



L'Institut Agro Rennes-Angers

☐ Site d'Angers ☒ Site de Rennes

Année universitaire : 2023-2024

Spécialité :

GE - Génie de l'Environnement

Spécialisation (et option éventuelle) :

ADT - Agriculture durable et Développement Territorial

Mémoire de fin d'études

☒ d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)

☐ de master de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)

☐ de l'Institut Agro Montpellier (étudiant arrivé en M2)

☐ d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

LES MONNAIES LOCALES ET LES EXPÉRIMENTATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

*Étude du rôle des associations de monnaies locales dans ces nouvelles
coopérations territoriales.*

Par : Julie Le Calvez

Soutenu à Rennes le 18/09/24

Devant le jury composé de :

Président : Christian Mouchet

Maîtres de stage : Marie Fare et Séverine Saleilles

Enseignant référent : Gille Maréchal

Autres membres du jury (Nom, Qualité)

Victor Vachelard, Terralim SCOP

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle de l'Institut Agro Rennes-Angers

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation «Patrimoine-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France» disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



Table des matières

Remerciements.....	5
Liste des sigles et abréviations.....	6
Table des illustrations.....	7
Table des Annexes.....	8
Introduction.....	1
Partie I - Les expérimentations de SSA mobilisant des monnaies locales : des projets transformateurs complémentaires émergents ?.....	4
1.1 La sécurité sociale de l'alimentation et les monnaies locales : de nouvelles coopérations territoriales?.....	4
1.1.1 La sécurité sociale de l'alimentation, projet politique de transformation du système alimentaire inspirant des expérimentations sur les territoires	4
1.1.2 Les monnaies locales, des monnaies alternatives au projet de reprise citoyenne et de territorialisation de l'économie	7
1.1.3 SSA et ML en coopération : quels points communs ?	9
1.2 L'intermédiation territoriale: cadre d'analyse du rôle des monnaies locales.....	12
1.2.1 L'intermédiation territoriale : cadre d'analyse dans des territoires construits expérimentant une SSA	12
1.2.2 Les 5 rôles d'intermédiaire territorial : de l'initiation à la pérennisation des projets	13
1.2.3 Les monnaies locales : des intermédiaires territorialisés dans les SSA ?	14
1.3 Une démarche exploratoire : enquête et études de cas	16
1.3.1 Identification du panel d'initiatives monnaies locales/SSA et échantillonnage de 7 cas	16
1.3.2 Données recueillies sur le terrain d'étude : méthode et traitement des 21 entretiens et Focus groupe	18
1.3.3 Typologie d'appropriation des 3 piliers selon les projets	21
Partie II – Les rôles des monnaies locales dans les expérimentations de SSA : entre intermédiaire territorial central et périphérique.....	24
2.1 Des projets portés par la monnaie locale, un rôle d'intermédiaire territorial complet	24
2.1.1 Des projets pionniers avec une AML entremetteuse jouant un rôle d'orchestration clé	24
2.1.2 Une AML conservant son identité au sein du projet : une triple médiatrice accélératrice pour le projet	26
2.1.3 Gradation de la facilitation et de l'innovation par l'AML selon la proximité avec la SSA..	28
2.2 Des projets auxquels la monnaie contribue : un rôle d'intermédiaire territorial périphérique.....	31
2.2.1 Des parties-prenantes conviées à un projet en montage : des orchestratrices partielles	31
2.2.2 Des AML expertes de la question monétaire : facilitatrices et médiatrices répondant à un besoin précis	32

2.2.3 Des innovations technologiques : anonymisation de l'AML au service du projet de démocratie alimentaire ?	33
2.3 De nouveaux rôles identifiés : construction d'une grille de l'AML comme IT des SSA	36
2.3.1 Les 5 rôles de l'intermédiation territoriale : des rôles aux multiples facettes ?	36
2.3.2 Les AML comme intermédiaires territorialisés des SSA : comparaison d'intermédiaires centrales et périphériques	38
2.3.3 La grille de l'IT une grille à enrichir : limites et perspectives	40
Partie III - Quelles conditions de réussite pour des coopérations renforçant la synergie ?	43
3.1 Des freins liés à la priorisation de la démocratie alimentaire	44
3.1.1 Acculturation des professionnels et des mangeurs à la ML : une priorité secondaire	44
3.1.2 Diversification des expérimentations : une démarche active	45
3.1.3 Conventonnement et sélection des professionnels : deux processus jugés incompatibles ..	46
3.2 Des freins liés à la construction d'un projet socialement innovant	48
3.2.1 Coûts de développement	49
3.2.2 Confiance en l'association ML insuffisante et réflexions tardives des coordinations	50
3.2.3 Fléchage vers l'alimentation : une MonA nationale en développement ?	51
3.3 Formulation de recommandations pour les nouvelles générations d'expérimentations	56
3.3.1 Recommandations sur la facilitation et la médiation	56
3.3.2 Recommandations sur l'orchestration et le rôle d'entremetteur	57
3.3.3 Recommandations sur l'innovation	58
Conclusion	60
Bibliographie	62
Annexes	67
Annexe 1 : Liste et carte des 29 initiatives SSA recensées par le collectif national	67
Annexe 2 : Carte des 73 AML en France	68
Annexe 3 : Données agrégées de taille sur les AML en France, de 2018 à 2022	69
Annexe 4 : Inventaire initiatives SSA, coopérations éventuelles avec des AML (extrait)	70
Annexe 5 : Guide d'entretien (à destination des AML)	71
Annexe 6 : Grille de codage Nvivo (extrait)	77
Annexe 7 : Déroulé prévisionnel du focus groupe du 04/07/24	78
Annexe 8 : Extrait du compte-rendu du focus groupe, question 1	79
Annexe 9 : Monographies des 7 projets étudiés	82
Annexe 10 : Modalités de paiement des 7 cas et monnaies locales associées	90
Résumé du mémoire	96

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement Marie Fare et Séverine Saleilles, mes tutrices de stage pour leurs précieux conseils, leur disponibilité et leur sens de l'écoute. Pour l'autonomie et l'entière liberté qu'elles m'ont accordée dans la réalisation de cette étude. Aussi, pour la richesse de nos échanges et leur engagement pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Le Mouvement Sol pour sa confiance, pour m'avoir fait découvrir le monde des monnaies locales et avoir mis à disposition d'innombrables ressources, pour la présence tout au long de cette étude, d'Angèle Dransart investie au niveau local et national. Je la remercie pour ses clarifications et les ponts qu'elle a initiés avec l'ensemble des monnaies.

Mon tuteur académique, Gilles Maréchal pour sa disponibilité, pour avoir mis les points d'interrogation aux bons endroits et pour les opportunités de mise en relation qu'il a ouvertes.

Je remercie également la Chaire ESS pour leur accueil, les moments partagés et l'opportunité de participer pleinement à ses activités. Le laboratoire COACTIS pour leur accueil ainsi que tous les doctorants, ceux pour qui il reste encore un long chemin au labo et ceux qui seront docteurs dans quelques mois.

Également, je tiens à remercier les membres du comité de suivi, Julien Noël, Matthieu Dalmais, Jérôme Blanc, Vanessa Iciéri et Gauthier Chapuis pour ceux non mentionnés précédemment. Votre participation à la réflexion autour de ce nouvel objet de recherche, vos remarques pertinentes et vos contributions m'ont permis d'avancer d'un pas assuré.

Finalement et avant tout, je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont accordé un temps précieux et qui m'ont fait confiance pour me livrer leurs récits et pour avoir partagé un bout des projets dans lesquels elles sont entièrement investies, engagées voire dévouées. Pour votre intérêt pour les travaux de recherche. Merci de m'avoir permis de plonger dans ces milieux et les petites ou grandes révolutions qu'ils portent. Merci d'être engagés pour construire un monde plus juste où chacun devrait avoir droit de bien manger, de partager de la nourriture qu'il aime et de vivre dans un monde soutenable.

Liste des sigles et abréviations

ADML63 : Association pour le Développement des Monnaies Locales dans le Puy de Dôme

AG : Assemblée Générale

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

AML : Association porteuse d'une Monnaie Locale ou Association de soutien aux Monnaies Locales

CAC : Caisse Alimentaire Commune

CCA : Caisse Commune de l'Alimentation

ESS : Économie Sociale et Solidaire

FAO : Food and Agriculture Organization

ISF-Agrista : Ingénieurs Sans Frontières Agrista

IT : Intermédiation territoriale

ML: Monnaie·s locale·s

MLC : Monnaie Locale Citoyenne

MonA : Monnaie Alimentaire

PIDESC : Pacte International Relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels

SSA: Sécurité sociale de l'Alimentation

SSAé : Sécurité Sociale de l'Alimentation étudiante

TAV : Territoires à Vivre

TAVLyon : Territoires à Vivres Grand Lyon

TAVMtp : Territoires à Vivres Montpellier

Table des illustrations

Figure 1 : La monnaie locale circule sur le territoire	8
Figure 2 : Carte des 7 cas étudiés.....	18
Figure 3 : Index des entretiens par cas	19
Figure 4 : Graphiques radars de l'appropriation des 3 piliers par les 7 cas étudiés.....	22
Figure 5 : Sous-rôles d'un intermédiaire territorial complet	30
Figure 6 : Sous-rôles d'un intermédiaire territorial périphérique	35
Figure 7 : Les freins potentiels à la coopération entre une AML et une SSA.....	43
Tableau 1 : Définition des rôles de l'intermédiaire territorial.....	13
Tableau 2 : Actions potentielles de l'AML dans les SSA pour les différentes fonctions de l'intermédiation territoriale	15
Tableau 3 : Échelle d'appropriation des 3 piliers SSA	22
Tableau 4 : Grille des actions de l'IT mises en œuvre par les AML dans les 5 cas d'étude	39
Tableau 5 : Moyens de paiements et outils de gestion pour les 7 cas étudiés.....	46
Tableau 6 : Comparaison monnaie locale et monnaie alimentaire.....	53

Table des Annexes

Annexe 1 : Liste et carte des 29 initiatives SSA recensées par le collectif national

Annexe 2 : Carte des 73 AML en France

Annexe 3 : Données agrégées de taille sur les AML en France, de 2018 à 2022

Annexe 4 : Inventaire initiatives SSA, coopérations éventuelles avec des AML (extrait)

Annexe 5 : Guide d'entretien (à destination des AML)

Annexe 6 : Grille de codage Nvivo (extrait)

Annexe 7 : Déroulé prévisionnel du focus groupe du 04/07/24

Annexe 8 : Extrait du compte-rendu du focus groupe, question 1

Annexe 9 : Monographies des 7 projets étudiés

Annexe 10 : Modalités de paiement des 7 cas et monnaies locales associées

Introduction

« *Et si on pouvait payer ses courses avec sa carte vitale ?* » est le début d'une vidéo Brut¹ diffusée le 23 mars 2014 pour présenter l'initiative lancée par le Crepaq² et la Gemme association porteuse de la monnaie locale girondine. Cette expérimentation bordelaise est inspirée de la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA). La SSA est un projet politique porté en France depuis 2019: verser une allocation mensuelle à chaque citoyen pour s'alimenter dans des lieux choisis démocratiquement. Il s'agit de créer une sixième branche de la Sécurité Sociale dédiée à l'alimentation afin d'apporter une réponse concrète à la mise en place d'un droit à l'alimentation durable en France. Aujourd'hui, une trentaine d'expérimentations sur le territoire français sont en cours. Parmi elles, certaines choisissent de distribuer l'allocation en monnaie locale (ML). Cet objet monétaire émerge en France depuis les années 2011 et est porté par des associations de soutien aux monnaies locales, ci-après AML. Portant un projet de restructuration locale de l'économie et émergeant en opposition à des pratiques telles que la spéculation, ces monnaies sont complémentaires à l'euro et ne cherchent pas à le remplacer. Encadrée par la loi ESS depuis 2014, elles sont gagées sur l'euro (1 unité de ML correspond à 1 euro) et peuvent être dépensées par des particuliers adhérents au sein d'un réseau de professionnels respectant des chartes de valeurs et acceptant d'être payés en ML. Ces associations, comme celle de la Gemme à Bordeaux, peuvent être partenaires d'expérimentations inspirées d'une SSA. Ces dernières, en rassemblant des acteurs jusqu'alors éloignés dans leurs actions et mutuellement indépendants, constituent de nouvelles coopérations territoriales. L'utilisation d'une ML permet d'offrir une solution à un besoin de transfert monétaire de l'allocation alimentaire. Néanmoins, cela semble dépasser les considérations techniques en renforçant des synergies de projets transformateurs de l'économie et des systèmes alimentaires.

Ces 2 objets d'études constituent le cœur du stage effectué au sein de la Chaire ESS de Lyon 2 (Économie Sociale et Solidaire) durant 6 mois de mars à septembre 2024. Au sein de l'Université Lumière Lyon 2, la Chaire ESS est « *un espace de production de connaissances critiques au service d'une transformation sociale* »³ regroupant des acteurs privés, des chercheurs, des collectivités ou encore des étudiants des masters ESS de Lyon 2. L'ESS est une *autre économie* qui se base notamment sur la finalité sociale d'un projet commun et non uniquement sur les bénéfices. Les structures de l'ESS sont définies dans la loi Hamon promulguée en juillet 2014 et comprennent associations, mutuelles, coopératives, fondations et sociétés commerciales respectant des critères démocratiques et lucratifs. Ainsi, les nouvelles coopérations étudiées dans ce rapport sont entièrement insérées dans cette ESS. Au sein de la Chaire, c'est plus précisément dans le cadre du groupe de travail « *Territoires* » réuni trimestriellement et de son axe « *mécanismes de coopérations territoriales* » que s'inscrivent

¹ La vidéo est disponible sur le lien suivant : https://www.francetvinfo.fr/sante/alimentation/video-payer-ses-courses-avec-sa-carte-vitale-c-est-ce-que-teste-la-ville-de-bordeaux_6503444.html. Brut est un média numérique

² Le Crepaq est le Centre ressource d'écologie pédagogique de nouvelle aquitaine, association créée en 1996

³ Voir le site de l'Université Lumière Lyon 2, onglet de présentation de la Chaire ESS: <https://seg.univ-lyon2.fr/la-chaire-ess>

ces travaux. Ce stage est né de l'identification de coopérations émergentes sans axe de travail prédéfini. Le Mouvement Sol, réseau fédérant des AML, a participé à la co-construction du projet et a permis d'ancrer la recherche dans des dimensions plus opérationnelles. Après des mois de défrichage du sujet, l'identification de questions de recherches, une phase de terrain s'étalant sur 3 mois, et des opportunités de présentation des travaux en colloques et séminaires, les résultats de ce travail pourront faire l'objet d'articles académiques en économie et science de gestion publiés en collaboration avec les maîtresses de conférences, tutrices du mémoire.

En janvier 2023, la Graine, monnaie locale de Montpellier contribue à la Caisse⁴ Alimentaire Commune en construction ; en Septembre 2023, des étudiants des campus bordelais reçoivent des allocations alimentaires en Gemme, monnaie locale girondine. Ces projets d'innovation sociale visent à lutter contre la précarité en proposant une solution dite universelle. Pour les AML, cela peut-être une opportunité de développer la solidarité de leurs actions et d'élargir leur public. Les nouveaux exemples de coopérations continuent d'émerger au fil des mois et il semblerait qu'elles aient le vent en poupe. Pourtant, certaines initiatives déclinent l'AML même si elle circule sur le territoire et choisissent d'autres moyens pour répartir cette allocation alimentaire: la MonA, le chéquier vert, l'euro. Alors, nous pouvons penser que les dynamiques d'acteurs de chaque territoire justifient sa mobilisation ou non. En se centrant autour de projets d'innovation sociale, les SSA peuvent être considérées comme des nouvelles formes d'intermédiation territoriales telle que mobilisée par Bourdin *et al.* (2020) et l'AML comme un intermédiaire territorial.

Ainsi, nous nous interrogerons sur la place des monnaies locales au sein de ces projets en répondant à la question suivante :

Quel est le rôle des associations de monnaies locales dans ces nouvelles coopérations territoriales inspirées d'une Sécurité sociale de l'alimentation ?

Cette large interrogation sera déclinée en sous-questions de travail auxquelles chaque partie de ce rapport veillera à répondre:

- *Quels sont les avantages et les caractéristiques de ces coopérations ?*
- *Quels rôles d'intermédiaire territorial des AML dans ces initiatives?*
- *Quels freins peut-on identifier à ces coopérations et quelles sont les clés de réussite ?*

Afin d'obtenir les réponses à ces questions et les clés de compréhension de notre problématique, nous avons souhaité faire une étude comparative. Pour saisir le paysage de ces coopérations à l'instant t de l'étude, nous avons d'abord identifié ces projets de façon exhaustive. Le panel recensé nous a permis de sélectionner 7 cas d'expérimentations de SSA en cours sur un territoire où circule une ML. Afin de cerner au mieux les réalités des acteurs impliqués dans ces initiatives, nous avons souhaité réaliser des entretiens avec 3 structures impliquées dans un

⁴ Les « caisses alimentaires » sont généralement les entités démocratiques des expérimentations SSA regroupant les citoyens et parfois les porteurs et/ou certains professionnels de l'alimentation. La caisse désigne en réalité à la fois l'objet financier permettant de collecter puis redistribuer de l'argent mais aussi et surtout un espace de rencontre et d'échange.

même projet : les AML, et deux autres acteurs porteurs ou parties-prenantes, généralement association dans l'alimentation et collectivités. Au total, ce sont 20 entretiens, retranscrits additionnés à des données secondaires et des temps d'observations, qui nous ont permis de répondre à ces questions.

L'analyse de ces matériaux, à l'aide d'apports théoriques, nous permettra d'apporter des réponses à notre question de recherche formulée plus haut. Ainsi, nous nous intéresserons d'abord à caractériser les 2 objets d'étude, en comprendre leurs caractéristiques, enjeux et jonctions éventuelles pour s'interroger sur leur rapprochement avec l'intermédiation territoriale (Partie I). Par la suite, nous étudierons les 2 tendances observées au sein des projets de coopérations entre monnaies locales et sécurité sociale de l'alimentation : l'un conservant l'identité propre de l'AML et l'autre plaçant l'AML comme intermédiaire territorial répondant à un besoin technique du projet commun (Partie II). Enfin, nous achèverons notre démonstration en creusant les impasses rencontrées par certains cas, difficultés auxquelles d'autres ont apporté des solutions. Il s'agira d'identifier clairement les conditions de réussite d'une telle coopération pour renforcer son potentiel transformateur (Partie III). L'ensemble de ces étapes permettra de percevoir si, à terme, ces nouvelles coopérations territoriales ont vocation à se généraliser.

Partie I - Les expérimentations de SSA mobilisant des monnaies locales : des projets transformateurs complémentaires émergents ?

Il apparaît dans un premier temps essentiel de comprendre l'origine et le fonctionnement actuel de nos deux entités d'intérêt : les AML et la SSA. Ces nouvelles coopérations seront ensuite analysées au regard de l'intermédiation territoriale, cadre d'analyse de projets multi-acteurs à l'échelle locale. Il s'agira alors de déployer une méthodologie adaptée pour appréhender ces projets partenariaux, ancrés dans l'innovation sociale et portant une ambition transformatrice.

1.1 La sécurité sociale de l'alimentation et les monnaies locales : de nouvelles coopérations territoriales?

Pour parvenir à comprendre le rôle des AML dans les expérimentations de SSA il convient de présenter les AML, la SSA et les motivations les amenant à se rapprocher.

1.1.1 La sécurité sociale de l'alimentation, projet politique de transformation du système alimentaire inspirant des expérimentations sur les territoires

D'un droit à l'alimentation ...

Le droit à l'alimentation fait partie des droits humains reconnus par le droit international, dont le principe est détaillé dans l'article 25 de *La Déclaration universelle des droits de l'homme*, (1789). Il permet la protection de l'accès à l'alimentation pour tous, soit en la produisant soi-même, soit en l'achetant. La France reconnaît ce droit par la ratification, en mars 2015, du PIDESC⁵. Pourtant, selon la base de données de la FAO (2015), il n'y a en France aucune protection constitutionnelle du droit à l'alimentation, ni explicite, ni implicite (Paturel, 2019). Dans les faits, les réponses françaises face à la faim correspondent à l'aide alimentaire, d'un budget de 156 Millions d'euros⁶ (Ministère des solidarités, 2023), et se révèle inefficace. En effet, la précarité alimentaire ne cesse d'augmenter, connaissant un pic de croissance durant la crise du Covid-19 (Insee, 2022) et suite à l'inflation récente en 2022 (Insee, 2023). Aujourd'hui, 16 % de la population déclare ne pas avoir assez à manger et 45 % déclarent manger à leur faim mais pas toujours les aliments qu'ils souhaitent (Crédoc, 2023). L'alimentation se trouve être la variable d'ajustement du budget des ménages qui sont forcés de reléguer la qualité ou la quantité de leurs paniers en fonction de leurs moyens (Kirkpatrick & Tarasuk, 2007). Au-delà du constat d'insuffisance pour protéger de la faim, l'aide alimentaire est un système où les denrées alimentaires sont en majorité des rejets de l'agro-industrie ne permettant pas une alimentation choisie et de qualité et où surgissent des violences alimentaires. Ces dernières désignent les effets de l'organisation de la politique alimentaire en France qui articule « *une politique agricole qui impose de produire toujours plus, une politique libérale qui laisse le marché fixer les règles de l'offre et de la demande, et une politique sociale basée sur le don, soucieuse de coûter de moins en moins cher, voire de devenir rentable* » (Bonzi, 2019, p15).

⁵ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

⁶ Le Ministère des solidarités et des familles débloque un budget de 156 Millions d'euros le 7 septembre 2023, destiné à l'aide alimentaire (associations et collectivités): <https://solidarites.gouv.fr/une-mobilisation-sans-precedent-pour-laide-alimentaire-letat-debloque-156-millions-deuros-pour-les>

Certains alimentent cette proposition de droit à l'alimentation en y ajoutant des dimensions : droit à l'alimentation durable (Paturel & Ndiaye, 2022) ou droit à l'alimentation dans sa dimension gastronomique (Ramel, 2022).

... vers une démocratie alimentaire et un système alimentaire soutenable ...

La mise en place de ce droit à l'alimentation durable passerait par la construction d'une démocratie alimentaire. Initialement, ce concept est né dans les travaux de Tim Lang (1997) qui la définit comme « *la demande d'un meilleur accès au système alimentaire et d'un avantage collectif retiré de ce système* » où l'alimentation résulte de forces de contrôle et de besoins de démocratisation. Dans cette optique, il est nécessaire de mettre en place des politiques publiques appropriées. Collart Dutilleul (2020), après avoir retracé les différentes approches académiques de la démocratie alimentaire propose une définition large, englobante et reprise par d'autres auteurs par la suite (Paturel & Ndiaye, 2022) que nous retiendrons ici « *Au plan individuel, la démocratie alimentaire est le pouvoir donné à toute personne d'avoir accès à une alimentation suffisante, saine, nutritionnellement adaptée et conforme à sa culture* ». Une réponse à la mise en œuvre de cette démocratie alimentaire est le projet de Sécurité sociale de l'alimentation, ayant pour prérequis la reconnaissance du droit à l'alimentation durable pour faire contrepoids au droit commercial de l'alimentation (Collart Dutilleul, 2013). Pour Chiffolleau *et al.* (2023), la SSA, récit politique fédérant une diversité d'acteurs et d'initiatives, offre une perspective universaliste.

... concrétisés par le projet de mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation...

En 2019 est fondé le collectif « Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation »⁷, initié par ISF-Agrista mais dont les dynamiques initiales remontent à 2013 (Chiffolleau *et al.*, 2023). À ce jour, onze membres, associations et syndicats, composent le collectif⁸ (Collectif « *pour une SSA* », 2021). Ce dernier s'accorde sur un constat : les limites du système agricole et alimentaire sont atteintes et il faut y apporter une solution systémique. Le projet politique défendu par le collectif vise l'ensemble des citoyens en créant une sixième branche de la sécurité sociale dédiée à l'alimentation avec le versement d'une allocation pour manger, sur le modèle de 1946, c'est-à-dire en conservant une gouvernance locale des caisses évitant une gestion par l'Etat qui ne répondrait pas aux besoins réels de la population (Da Silva, 2022; Collectif « *pour une SSA* », 2021). Ainsi, la proposition du collectif peut se résumer à trois piliers constituant le socle commun d'une SSA : l'universalité, le conventionnement organisé démocratiquement et le financement basé sur la cotisation sociale. Plus précisément, l'universalité veille à l'accès de tous à l'allocation, peu importe le revenu ou la situation socio-professionnelle. Le conventionnement correspond au choix des produits accessibles via l'allocation universelle. Ce processus doit être organisé démocratiquement et ainsi permettre l'expression des aspirations de l'ensemble des citoyens; les moyens explicites ne sont cependant pas précisés par le collectif national. Enfin, le financement d'une SSA devrait être basé sur une cotisation sociale pour

⁷ Dans la suite de ce rapport, le collectif "pour une sécurité sociale de l'alimentation" sera abrégé variablement par collectif national ou collectif "pour une SSA".

⁸ Les 11 membres du collectif sont : ISF Agrista, Réseau CIVAM, Réseau Salariat, La Confédération paysanne, le collectif démocratie alimentaire, les Amis·e·s de la confédération paysanne, l'atelier paysan, VRAC, Les Greniers d'Abondance, collectif Les pieds dans le Plat, Réseau GRAP.

défendre une organisation démocratique de l'économie. La taxe et l'impôt sont écartés des pistes envisagées afin d'éviter une mainmise de l'État sur le processus. Cependant, les détails concernant cette cotisation (sur quoi est-elle indexée, à quelles échelles sont-elles réparties, à qui est-elle demandée, ...) restent encore à la discussion et à l'expérimentation (Collectif « *pour une SSA* », 2021). Sur le plan économique, ce financement basé sur la cotisation sociale fait référence aux logiques de réciprocité et redistributives (Defourny & Laville, 2007 ; Thérêt, 2018). La formulation de ce socle commun constitue un projet politique duquel s'inspirent et se revendiquent des expérimentations locales sur le territoire⁹. Celles-ci s'approprient de façons variées, selon leurs ressources et les forces en présence, le principe de cette SSA.

... inspirant des expérimentations à l'échelles des territoires

Le collectif affiche 29 « initiatives locales » au début de 2024, mélangeant expérimentations et groupes locaux¹⁰, réparties sur la France hexagonale et la Belgique dont la liste et la carte sont disponibles en Annexe 1 (Collectif « *pour une SSA* », 2021). Cependant, la mise à jour des initiatives n'est pas réalisée en temps réel et les demandes à rejoindre le collectif sont croissantes. Les listes précédentes sont donc un état des lieux non exhaustif et nous pouvons considérer le nombre d'initiatives inspirées d'une SSA largement supérieur à 29. Les expérimentations mettent partiellement en œuvre les 3 piliers. Elles se les approprient de manière variable notamment en fonction des appétences des acteurs, des ressources humaines disponibles, de la dépendance aux subventions, ou du temps imparti. Depuis leur émergence, ces initiatives sont médiatisées et c'est une tribune dans *Reporterre*¹¹ en 2020 qui a largement diffusé l'idée sur la place publique. Depuis, le collectif recense plus d'une vingtaine d'articles sur son site (Collectif « *pour une SSA* », 2021) et davantage dans d'autres médias. Dans une volonté de construction de connaissances, ces initiatives peuvent être inscrites dans des projets de recherche. Des articles académiques avec le terme SSA paraissent depuis 2019 environ mais restent peu nombreux, deux, à ce jour. Politiquement, des élus prennent position en faveur de ce projet. Parmi eux, certains vont même jusqu'à formuler une proposition de loi « *créant, face à la précarité alimentaire, des territoires « zéro Faim* » » (Assemblée nationale, 2024)¹² mais cela semble hors sol et largement précipité au vu des avancées de terrain. Alors, elle peut être qualifiée de « *reprise politique* ». Enfin, la SSA a pu être discutée au sein du CNA par le groupe de concertation sur la précarité alimentaire. Cette recommandation fait l'objet d'un dissensus et est qualifié de « *dispositif ambitieux dont la mise en œuvre soulève de multiples questions* » (Avis n°91, Conseil National de l'Alimentation, 2022).

⁹ Nous abrègerons « expérimentations inspirées d'une SSA » par « expérimentations SSA » par soucis de concision. Néanmoins, elles ne revendiquent pas mettre en place le projet mais simplement s'en inspirer.

¹⁰ Les « initiatives » sont constituées des expérimentations (mise en place d'actions telles qu'une caisse) et des groupes locaux (collectifs portant la réflexion d'une SSA sur le territoire). Ce choix de ne pas les distinguer est un choix délibéré du collectif.

¹¹ *Reporterre* est une revue web. La tribune mentionnée est publiée le 18 mai 2020, elle est accessible au lien suivant : <https://reporterre.net/Creons-une-securite-sociale-de-l-alimentation-pour-enrayer-la-faim>

¹² Extrait de l'article 2 de la PPL : « Il est créé, auprès du ministre chargé de l'agriculture, un comité qui a pour mission la préfiguration d'une commission de suivi de la sécurité sociale alimentaire » (Assemblée nationale, s. d.). Formulée par le député G. Garrot en prévision de la niche parlementaire du Parti Socialiste le 29 février 2024. Placée à la fin de l'ordre du jour, elle n'a pas été soumise à l'Assemblée nationale.

Parallèlement au projet naissant de SSA, les AML continuent leur développement et leurs émergences depuis les années 2011, portant également un projet transformateur, ciblé principalement sur l'économie locale mais pas seulement.

1.1.2 Les monnaies locales, des monnaies alternatives au projet de reprise citoyenne et de territorialisation de l'économie¹³

Les monnaies locales sont des monnaies alternatives circulant au sein d'un réseau d'adhérents et de professionnels. Ces dispositifs monétaires, destinées à circuler dans l'économie marchande et non marchande d'un territoire, sont mis en place par des structures associatives. Elles sont donc nommées associations de monnaies locales (AML), distinguées de l'objet monétaire circulant nommée monnaie locale (ML)¹⁴. Les ML sont gagées sur l'euro, ainsi, 1 unité de monnaie locale équivaut à 1 euro. Concrètement, ces unités sont émises à partir d'un compte titre par le biais d'une conversion en euros, chaque ML en circulation possède donc un euro équivalent sur les fonds de réserve de l'association. En France, elles ont émergé depuis les années 2010 et ont été inscrites dans le Code monétaire et financier à l'occasion de la promulgation de la Loi sur l'économie sociale et solidaire de 2014 et de son article 16 (*LOI n° 2014-856 - Légifrance*, 2014). L'émergence des ML en France est postérieure à l'émergence d'innovations monétaires associatives à l'international depuis les années 1980, dont les LETS (Local exchange and trading systems) (Pacione, 1997). Les premières initiatives de dispositifs monétaires destinés à stimuler une économie de proximité de subsistance et tournée vers le lien social, se font dans les années 2000 au Brésil, pays au sein duquel les monnaies locales restent les plus développées encore aujourd'hui. Les AML existent également au Royaume-Uni, au Canada, aux États-Unis ou encore en Allemagne.

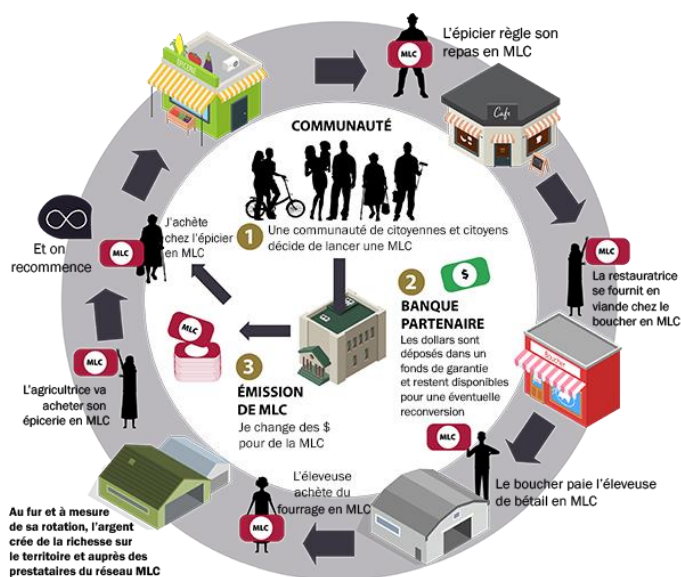
Fin 2022, la France compte 73 ML en circulation dont la carte est disponible en Annexe 2. À noter qu'en dépit du plateau rencontré du nombre de monnaies en circulation, leur taille, soit leur masse monétaire (nombre d'unités en circulation) et leur nombre d'adhérents, a augmenté de 84,3% entre 2018 et 2022 en excluant l'Eusko, monnaie locale du pays basque couvrant à elle seule 50% des unités en circulation (Blanc et al., 2023) (Annexe 3). Certaines AML se professionnalisent et embauchent des salariés pour effectuer certaines tâches pouvant peser lourdement sur les bénévoles, restant cependant très actifs notamment dans la gouvernance. Concrètement, tout particulier adhérent à l'association peut dépenser ses ML au sein d'un réseau de professionnels sélectionnés par les bénévoles actifs selon des critères sociaux et environnementaux mis à plat dans des chartes de valeurs rédigées par les AML (Blanc & Fare, 2016). Ce procédé, nommé "sélection des professionnels" est présent au sein de chaque ML mais les modalités sont propres à chaque association.

¹³ Les références utilisées dans cette partie sont majoritairement les travaux de Blanc, Fare et Lafuente Sampietro sur les monnaies locales en France. En particulier, les enquêtes nationales sur les monnaies locales de 2019 (Blanc et al., 2020) et 2022 (Blanc et al., 2023).

¹⁴ Dans cet écrit, les associations seront nommée avec une majuscule (ex : Graine) et les supports de paiement seront désignés avec une minuscule (ex : graine).

Les objectifs de ces monnaies sont divers et leurs projets transformateurs ambitieux. C'est notamment ce que met en avant le Mouvement Sol, premier réseau des ML en France ayant pour vocation de porter un plaidoyer national et de les accompagner. (*Le Mouvement Sol*, s. d.). Le réseau met en avant qu'une ML a pour buts d' « identifier et valoriser un réseau d'acteurs locaux engagés », de « soutenir et financer une économie réelle et responsable » et enfin de « construire une citoyenneté économique et une démocratie monétaire » (*Mouvement Sol*, s. d.). Ces 3 objectifs sont corroborés par les résultats de la seconde enquête nationale, où 3 motifs principaux conduisent à la création d'AML. D'abord un mobile économique territorial avec une économie locale, humaine, éthique et fondée sur la qualité. Ensuite, un mobile lié à l'encapacitation de chacun et globalement du groupe, par la mise en place d'actions, de méthodes démocratiques renforçant voir réenchantant la qualité du lien social. Finalement, le troisième mobile est écologique et environnemental en promouvant la responsabilité individuelle et collective face à ces enjeux reconnus (Blanc et al., 2023). Ces mobiles sont ensuite traduits en usages au sein des associations, comme par le choix des professionnels ou encore les investissements réalisés à partir du fonds de réserve en euros (Blanc et al., 2024).

Les AML et leur projet de transformation de l'économie passe plus généralement par la dimension de circularité sur un territoire dédié, schématisé dans la Figure 1 (Lafuente-Sampietro, 2022).



Source : MLC Québec - <https://www.mlcquebec.org/monnaie-complementaire/>, consulté le 20/08/24

Figure 1 : La monnaie locale circule sur le territoire

Le titre de paiement ML est destiné à remonter les filières et à circuler dans l'ensemble des secteurs. L'activation de ressources idéelles et matérielles ainsi que la reconfiguration de réseaux locaux sont des éléments apportés par les AML sur les territoires. Alors, elles contribuent à la territorialisation de l'économie et en particulier à la territorialisation de l'alimentation (Houdart, 2021). Ces projets sont construits sur la base de « valeurs et d'objectifs dont la définition est une étape essentielle dans leur élaboration. La monnaie est ainsi explicitement encadrée dans un système de valeurs qui lui donne sens. Elle est l'outil d'un projet transformateur » (Blanc et al., 2024), passant notamment par la rédaction de chartes. Les

ML ont pour ambition de toucher les sphères sociale, politique, culturelle, religieuse, symbolique, économique. Elles ne sont donc pas réductibles à leurs fonctions d'échange, de paiement, de compte et participent dès lors à la monnaie en tant que "fait social total" tel que défini par Mauss (Théret, 2008).

Le potentiel transformateur des AML découle de sa pluralité monétaire transformatrice. Il est destiné à l'ensemble des secteurs de l'économie parmi lesquels se trouve l'agriculture et l'alimentation. Le projet de SSA est destiné à remodeler le système agricole et alimentaire en crise. Alors, *l'association de ces 2 projets, SSA et AML pourrait-elle renforcer les synergies et démultiplier ces potentiels transformateurs ?*

1.1.3 SSA et ML en coopération : quels points communs ?

En janvier 2021 naît Soli'doume, un projet inspiré d'une SSA porté par 3 associations, dont l'ADML63¹⁵ portant la ML « La Doume » dans le Puy de Dôme. Elles créent une caisse de cotisation-redistribution : les participants volontaires cotisent chaque mois et reçoivent la moyenne des cotisations en doumes, qu'ils peuvent alors dépenser dans l'ensemble du réseau de l'AML. Historiquement, il s'agit du premier projet de coopération entre une AML et une expérimentation de SSA. Par la suite, d'autres projets voient le jour, tels qu'à Montpellier avec la Graine ou encore Lyon avec la Gonette. Alors, *pourquoi distribuer l'allocation mensuelle SSA en ML ? Quels intérêts mutuels pour ces coopérations et quels intérêts pour le territoire ?* La littérature étant absente sur le sujet, en lien avec la récence des projets, nous utiliserons des données secondaires (publications sur les sites des projets et monnaies) et les éléments recueillis lors du focus groupe pour retracer les motivations et les potentiels de ces nouvelles coopérations. Le focus groupe a permis d'interroger les projets en émergence et ses modalités seront spécifiées en partie 1.3.2, les AML participantes à ce temps sont anonymisées de Monnaie 1 à Monnaie 8.

Des bénéfices mutuels

La SSA est une initiative d'intérêt pour les AML : 19 participent ou ont le projet de participer à une telle coopération en 2022 d'après la seconde enquête nationale (Blanc et al., 2023). Les intérêts d'une AML à participer à une telle expérimentation pourraient être a priori un élargissement du public et une augmentation du nombre de monnaies en circulation. Pourtant, cela ne semble pas être au cœur des motivations à rejoindre un tel projet. Les AML évoquent plutôt un nouveau souffle et une pertinence sociale permettant de redonner du sens, « *Et là ce projet, il amène le pavé dans la mare du sens* » (Monnaie 6). Cela leur permettrait également d'élargir leurs cercles d'interlocuteurs et notamment « *l'agora citoyenne* » dans un projet multipartenarial, et de renforcer la visibilité et la légitimité de leurs actions, « *Une visibilité qui est en train d'être plus forte. [...] on a des demandes, des mises en lien qu'on avait pas forcément avant* » (Monnaie 8). L'AML, quant à elle, met à disposition un réseau de l'alimentation aux valeurs éthiques, des compétences dans le conventionnement des partenaires, potentiellement fléchés vers l'alimentation et une mise en lien avec des acteurs du territoire. D'un point de vue plus opérationnel, une gestion administrative et un outil de gestion des caisses (mentionné par

¹⁵ Association pour le Développement des Monnaies Locales dans le Puy de Dôme

8/8 AML), l'animation des groupes locaux, des titres de paiements numériques ou papier favorisant l'inclusion en étant dépourvus de connotation « *bon alimentaire* ». Enfin, elles complètent la proposition de la SSA en apportant une vision globale de l'économie pour un développement local et contribuent à mettre en lumière le caractère « urgent » de la situation, nécessitant une solution et un plaidoyer qu'elles s'attèlent à co-construire. Par exemple, la Monnaie 7 indique: « *on participe aux mensuelles, on prend des responsabilités dans le collectif [SSA]* ».

Pour un projet transformateur commun

Cependant, il semblerait que ces coopérations dépassent des bénéfices mutuels et soient plutôt au profit d'un projet transformateur plus englobant commun à ces deux initiatives ancrées dans l'ESS. D'un côté, le projet de SSA porte des ambitions de transformation profonde du système alimentaire et invite notamment à repenser sa dimension économique comme l'atteste un extrait du socle commun de la SSA (2021) « *Nous pensons qu'une Sécurité sociale de l'alimentation est un outil majeur de transformation du système de l'alimentation mais qu'il contribuera également plus largement à la transformation économique et sociale* ». D'un autre côté, les AML portent des ambitions de changement du système économique, avec un volet transition socio-écologique, découlant sur le secteur alimentaire « *Les monnaies locales [permettent] une économie circulaire qui valorise des professionnels vertueux. [...] si on veut une alimentation saine, il faut aussi une économie saine* » (Monnaie 3). AML et SSA s'intéressent toutes deux à l'ensemble des maillons du système alimentaire ou de tout circuit économique - production, transformation, distribution, consommation- et militent pour une plus juste répartition de la valeur en son sein. Globalement, elles semblent partager « *les mêmes valeurs concernant l'alimentation c'est-à-dire une alimentation locale éthique qui respecte le volet social qui va plus vers les producteurs que vers les commerçants* » (Monnaie 5). Plus précisément, les valeurs communes identifiées peuvent être la « *solidarité, [...] la transition écologique, [...] la justice sociale* » (Monnaie 7), aussi mises en avant par le collectif SSA qui « *porte une ambition [...] qui se veut transformatrice des systèmes alimentaires. Il s'agit de sortir des perspectives de charité afin d'amorcer une logique de solidarité et de démocratie* » (Collectif pour une SSA, 2024). La question de la solidarité peine à faire consensus au sein des monnaies, certains adhérents avançant que la solidarité est tournée vers les producteurs en travaillant en faveur d'une économie locale (solidarité interne) et d'autres estiment que l'équivalence « *1 unité de monnaie 1 euro ne permet pas à des gens qui n'ont pas les moyens de mieux manger* » (Monnaie 5) (solidarité externe). Ces valeurs socles sont concrétisées lors de la rédaction d'une charte : « *Ce que nous avons en commun, c'est la démarche qui est au départ, c'est que quand on a une monnaie locale, on travaille une charte* » (Monnaie 1). Pratique qui est également à la base des démarches inspirées de la SSA, notamment au sein des collectifs de citoyens. L'ensemble de « *ces idées, un peu un peu fortes mais qui auraient pu [les] diviser ont plutôt rassemblées. L'idée de mutualiser, de redistribuer presque un projet politique* » nous raconte la Monnaie 6 qui souligne la flagrance de cette union « *ça a été quand même assez évident rapidement, donc je pense des valeurs et des objectifs quand même assez orientés politiquement mais aussi assez forts et très vite communs* ».

Avec une opérationnalité semblable

Ce « *projet politique commun* », correspond à conventionner des structures pour réorienter le système alimentaire et changer les pratiques de production et de consommation. La SSA cherche à le mettre en place « *sans se rendre compte qu'effectivement il existait une monnaie locale qui avait ce type d'expérimentation. Conventionnement, élargissement de filières, élargissement des acteurs, construction et applications de la monnaie, et cetera* » (Monnaie 1). Enfin, les deux projets sont, sur le papier, assez proches dans la mise en application et les objectifs visés. Un rapport évaluant l'utilité sociale des AML met en avant leurs actions sur les territoires, contribuant à : ouvrir un nouvel espace de citoyenneté, développer les solidarités, soutenir la transition écologique, dynamiser l'économie locale, renforcer les dynamiques territoriales (Mouvement Sol, s. d.) se rapprochant des constats et des objectifs de la SSA, notamment de la formulation des 3 piliers. Souvent nommées Monnaies locales citoyennes (MLC), les AML mènent des actions pour ouvrir un nouvel espace de citoyenneté et plus particulièrement en menant des actions d'éducation à la citoyenneté économique, en menant des expériences de démocratie participative et en contribuant au renforcement du pouvoir d'agir citoyen (Mouvement Sol, s. d.). La SSA parle de « *démocratie économique pour que l'ensemble de la population puisse élaborer la demande, alimenter et décider du système de l'alimentation* » (Collectif « *pour une SSA* », 2021). Ce point de convergence est identifié par les AML : « *Il y a une volonté quand même d'action politique au sens grec, du terme, de changer la vie de la cité, [...] c'est l'aspect de la démocratie, c'est à dire que les monnaies locales, elles sont vraiment définies comme étant des instances citoyennes avec des assemblées générales qui allaient décider du pourquoi de ce qu'allait faire la monnaie sur leur territoire, à quoi elle allait servir et quelle était l'orientation, [...] Et là, pour le coup, je pense que les projets SSA et les projets monnaies locales sur un même territoire, ils sont vraiment en convergence forte, c'est cet aspect fort de ce socle démocratique du fait que c'est bien et c'est bien aux citoyens de se réapproprier les choses* » (Monnaie 6). Ici sont évoquées les AG, communes à chaque association mais les AML fonctionnent parfois avec des groupes locaux pour aboutir à la sélection du réseau des professionnels. Cependant, ces instances démocratiques peuvent être floues et méconnues. Ainsi, AML et SSA ont des projets convergents mais c'est sur la mise en application pratique de ces projets que nous nous interrogeons. *Dans une coopération AML et SSA, les procédés sont-ils des entraves ou des accélérateurs pour le projet commun ?* Ici, nous nous attarderons sur les processus similaires aux noms différents : la sélection des professionnels chez les monnaies locales et le conventionnement du côté de la SSA. L'objectif est assez proche : définir des valeurs et des critères pour attester si oui ou non, des professionnels peuvent utiliser la ML, ou recevoir l'allocation SSA et ainsi intégrer le réseau. Ce processus est déjà mis en place par les monnaies depuis plusieurs années. Dans le projet SSA, il s'agit de mener un travail citoyen pour le construire et ainsi se réapproprier les enjeux du système alimentaire. Alors, *Comment les initiatives SSA/AML peuvent-elles accorder ces deux processus ?*

Finalement, il apparaît que monnaies locales et SSA partagent des constats communs auquel la réponse apportée est un projet politique de transformation du système alimentaire et économique en passant par le choix, mené démocratiquement de lieux où s'alimenter avec un régime basé sur la réciprocité. Les initiatives concrètes de coopérations mises en place à ce jour

restent cependant méconnues, nous avons pu citer Soli'doume, la Gemme et le Crepaq mais il apparaît que d'autres naissent sur les territoires en France, en témoigne la volonté du Mouvement Sol de rejoindre le collectif national pour une SSA et la création d'un groupe de travail « *alim agri* » dont la SSA est un sujet central. Il s'agira désormais d'étudier ces coopérations, en mobilisant notamment le cadre de l'intermédiation territoriale.

1.2 L'intermédiation territoriale: cadre d'analyse du rôle des monnaies locales

Le cœur de ce mémoire vise à étudier le rôle des AML en tant qu'intermédiaires territorialisés dans les expérimentations de SSA. Nous présenterons donc ici les origines de ce cadre dans la littérature académique puis nous détaillerons les 5 rôles mobilisés pour finir sur l'association entre ce cadre et l'acteur AML présenté précédemment.

1.2.1 L'intermédiation territoriale : cadre d'analyse dans des territoires construits expérimentant une SSA

Les expérimentations de SSA mobilisant des ML sont à ce jour territorialisées et dépendent largement des dynamiques et ressources locales, uniques pour chaque projet. Parmi les acteurs locaux, nous retrouvons des épiceries de quartier, des associations de producteurs régionaux, des centres sociaux, des collectivités territoriales, ... Les projets étudiés s'inscrivent sur des territoires au sein desquels ils peuvent être étudiés pour faire transparaître leur diversité. Ici, le territoire est vu comme construit par les acteurs, c'est-à-dire comme relevant d'un processus de construction sociale (Courlet et al., 2013). Le territoire construit est ainsi distingué du territoire politique ou administratif qui est imposé, donné ou octroyé et en découle alors une territorialité dite "active" (Sebillotte, 2000). Cette approche du territoire est mobilisée par l'« intermédiation territoriale » (ci-après IT), désignant « un ensemble de processus, formels et informels, institutionnalisés ou non, régulateurs des relations entre acteurs - principalement locaux - et de leurs comportements, afin de favoriser le projet de développement territorial et de construction des territoires projets. L'IT assure par leur mise en relation et leur dialogue, la création ou la facilitation de liens et de passerelles entre des logiques, des secteurs, des sphères, des intérêts » (Nadou & Pecqueur, 2020). Ce courant de recherche émergent et décrit par Nadou et Talandier (2020) recadre les travaux antérieurs sur le rôle des intermédiaires dans la dynamique de l'innovation dans le domaine des études régionales (Howells, 2006) s'appuyant sur le cadre de la proximité (Pecqueur et Zimmermann, 2004), en lui apposant le territoire construit comme élément additionnel du cadre d'analyse de l'intermédiaire.

Ainsi, ce rôle d'intermédiaire territorial fait suite à la mise en lumière des relations complexes entre les différents acteurs qui nécessite de déployer des mécanismes et actions favorisant la coopération et la coordination dans le but de faire émerger des nouvelles constructions territoriales. Dans les expérimentations de SSA, l'analyse de l'intermédiation territoriale nous semble particulièrement adaptée pour décrypter ces mécanismes et actions favorisant la coopération au service d'un projet commun. En effet, les projets rassemblent une large diversité d'acteurs (associations, citoyens, recherche, collectivités, privés, ...) exerçant des fonctions initiales variées (production, distribution, consommation, gouvernance territoriale, ...). Ces derniers n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble ou du moins avec autant de

partenaires à la fois. Ils s'engagent dans cette coopération afin de co-construire un dispositif vecteur de transformation sociale. L'IT nous permettra d'y répondre car elle cherche à « identifier et caractériser les diverses formes et enjeux des interrelations entre acteurs, entre territoires, entre activités économiques, supposant dès lors que ce sont ces interrelations qui déterminent aujourd'hui la capacité d'adaptation de nos territoires » (Nadou & Talandier, 2020). Cela amène à questionner les mécanismes de coordination et donc de coopération territoriale qui suppose la mise en œuvre d'action entre une pluralité d'acteurs à l'échelle territoriale et « l'implication d'au moins deux acteurs qui deviennent des partenaires au sein d'une démarche collective multi-acteurs » (Nadaud, 2020).

Blanc *et al.* (2022) et Lafuente Sampietro ont déjà démontré la fonction d'intermédiaire territorial des ML en contribuant à des infrastructures territorialisées. Nous mobiliserons donc le même cadre, l'intermédiation territoriale, et étudierons le même acteur, les monnaies locales, dans un contexte différent, celui des initiatives de SSA. Nous essaierons en particulier d'identifier si les monnaies locales jouent un rôle d'intermédiaire territorial au sein de ces nouvelles coopérations autour du projet de SSA.

1.2.2 Les 5 rôles d'intermédiaire territorial : de l'initiation à la pérennisation des projets

L'intermédiation territoriale est la combinaison de 5 rôles identifiés par Bourdin, Nadou et Obermöller (2020) : Entremetteur, Facilitateur, Médiateur, Orchestrateur et Innovateur. Ces rôles viennent compléter en partie ceux identifiés préalablement par Nadou et Pecqueur (2020) : facilitateur, fédérateur (devenu médiateur) et orchestrateur. L'ensemble de ces rôles sont résumés dans le Tableau 1 ci-dessous.

Rôles d'intermédiation territoriale	Fonction selon Bourdin, Nadou et Obermöller (2020)	Fonction selon Nadou et Pecqueur (2020)
Entremetteur	Mise en relation des acteurs	-
Facilitateur	Faciliter la circulation des savoirs au sein du réseau (partage et transfert de connaissances, technologies et compétences) et rôle de traduction des connaissances	Faciliter les projets, dialogue et/ou mise en connaissance entre acteurs
Médiateur (Bourdin et al. 2020) ou Fédérateur (Nadou et Pecqueur, 2020)	Construction de la confiance : intermédiaire de confiance et développeur de la confiance	Établir la confiance entre les partenaires du réseau
Orchestrateur	Création et pérennisation du réseau	Animation du réseau local dans une perspective de coopération territoriale
Innovateur	Participation au processus d'innovation	-

Source : autrice, Marie Fare, Séverine Saleilles à partir de Bourdin, Nadou et Obermöller (2020) et Nadou et Pecqueur (2020)

Tableau 1 Définition des rôles de l'intermédiaire territorial

Ainsi, les descriptions des rôles que nous retiendrons, toujours selon Bourdin, Nadou et Obermöller (2020), sont les suivantes. L'entremetteur est à l'initiation de la dynamique, il peut avoir l'idée, communément avec d'autres acteurs mais joue un rôle particulier dans la mise en lien de ces derniers, en provoquant la rencontre et en concrétisant la réflexion autour du projet commun. Le facilitateur est en lien avec les informations du projet : qu'elles soient la connaissance, la technologie ou les compétences. Pour la connaissance préalable, le facilitateur joue un rôle important de traduction et de mise en accessibilité de ces dernières à tous les membres du projet, en adaptant le langage afin que la compréhension soit mutuelle et permette ainsi une mise en connaissance mutuelle des acteurs. Concernant la connaissance communément construite, le facilitateur favorise sa circulation au sein des différents acteurs et peut également s'atteler à faciliter le dialogue entre acteurs. Plus largement, le facilitateur s'attache au langage et joue un rôle clé dans la réussite du projet en favorisant la collaboration. Le troisième rôle d'intermédiation est le médiateur associé au constructeur et au développeur de confiance. Il s'agit de créer une dynamique coopération où l'ensemble des acteurs du réseau se font confiance les uns les autres, dans leurs compétences propres et dans leurs actions à destination du projet commun. L'avant-dernier rôle, celui d'orchestrateur, touche à la pérennisation de la coopération. Il anime le réseau et fait vivre la dynamique en participant à la stratégie de coopération. Par ses fonctions, il est la clé de voûte du projet et participe généralement à la structuration de la gouvernance. Enfin, le rôle d'innovateur n'est pas très développé, il participe au processus d'innovation. Cela est en lien avec le contexte dans lequel ces approches ont été développées, soit celui d'une dynamique collaborative de l'innovation. Plus largement, ce contexte a servi à l'élaboration de l'ensemble de cette grille d'analyse et nous verrons dès à présent comment nous le transposons au contexte de coopération autour de projets de sécurité sociale de l'alimentation. L'étude approfondie des différents rôles de l'IT permettra de souligner non seulement les mécanismes de coopération mais également de tensions ou conflits voire l'absence de relation.

Nous mobiliserons l'intermédiation territoriale et la grille des rôles d'intermédiaire qui en découle pour analyser le rôle de l'acteur « de l'association monnaie locale » au sein des projets de SSA, de l'émergence au développement. En ce sens, nous pourrions être amenés à brièvement évoquer les rôles d'autres acteurs sans viser à en dresser un portrait exhaustif, nous n'étudierons pas le rôle des AML hors cadre de ces expérimentations.

1.2.3 Les monnaies locales : des intermédiaires territorialisés dans les SSA ?

Les ML endossent des fonctions d'intermédiaire territorial en contribuant à des infrastructures territorialisées, soutenant ainsi un processus de développement territorial (Blanc *et al.*, 2022). Plus précisément, l'analyse des AML comme exerçant les fonctions d'IT, a aussi été étudiée par Lafuente-Sampietro (2022) à partir d'une approche quantitative. Elle montre comment les AML en tant qu'IT participent à l'activation de proximités au sein de leur communauté monétaire, ainsi qu'à la génération de relations commerciales entre leurs utilisateurs. Ce mécanisme facilite la circulation des revenus au sein du réseau monétaire et génère des multiplicateurs internes aux ML légèrement supérieurs aux multiplicateurs locaux

habituellement mesurés¹⁶. Dans cette contribution, nous n'étudierons ni l'impact de l'IT des AML sur les entreprises membres de l'AML, ni leurs impacts sur le développement territorial. Nous faisons cependant l'hypothèse que pour émerger les expérimentations de SSA nécessitent des formes d'intermédiation territoriale entre les acteurs et que les ML sont susceptibles d'intervenir en tant qu'intermédiaires territorialisés dans une expérimentation de SSA et d'en renforcer le potentiel transformateur.

Par la connaissance des AML, notamment en 1.1.2, et la description des rôles de l'intermédiation territoriale en 1.2.2, nous pouvons aisément projeter les AML en tant qu'intermédiaires territorialisés. Le Tableau 2 présente les actions potentielles de l'AML pour chacun des 5 rôles de l'IT. Cela constitue une base de travail en amont du terrain et servira notamment de guide pour le codage des entretiens menés, elle sera enrichie et modifiée au fil de l'analyse, dans une démarche de va-et-vient. Est-ce qu'en effet, la ML met en place des actions et y-a-t-il une homogénéité entre les projets ?

Rôles	Actions de l'AML dans les expérimentations de SSA
Entremetteur	- Mise en réseau entre les membres de la "communauté monétaire" et les acteurs de l'alimentation durable du territoire - Favoriser l'identification des professionnels à conventionner, compléter le réseau existant - Mise en lien avec usagers - Mise en lien avec les futurs porteurs du projet
Facilitateur	- Transfert de savoirs par la mise à disposition de guides, logiciel, wiki - Partage des connaissances autour de la sélection des professionnels et plus globalement des acteurs du territoire - Intermédiation d'apprentissage (formations, etc.)
Médiateur	- Garant de la confiance envers la ML en tant que moyen de paiement (confiance méthodique)¹⁷ - Garant de la confiance du processus de sélection de ses professionnels et de son caractère démocratique (confiance éthique) - Développeur de confiance de ses professionnels sélectionnés
Orchestrateur	- Animation du réseau - Pilotage de l'expérimentation - Recherche de financements
Innovateur	- Mise en place d'un projet d'innovation sociale - Innovation technologique

Source : autrice, d'après revue de la littérature (1.1) et grille de l'IT

Tableau 2: Actions potentielles de l'AML dans les SSA pour les différentes fonctions de l'intermédiation territoriale

¹⁶ Il résulte de ce processus un effet positif sur les chiffres d'affaires des entreprises adhérentes de la ML de l'ordre de 10% à 15% particulièrement pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises.

¹⁷ Pour le rôle de médiateur appliqué aux AML, nous couplons la grille de l'IT avec les 3 types de confiance d'une monnaie développés par (Aglietta & Orléan, 1998). Ces derniers seront analysés dans la partie II de ce mémoire.

En faisant le constat de ces nouvelles coopérations et en empruntant le cadre des rôles de l'IT pour les analyser, notre travail s'attachera à répondre à la question suivante :

Quel est le rôle des monnaies locales dans les expérimentations de SSA ?

Cette problématique, pour y apporter une réponse certaine, nous pousse à formuler des questions de travail.

D'abord, *Où sont ces coopérations et quelles sont leurs caractéristiques ?*, pour connaître le paysage de ces coopérations et sélectionner un échantillon cohérent.

Puis, *Quels rôles d'intermédiaires territoriaux jouent les monnaies locales dans ces initiatives ?* nous permettra de cerner les actions concrètes des AML dans les SSA et dans quelle mesure elles sont des intermédiaires territoriaux. À partir du Tableau 2, nous compléterons d'un côté l'inventaire des actions des AML par rôle de l'IT et de l'autre nous réaliserons une analyse comparative des AML impliquées dans des coopérations SSA.

Et enfin, *Quels freins peut-on identifier et quelles sont les clés de réussite pour mener à bien ce projet transformateur commun ?*, afin de comprendre les éléments limitant ces coopérations et d'imaginer des pistes de réflexion pour les projets à venir.

1.3 Une démarche exploratoire : enquête et études de cas

Afin de répondre à cette question, la méthodologie déployée s'étale sur 3 temps et peut-être qualifiée de démarche exploratoire. Nous avons eu l'occasion de présenter ces travaux tout au long des 7 derniers mois, à différents stades et auprès de différents publics. Chaque événement fût riche d'apprentissage et a permis de rediriger à la marge les travaux, renforçant cet aspect mouvant et exploratoire. Aussi, un comité de suivi composé de chercheurs proches du sujet ou d'acteurs engagés dans les ML et la SSA a permis d'orienter le travail et de le paver, tout en s'assurant qu'il soit ancré dans une réalité expérimentée par d'autres, qu'il permette de répondre à des questions aussi soulevées ailleurs. Dans un premier temps, la démarche a consisté en une exploration pour déterminer quelles sont les initiatives existantes en France. Ensuite l'approfondissement de 7 cas sélectionnés dans le panel pour comprendre le rôle de la monnaie dans ces derniers avec une proposition de typologie pour identifier les similitudes entre ces cas suivis de l'élargissement du nombre de monnaies interrogées par le biais d'un focus groupe pour capturer des éléments au stade de montage des projets. Enfin, nous avons mis en place une échelle pour établir une typologie entre ces projets et ébaucher une classification.

1.3.1 Identification du panel d'initiatives monnaies locales/SSA et échantillonnage de 7 cas

La récence du sujet et des initiatives en cours nécessite en premier lieu une phase de recensement afin d'identifier le panel des projets en cours en France. En effet, aucun organisme formel ou informel n'est dédié au regroupement des initiatives AML et SSA. Ainsi, un recueil

de données a permis d'établir une liste de 26 initiatives associant de près ou de loin ML et SSA¹⁸. Cette base de données a été construite grâce à une recherche de données secondaires (site web, newsletters, publications LinkedIn), une veille approfondie durant 6 mois et les partages de personnalités insérées dans les réseaux comme le groupe Alim-Agri du Mouvement Sol. Également, l'obtention du détail des réponses de la seconde enquête nationale de Blanc *et al.* (2023) à la question relative à la participation à des actions de SSA a permis de passer des appels téléphoniques et d'enrichir cette base de données. Finalement, au cours de l'enquête, plusieurs opportunités d'observations se sont présentées et sont venues enrichir l'analyse et la compréhension des enjeux. Lorsque cela est accessible, nous avons ajouté des éléments descriptifs du projet selon plusieurs critères : panel de participants, processus de conventionnement, structure porteuse, ... Un extrait de ce recueil de données est disponible en Annexe 4 à la fin de ce rapport.

Parmi ces 26 initiatives constituant le panel, nous avons sélectionné un échantillon de 7 cas. À noter qu'au long des 6 derniers mois, l'ensemble de ces projets a largement évolué et certains éléments se sont précisés avec le temps. Par exemple, l'utilisation de la ML pouvait être une option pour certains projets en mars et a été déclinée en juillet. Ainsi, ces 26 projets ne sont pas tous des cas effectifs de coopération. À la date de juillet 2024, nous dénombrons : 10 projets effectifs, 7 déclinés, 9 dont l'aboutissement est encore incertain (potentielles coopérations). Le critère discriminant pour sélectionner les 7 cas à étudier est l'état d'avancement avec un début des cotisations/redistribution en Septembre 2024, moment que nous choisissons d'associer ici au « *Lancement* ». Ainsi, nous nous intéresserons dans le détail, en menant des enquêtes, aux projets de caisse alimentaires avec entre parenthèse le moyen de paiement mobilisé : Soli'doume dans le Puy de Dôme (P1 - Doume), la SSA étudiante à Bordeaux (P2 - Gemme), la caisse commune de l'alimentation en Gironde (P3- MonA¹⁹), la Caisse Alimentaire Commune de Montpellier (P4 - Graine/MonA), le projet étudiant à Lyon (P5 - Gonette), la caisse du 8ème arrondissement à Lyon (P6 - Chéquiers verts), et enfin le projet Caissalim à Toulouse (P7 - Sol-Violette/MonA), dont la carte est en Figure 2.

¹⁸ Afin de dresser un portrait exhaustif du paysage des initiatives à date (août 2024), ce tableau a été enrichi tout au long de l'étude et pas uniquement dans la phase initiale.

¹⁹ MonA est la Monnaie Alimentaire, ici non rattachée à une monnaie locale

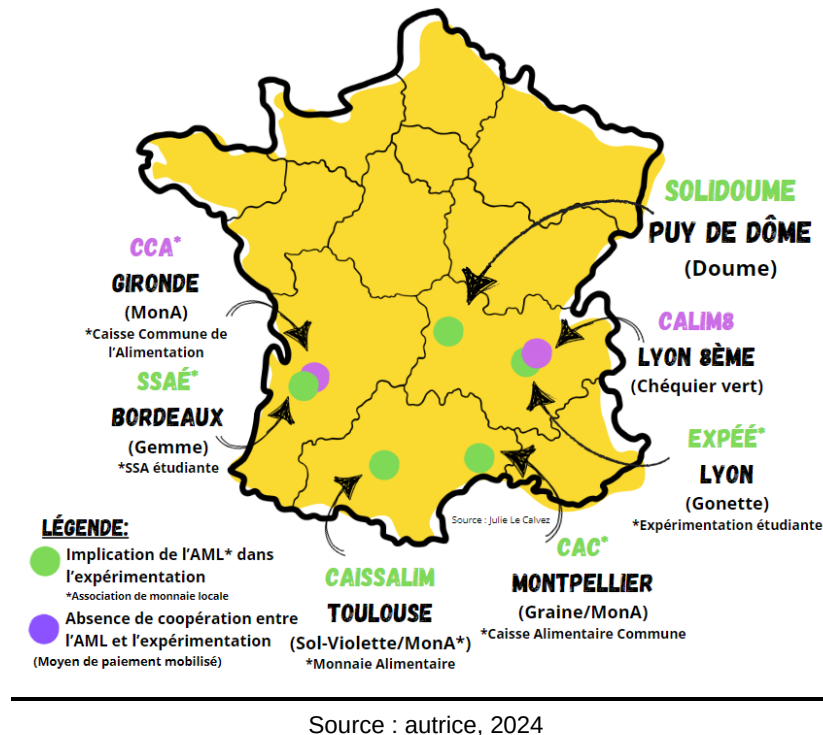


Figure 2: Carte des 7 cas étudiés

Parmi ces 7 cas, nous identifions a posteriori 5 cas où les AML sont impliquées dans la SSA et 2 cas où l'AML du territoire n'est pas mobilisée mais une autre solution monétaire est trouvée. A noter que le territoire de circulation de la ML est toujours plus large que le territoire des expérimentations, souvent centrées sur des quartiers de ville.

1.3.2 Données recueillies sur le terrain d'étude : méthode et traitement des 21 entretiens et Focus groupe

Pour analyser ces 7 cas et réussir à identifier la place des AML dans ces expérimentations, nous avons interrogé 3 acteurs par cas, pour un total de 20 acteurs²⁰, résumé dans la Figure 3. L'objectif est d'obtenir une vision complète et exhaustive du projet. Il s'agit de recueillir les perceptions de différentes partie-prenantes travaillant pour un même projet : l'expérimentation de SSA, à propos d'un même objet : la place de l'AML. Les 3 acteurs peuvent être schématiquement regroupés dans les catégories "Monnaie locale", "Acteur Agri-Alim", "Accompagnateur/Collectivité" mais ce schéma n'est pas applicable à l'ensemble des cas. En effet, la sélection des structures à interroger dépend d'abord de son implication. Les entretiens ont tous été obtenus étonnamment aisément, même pour les collectivités habituellement plus difficiles à mobiliser. Ce constat vient confirmer le caractère porteur du sujet et les ressources mises en place par les structures pour le porter et le représenter. Pour les duos de projets P2 et P3 puis P5 et P6, tenant place sur un même territoire, les entretiens pouvaient aborder les 2 projets simultanément, en général bien connus par les interrogés.

²⁰ L'AML de Lyon, la Gonette est interrogée au sujet de 2 projets (P5 et P6). Ainsi, on a bien 3 acteurs par cas et 20 acteurs au total.

ID	Structure	Durée	ID	Structure	Durée
P1 - Soli'Doum Clermont Ferrand			P5 - Lyon étudiant		
E1	Doume	3h00	E14	Ville de Lyon	1h00
E2	Cisca	1h20	E13	Gonette	2h30
E12	Cresna *	2h50	E19	Chaire Tralim - Lyon 2	1h30
P2 - Bordeaux SSAé			P6 - Lyon 8ème		
E3	Gemme	2h30	E16	Territoires à Vivres	2h00
E4	Bordeaux Métropole	1h45	E15	Métropole de Lyon	1h30
E8	Crepag	2h15	E13	Gonette	2h30
P3 - CCA Gironde			P7 - Caissalim Toulouse		
E5	Ville de Bordeaux	2h00	E17	Coordinateur Sol-Violette	1h45
E7	Département Gironde	2h00	E18	INRAE Toulouse	2h30
E6	Acclimat'ation	1h45	E20	Citoyen caisse *	1h30
P4 - CAC Montpellier			Total		
E9	Territoires à Vivre	2h00	* Les entretiens avec un astérisque ont été menés en visio L'E13 a été mobilisé pour les deux cas lyonnais		
E10	La Graine	4h00			
E11	Montpellier Métropole *	0h50			

Source : autrice

Figure 3: Index des entretiens par cas

Pour faciliter les échanges et s'imprégner des projets étudiés, 18 entretiens sur 20 (soit 90 %) ont été réalisés en présentiel avec des déplacements sur les territoires de Clermont-Ferrand, Bordeaux, Montpellier, Toulouse et des locaux permanents à Lyon²¹. La visioconférence a été choisie par défaut lors d'incompatibilités de calendriers. Les échanges individuels en présentiel offrent l'opportunité de découvrir les environnements dans lesquels les projets émergent, de rencontrer informellement d'autres acteurs ou de mener des observations. Ces dernières ont aussi permis de voir les projets en action et de s'imprégner de leur fonctionnement, de constater pratiques et interactions, permettant d'accéder à un niveau de compréhension supplémentaire, inaccessible en entretien. Par exemple, le déroulement d'un comité citoyen de la caisse montpelliéraine ou encore le comité de suivi de l'association Territoires à Vivres Grand Lyon (TAV Lyon) qui coordonne la caisse du 8ème arrondissement lyonnais. Le rapprochement des entretiens concernant un même projet a aussi été visé pour conserver les éléments en mémoire et assurer une continuité dans le recueil des propos des enquêtés. 1 personne a réalisé 100% des entretiens et 2 d'entre eux étaient également accompagnés par un second enquêteur.

Les personnes interrogées parlent au nom de la structure dans laquelle elles sont investies, avec un biais potentiel de subjectivité ou de boîtes noires sur les périodes précédant leurs arrivées. Afin d'y pallier, nous avons visé, dans la mesure du possible, les personnes qui suivaient de près le projet et qui ont participé à leurs prémises. L'entretien se déroule en 3 temps : récit de projet, semi-directif et quizz « *D'accord/Pas d'accord* » de clôture. Le guide de cet entretien est disponible en Annexe 5. Premièrement le « *récit de projet* » est initié par la question « *Comment est née cette initiative et qu'en est-il aujourd'hui ? N'oubliez pas de mentionner la monnaie si et quand elle intervient* ». Ce temps est la principale source de recueil de données, bien que rarement utilisé en sciences de gestion (Bah et al., 2015), nous lui accordons ici une valeur objective en le replaçant dans la méthode d'analyse déployée ensuite (échantillonnage, croisement de plusieurs récits au sujet du même objet, analyse des interactions entre plusieurs acteurs). Ensuite, pour compléter, une partie semi-directive permet d'insister sur des éléments

²¹ Le contexte d'enregistrement de l'entretien n°18 n'a pas permis une retranscription complète et justifie sa faible mobilisation dans ce document.

indispensables s'ils n'ont pas déjà été mentionnés (Sauvayre, 2013). En guise de clôture, chaque enquêté a pu réagir à une série de onze phrases dites clivantes en répondant d'accord/pas d'accord avec développement de leurs réponses s'ils en avaient la volonté. Ces phrases ont été formulées à la suite d'une première phase de recherches bibliographiques. Par exemple, la phrase n°2 est « *La monnaie alimentaire, c'est un bon d'achat fléché vers l'alimentation* » ou encore la phrase n°9 : « *Pour assurer une démarche démocratique dans un projet SSA, il est nécessaire de ne pas se baser sur une liste de professionnels préexistante* ». La liste complète est disponible à la fin du guide en Annexe 5. Une des difficultés rencontrée est la longueur et l'ambition d'exhaustivité du guide, adapté au fil du temps après avoir cerné les éléments à aborder prioritairement.

Au total, 40h30 d'enregistrements sont issues des 20 entretiens effectués, dont l'indice est attribué par ordre chronologique (E1 premier entretien, E21 dernier). Les audios d'entretiens sont retranscrits intégralement afin d'obtenir des verbatims pour alimenter l'analyse et effectuer un codage sur NVivo, logiciel non libre pour le codage de données. La quantité d'informations recueillies dépassant largement le cadre d'analyse présenté dans ce rapport, la retranscription est également en lien avec le besoin de la postérité afin d'alimenter de futurs travaux de recherche. Le logiciel Turbo Scribe a permis de retranscrire l'ensemble de ces entretiens. Il a l'avantage de la gratuité et de la fiabilité mais le désavantage de ne pas reconnaître les changements de locuteurs. Il est également nécessaire de couper les fichiers audios en tronçons de 30 min avant retranscription, impliquant un effort logistique de classification des audios multiples pour un entretien. Enfin, il est indispensable d'effectuer des corrections manuelles, relecture et réécoute, afin d'éviter les contre-sens, compter 2h30 pour 1h00 d'audio. Les retranscriptions sont ensuite insérées dans NVivo. Un extrait de la grille de codage utilisée est accessible en Annexe 6. La construction de cette grille suit la démarche Gioia. Une première grille est mise en place d'après le cadre d'analyse (les rôles de l'intermédiation territoriale) et est alimentée au cours de l'analyse par le contenu des entretiens. La grille finale est ainsi issue d'aller-retours entre éléments émergents du terrain et cadre théorique, dans une démarche globalement inductive (Gioia et al., 2013).

Enfin, la dernière récolte de données a pris la forme d'un focus groupe. Ce dernier visait à réunir des représentants (salariés ou bénévoles) d'AML afin d'élargir l'échantillon de l'étude et de recueillir des données de projets au stade « *en ébauche* » défini au 1.3.1. Ainsi, 16 AML ont été conviées, 10 ont répondu venir (62,5% de réponses positives) et 8 ont effectivement répondu présentes, avec un total de 16 participants (12 membres d'AML et 4 animatrices). Ce temps d'échange a été relayé par le groupe Alim-Agri du Mouvement Sol, également présent en soutien pour l'animation. Les 8 AML ont été réparties en sous-groupes selon leur propre détermination de stade d'avancement, 5 étaient au stade « *idée* » et 3 à la « *construction avancée avec les partenaires* ». Ces 2 sous-groupes ont répondu aux mêmes 4 questions durant 1h30. Celles-ci portaient sur les apports réciproques entre monnaies et SSA, leurs éléments communs et les difficultés rencontrées. Aucune suggestion de réponse n'a été donné, l'ensemble des prises de parole étaient le fruit de réflexions individuelles et émergeaient spontanément, dans une démarche inductive. Le déroulé de ce temps est disponible en Annexe 7. Le codage de ce

focus groupe est fait à partir des enregistrements en sous-groupes. La partie relative à la question 1 est disponible en Annexe 8, les autres questions sont disponibles à la demande.

L'anonymisation des données varie selon 2 modalités. Les 20 individus enquêtés sont anonymisés et nous choisissons de mentionner uniquement les structures depuis lesquelles ils s'expriment pour faciliter la compréhension. Les présents du focus groupe sont anonymisés de « Monnaie 1 » à « Monnaie 8 » pour limiter la confusion avec les 7 études de cas et pour préserver le développement des projets, dont certains sont aux prémices des discussions. L'ensemble de ces données ont permis, dans une première phase d'agglomération de celles-ci, de rédiger une monographie par cas, permettant de décrire le projet, les principaux éléments historiques et acteurs impliqués (Annexes 9).

Ainsi, la méthode employée, visant à récolter une diversité de sources, nous conduit à penser à une structuration des cas étudiés. *Y-a-t-il des cas similaires ? Sur quels aspects ? Dans quelle mesure cette diversité peut être organisée en clusters ?* Le besoin de réponse à ces questions nous mène à proposer une typologie permettant d'illustrer la diversité des cas étudiés²².

1.3.3 Typologie d'appropriation des 3 piliers selon les projets

Nous observons que les expérimentations inspirées d'une SSA abordent de façon différente l'ensemble des trois piliers de la SSA, démarche consciente des acteurs où chacun met en place un « dispositif qui puisse reprendre des grands éléments de la sécurité sociale de l'alimentation. Enfin, certains, pas en totalité, de toute façon, puisqu'on ne peut pas la mettre en place de manière globale » (E14, Ville de Lyon). Certains mettent l'accent sur l'universalité du public, d'autres mobilisent des ressources importantes sur l'organisation d'un conventionnement démocratique quand certains s'attachent à avoir un financement uniquement dépendant de cotisations. L'émergence d'un nombre important d'initiatives se revendiquant inspirées d'une SSA nous interroge sur leurs points communs et leurs distinctions : *Y-a-t-il un profil type d'initiative SSA ? Peut-on dresser une typologie de celles-ci ?* Ainsi, il s'agit ici de proposer une échelle de critérisation pour représenter l'appropriation des 3 piliers de la SSA par les expérimentations et de l'appliquer à notre échantillon de 7 cas, sans exclure qu'elle pourrait être étendue à l'avenir à d'autres projets. L'échelle d'appropriation s'appuie sur 4 niveaux pour chaque pilier et est présentée dans le Tableau 3.

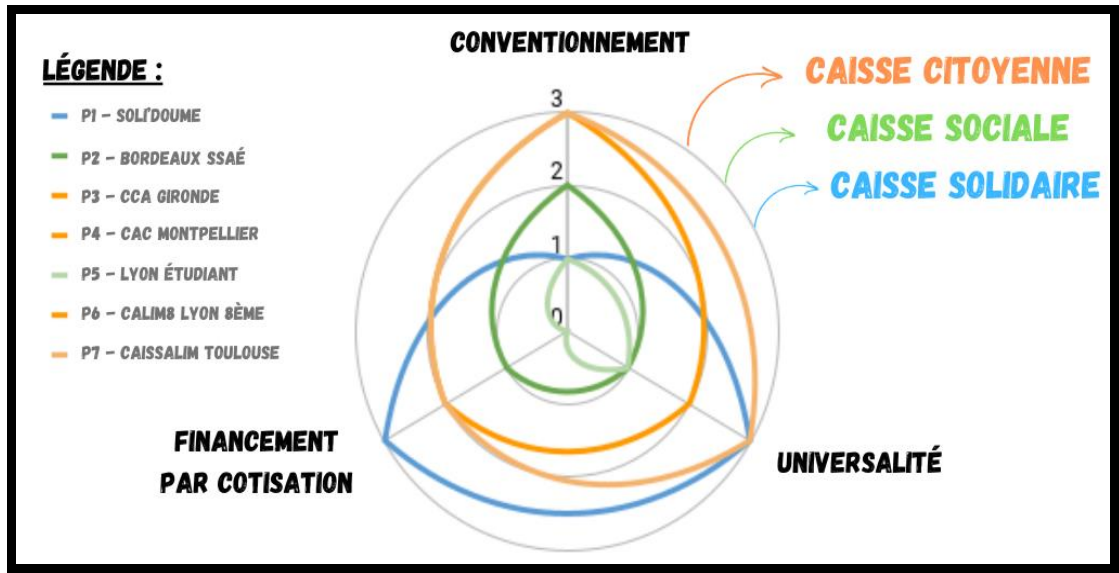
²² Cette démarche a été initiée au début du stage. Elle est considérée comme un élément d'appui pour l'analyse du rôle dans l'IT des ML mais n'est pas au cœur du travail de ce rapport.

Niveau d'échelle	Pilier et mise en oeuvre
Conventionnement organisé démocratiquement :	
0	Absence de débat et d'échange avec les participants autour du conventionnement.
1	S'appuie sur un réseau préétabli selon des critères explicites sans échanges sur le conventionnement SSA
2	S'appuie sur une sélection préétablie avec échanges et potentiels élargissements sur le conventionnement SSA
3	Conventionnement démocratique, citoyen et local et accompagné (conscientisation)
Universalité :	
0	Ciblage exclusivement sur une catégorie socio-économique (ex : étudiant ET précaires). Double filtre.
1	Ciblage public de toute situation sociale en précarité ou public étudiant de tout profil éco. Un filtre.
2	Mixité sociale limitée
3	Forte mixité socio-économique du public. Représentativité de la population du territoire.
Financement par cotisation (x=part des cotisations dans le financement total):	
0	x = 0 %. Absence de cotisation des participants
1	x < 40%. Cotisations totales des participants inférieures à 40% du montant total de la caisse
2	40% < x < 90%. Cotisations des participants finançant entre 40 et 90% de la caisse.
3	x > 90%. Financement de la caisse exclusivement ou quasi-exclusivement par cotisations. (Equilibre)

Source : autrice, Marie Fare et Séverine Saleilles

Tableau 3: Échelle d'appropriation des 3 piliers SSA

Globalement, il apparaît que le 0 se rapproche de l'aide alimentaire classique telle que critiquée actuellement : des aliments non choisis distribués par l'État aux plus démunis (Bonzi, 2019). L'extérieur du graphique ou niveau 3 se rapproche plus de la réponse pratique proposée face à cette impasse : la SSA, qui met l'accent sur le lien fort entre difficultés des systèmes agricoles et alimentaires et décloisonnement des problématiques par la mise en place d'une solution universelle impliquant les citoyens. En appliquant cette échelle aux cas étudiés, grâce aux données récoltées, nous obtenons les graphiques radars ci-dessous (Figure 4), principalement issues de ressources publiques et des 21 enquêtes.



* Les projets de Gironde, Montpellier et Lyon 8ème sont superposés et s'affichent en orange foncé ici.

Source : Autrice d'après données secondaires et entretiens.

Source : autrice

Figure 4 : Graphiques radars de l'appropriation des 3 piliers par les 7 cas étudiés

Nous observons une diversité dans les sept projets. Tout d’abord un groupe aux caractéristiques presque identiques regroupe les projets P3-Gironde, P4-Montpellier, P6-Lyon 8ème et P7-Toulouse. Ces projets se distinguent des autres par une forte implication des citoyens dans l’établissement de la liste de professionnels à conventionner et la recherche d’un public à forte mixité socio-économique. Nous nommerons ce projet-type « *Caisse citoyenne de l’alimentation* ». D’un autre côté, les 3 autres projets sont plutôt distincts : ils ont en commun de partir d’une liste de professionnels préétablie, en l’occurrence le réseau de l’AML, avec ou sans discussion par les participants à l’expérimentation SSA. Parmi eux, 2 sont spécifiquement tournés vers le public étudiant, ils ont émergé après l’explosion de la précarité étudiante suite au Covid, davantage pris en main par certaines collectivités via leurs financements. Ces 3 projets ont une part de financement par les cotisations graduelles, en ce sens, ils se distinguent les uns des autres allant du projet Lyon étudiant sans cotisations au projet Soli’doume 100% financés par les participations citoyennes. Ainsi, nous distinguerons d’un côté les projets P2-Bordeaux SSAé et P5-Lyon étudiant, projet-type nommé « *Caisse sociale de l’alimentation* ». De l’autre côté P1- Soli’doume, projet-type nommé « *Caisse solidaire de l’alimentation* »²³.

Cette première partie nous a permis de comprendre que les AML et la SSA avaient un projet transformateur commun : restructurer le système agricole et alimentaire par la mise en place d’une expérimentation citoyenne et le fléchage de ressources financières vers des professionnels choisis. Nous identifions le cadre de l’intermédiation territoriale de Bourdin et al. (2020) et Nadou et Pecqueur (2020) pour s’interroger sur le rôle particulier des AML dans les coopérations entre AML et SSA quand elles ont lieu. En effet, 26 projets nous ont permis de sélectionner un panel de 7 expérimentations de SSA, qui seront nos cas d’étude, parmi lesquelles 5 cas effectifs de coopérations avec une AML. Ces derniers peuvent d’ores et déjà être rapprochés en trois projets types de caisses « *citoyennes* », « *sociale* » et « *solidaire* », selon une échelle de critérisation définie par l’auteur. Dans la suite de cet écrit, nous tenterons d’analyser le rôle des AML dans chacun de ces projets en tant qu’intermédiaire territorial tel que décrit dans le 1.2.3 en lien avec les projets types identifiés.

²³ Il convient de nuancer la distinction entre ces 3 projets : on pourrait également rapprocher P1 et P2 à éloigner de P5 car ils mettent en place des cotisations ou encore rapprocher P1 et P5 distingués de P2 qui déploie une caisse locale, lieu d’échange autour du système alimentaire.

Partie II – Les rôles des monnaies locales dans les expérimentations de SSA : entre intermédiaireur territorial central et périphérique

Il s'agit désormais de définir quelle fonction d'intermédiaireur territorial est endossée par l'AML dans les différents projets. Pour ce faire, nous traiterons des 5 cas, P1-Solidoume (Doume), P2-Bordeaux SSAé (Gemme), P4-Montpellier (Graine), P5-Lyon-é (Gonette) et P7- Toulouse (Sol-Violette), qui impliquent effectivement une AML mentionnée entre parenthèses, à date de juillet 2024. Pour plus d'information sur un projet en particulier, des monographies sont disponibles en Annexe 9 de ce rapport. Nous aborderons les rôles des projets types « *Caisse sociale* » et « *Caisse solidaire* » au 2.1 et les « *Caisse citoyenne* » dans le 2.2, en constatant que les AML de ces différentes typologies occupent tout de même des fonctions communes. En détaillant l'ensemble des projets, nous affinerons la littérature en proposant des sous-rôles aux 5 identifiés par Bourdin et al. (2020).

2.1 Des projets portés par la monnaie locale, un rôle d'intermédiaireur territorial complet

Au sein des cinq cas étudiés, il apparaît que l'AML joue un rôle très semblable dans trois d'entre eux, les P1-Solidoume, P2-Bordeaux SSAé et P5-Lyon-é que nous pourrions qualifier d'intermédiaireur territorial complet. Nous détaillerons dans cette sous-partie, les rôles endossés par les AML dans ces trois projets, dans leurs points communs et divergences, gradués en lien avec leur proximité à la SSA.

2.1.1 Des projets pionniers avec une AML entremetteuse jouant un rôle d'orchestration clé

En premier lieu, les naissances de ces 3 projets se situent entre janvier 2021 et printemps 2022 pour les réflexions et ont été lancés quelques mois plus tard. P5 a duré 12 mois et s'est achevé en décembre 2022, P2 a duré 10 mois²⁴ et s'est achevé en mai 2024, enfin P1 est un projet indéterminé car il ne dépend pas de subventions²⁵. Ces projets sont pionniers dans les modalités qu'ils proposent et dans la prise en main de la SSA sur leurs territoires respectifs : Lyon, Puy de Dôme et Bordeaux.

Entremetteuse initiale

Les AML ont participé à l'initiation du projet. Pour P1, c'est le constat d'une difficulté à accompagner les publics au changement de pratique, concordant avec le constat d'une autre association sur le facteur économique indispensable aux changements de pratiques alimentaires

²⁴ Le projet P2 a eu une phase préalable de montage de projet et de discussion au sein de la caisse locale importante. Les versements de Gemmes aux étudiants ont été étalés sur 10 mois.

²⁵ Le projet Soli'doume a 2 volets. Le premier concerne l'accompagnement d'un public jeune sur plusieurs mois et le second est constitué de la caisse de cotisation-redistribution. Pour des soucis de convenance, nous nous intéressons ici majoritairement à la caisse. La partie accompagnement dépend bien évidemment d'importants financements mais ces 2 volets ne sont pas interdépendants (Voir Annexe 4).

que le projet est né, grâce à la mise en lien d'un troisième acteur, le Cisca²⁶. Ici, l'AML a co-construit ce projet dès son émergence, partageant ainsi le rôle d'entremetteur avec les 3 autres porteurs. La situation est similaire pour les P2 et P5, où respectivement la Gemme a été conviée par une association (le Crepaq) et où la Gonette, Agribio, la Ville de Lyon et la Chaire Tralim ont été mise en lien simultanément dès les prémises du projet : « *le montage se fait comme ça, et où on co-rédige la convention pluri acteurs* » (E14, Ville de Lyon).

Orchestratrice stratégie et orchestratrice animatrice

L'AML dans ces trois projets est « *très centrale. Dans le nom Solidoume, il y a la Doume* » (E2, Cisca) ; et elle joue un rôle important dans la gouvernance et dans le développement : « *C'est la Gemme qui a déposé le projet. Donc là, c'est plutôt du travail. C'est du jeu de développement* » (E4, Bordeaux Métropole). Chacune fait partie d'un groupe de 2 ou 4 porteurs de projets²⁷ et jouent à ce titre des fonctions d'orchestration importantes : elles organisent des comités de pilotage (P2 et P5), ou des « *groupes de travail Solidoume [...] il y a un groupe de travail financement, il y a un groupe de travail communication, il y a un groupe de travail gouvernance* » (E1, La Doume) (P1). Ces dernières assurent à la fois le pilotage stratégique, nous les qualifierons donc d'orchestratrices stratégiques, mais aussi l'animation du réseau de porteurs et des caisses quand elles existent, nous les qualifierons donc d'orchestratrices animatrices.

La place des collectivités locales n'est pas un point commun à ces 3 projets, elles sont absentes du P1, financeuses dans le P2 et co-porteuses dans le P5. Pour le cas de l'expérimentation étudiante bordelaise (P2), c'est la Gemme qui joue particulièrement le rôle d'entremetteur avec celles-ci, notamment pour la recherche de financements car elle possède des liens de proximité avec elles, à la fois « *la ville de Bordeaux, on est très lié avec eux, on a une convention triennale [...] on a vraiment une stratégie co-construite de développement de la monnaie locale* » (E3, Gemme) et la Métropole « *C'était la Gemme qui nous avait invité en nous disant que ce serait bien qu'on participe* » (E4, Bordeaux Métropole). Dans le cas du P5, la co-construction entre AML et collectivités tient aussi de leurs connaissances mutuelles préalables : « *C'est aussi une volonté de la ville de Lyon, en termes d'économie locale [...] parce qu'ils proposent déjà une partie de la rémunération en Gonettes, en fait, la ville de Lyon [...] ça s'inscrit un peu dans leur politique de ville* » (E19, Chaire Tralim). Aussi, il convient de noter que ces trois expérimentations n'ont pas de structure juridique propre dédiée autonome et dont le rôle serait d'assurer cette orchestration²⁸. Ces AML participent donc au projet avec les autres partenaires, notamment en assurant l'orchestration.

Au-delà des fonctions centrales d'entremetteuse et d'orchestratrice, l'AML a acquis la confiance des partie-prenantes, sous toutes ses dimensions.

²⁶ Centre d'innovations sociales Clermont-Auvergne, définit comme un centre d'intermédiation destiné à créer des espaces de rencontre et des coopérations entre différents acteurs du territoire.

²⁷ P1 - Soli'doume est porté par 3 acteurs, l'ADML63 (ou Doume), le Cresna et le Cisca, P2- Bordeaux SSAé est porté par 2 acteurs, le Crepaq et la Gemme et P5 - Lyon é est porté par 4 acteurs, la Ville de Lyon, la Chaire Tralim, la Gonette et l'Ardab (aujourd'hui Agribio Rhône et Loire).

²⁸ Avec une exception : le P1 Soli'doume envisage de créer une association à part entière mais l'AG constituante n'a pas encore eu lieu.

2.1.2 Une AML conservant son identité au sein du projet : une triple médiatrice accélératrice pour le projet

Le point commun et distinction majeure de ces 3 projets tient dans la circulation des supports monétaires doumes, gemmes et gonettes, qu'ils soient numériques ou papiers. Une représentation des différents billets, spécifique à chaque AML est disponible en Annexe 10.

Médiatrice méthodique

Souvent remises sous format numérique, l'allocation reçue mensuellement est dépensée en monnaie locale. Alors, ces ML peuvent circuler dans le réseau mais aussi remonter les filières, ce qui constitue le principal avantage de cette configuration. Dans ces cas, l'AML est garante de la confiance envers son moyen de paiement, à la stabilité de sa valeur, permettant aux usagers de réaliser des transactions routinières. Cela correspond à la confiance méthodique telle que définie par Aglietta & Orléan (1998) où les participants reconnaissent la valeur et la validité donnée à l'allocation reçue en ML : « *On donne une alternative, qui est la monnaie locale, elle est concrète sur le territoire, elle existe depuis un certain temps* » (E2, Cisca). Les AML voient ainsi leurs publics et leurs masses monétaires augmenter : « *En deux mois, on mettait en circulation rien qu'avec ça, l'équivalent de ce qu'on avait fait sur toute l'année 2022, donc c'est un formidable accélérateur de la circulation de la monnaie* » (E3, Gemme), mais cela ne constitue pas la raison principale de leur coopération dans le projet. Cette augmentation de ML circulantes n'est observée qu'au sein des projets P2 et P5 car ils sont abondés de subventions, P1 est uniquement financé par les cotisations et par les adhérents préalables de la Doume donc il n'y a pas d'augmentation de la masse monétaire mais une simple redistribution entre les participants²⁹. Cependant, ces augmentations de public sont probablement à durée déterminée pour le projet P2, comme cela a été le cas pour le P5 où la plupart des étudiants inscrits pour le projet n'ont pas renouvelé leurs adhésions à l'AML par la suite : « *On a deux étudiants qui ont adhéré depuis. Ce n'est pas terrible* » (E13, Gonette).

Cette augmentation de public implique un traitement administratif des adhésions, parfois plus de 100 en 2 semaines, action toujours prise en charge par l'AML. Celle-ci s'occupe également des versements mensuels, « *Elle a assuré le versement des gonettes* » (E13, Gonette) et si cotisations il y a, de la réception de celles-ci. Également, les AML maintiennent l'outil de gestion de la caisse décliné en plusieurs logiciels : Kohinos pour la Doume, Lokavaluto pour la Gemme et Cyclos pour la Gonette. L'AML du P2 nous confie : « *Je pense que la fiabilité, la capacité de maintenir l'application et de répondre des dépannages en cas d'urgence, c'est une question vitale. [...] on n'a pas eu de problème de problème au démarrage* » (E3, Gemme). Ainsi, elle prend en main des aspects techniques et quotidiens du projet permettant sa pérennisation. Ces éléments font également de l'AML un médiateur méthodique.

²⁹ Le nombre de participants au projet Soli'doume a atteint un plafond depuis plus d'un an. L'hypothèse des porteurs du projet penche sur une difficulté à fédérer une communauté autour du projet qui ne propose pas d'avantage financier et repose uniquement sur de la solidarité.

Médiatrice hiérarchique

Pour avoir une place si centrale dans la mise en œuvre du projet, les autres porteurs, financeurs et participants doivent donner leur entière confiance à l'AML, à ses compétences internes, et à ses capacités à mener à bien le projet. Dans cette configuration où l'AML est porteuse du système monétaire de l'expérimentation, c'est la confiance hiérarchique décrite par Aglietta & Orléan (1998) dont l'AML est garante pour le projet, correspond à la confiance envers l'émetteur. Les parties-prenantes, des coporteurs aux participants, lui reconnaissent une légitimité à effectuer ces actions.

Entremetteuse fédératrice

Ces ML circulantes peuvent être utilisés dans l'ensemble du réseau de professionnels de l'AML. En mettant à disposition son réseau de manière identique, l'AML joue un rôle fort de mise en lien entre les individus participants et le réseau de professionnels au sein duquel sera dépensée l'allocation mensuelle, c'est le cas des trois AML des P1, P2 et P5. Le projet Solidoume est le seul à également mobiliser les adhérents particuliers de la Doume, les autres projets visent un public spécifique d'étudiants précaires ou non. Ici, nous placerons ces actions sous le rôle d'entremetteur fédérateur correspondant à la mise en lien avec les acteurs conditionnant la mise en œuvre du projet (professionnels et usagers). Nous le distinguons de l'entremetteur initiateur rattaché à la mise en lien avec les porteurs et les collectivités, aux prémices du projet. Pour les trois projets, la décision de reprendre le réseau de pros était une modalité définie très en amont. Cette décision est motivée en premier lieu par la présumée évidence d'un travail « *déjà mené [...] et déjà bien mené* » (E8, Crepaq) par les AML sur la sélection de professionnels remplissant une charte pouvant être présentée ou non aux participants. Dans un second temps, cette décision est motivée par des obligations de calendrier et l'impossibilité de recommencer entièrement ce processus³⁰. L'ouverture du réseau, soit l'ajout de nouveaux membres pour correspondre aux besoins des participants (géographiques, habitudes) est évoquée par tous mais mis en œuvre par le P2 et le P5 : « *Il y a eu un gros travail de la part de la Gemme et de la part de la caisse locale de mise en lumière des acteurs du territoire qui nécessitaient d'être conventionnés en plus de ce qu'ils avaient déjà* » (E4, Bordeaux Métropole) ou la Gonette qui « *avait en charge de remonter les filières alimentaires, pour pouvoir faire entrer plus de producteurs et d'épicerie et de commerce alimentaire dans le réseau, pour pouvoir offrir plus de choix aux étudiants* » (E13, Gonette).

Médiatrice éthique

Enfin, en mettant à disposition sa communauté monétaire ou réseau de professionnels et par l'acceptation des partenaires et participants de le mobiliser, l'AML est garante de la confiance éthique telle que définir par Aglietta et Orléan (1998). C'est-à-dire qu'elle garantit les valeurs portées par ce réseau. Les autres partenaires ont ainsi la conviction que l'autorité monétaire (ici l'AML), est garante du bien commun : « *Nous avons déjà des réseaux à qui ont fait confiance,*

³⁰Dans le projet Solid'oume, l'ensemble des participants adhère déjà à l'AML et donc cela apparaît comme une évidence. Dans le projet Bordeaux SSAé, les étudiants sont difficilement mobilisables sur le long terme donc les conditions de calendrier contraignent fortement la réplique du travail. Enfin, dans le projet étudiant de Lyon ils s'accordaient plutôt sur une analyse des changements de pratiques plus que de créer un espace d'échange ou de démocratie alimentaire impliquant les étudiants dans la gouvernance

qui adhèrent, on a déjà un réseau assez large de distribution » (E2, Cisca) et envers le processus de sélection des professionnels et de son caractère démocratique : « On a fait le choix [...] de dire, en fait, on prend des magasins qui sont déjà conventionnés, qui ont été validés par ailleurs par d'autres gens de manière démocratique » (E14, Ville de Lyon).

Les acteurs sont unanimes et rappellent bien ce caractère considéré indispensable et surtout particulièrement accélérateur, en lien avec ses actions concrètes pour le montage du projet. Dans le cas du projet étudiant de Lyon « *On fait le choix de monnaie pour, je dirais, aller plus vite* » (E14, Ville de Lyon), « *en quelques jours, ça peut être mis en place. Donc, oui, c'est facilitateur* » (E19, Chaire Tralim) ou encore dans le cas de la SSA étudiante à Bordeaux « *Ça a été une réponse pratico-pratique, dans le sens où la gemme existe déjà* » (E4, Bordeaux Métropole), « *on a choisi une solution la plus efficace et qui nous paraissait la plus ouverte possible qui n'exclut personne et qui permettait d'aller vite* » (E8, Crepaq).

Au-delà d'être une entremetteuse fédératrice, l'AML dans ces trois projets endosse le rôle de médiateur, créateur et développeur de confiance de façon complète en correspondant aux trois types de confiance (méthodique, hiérarchique et éthique) définis par Aglietta & Orléan, (1998).

2.1.3 Gradation de la facilitation et de l'innovation par l'AML selon la proximité avec la SSA

La construction et le partage des connaissances au sein du projet mais aussi à l'extérieur sont au cœur des actions de ces trois AML, traductrices. Elles partagent ces fonctions avec d'autres acteurs mais jouent seules le rôle d'innovatrices technologiques.

Facilitatrice interne

Dans ces coopérations, les trois AML exercent chacune des missions importantes de facilitation pour réussir à faire comprendre le fonctionnement de la monnaie aux coporteurs « *Ça nous a fait [...] connaître la ML qu'on ne connaissait pas. [...] C'est au fur et à mesure [qu'on a découvert la] « monnaie locale », c'est quoi ? C'est quoi votre job ? C'est quoi vraiment la fonction de la monnaie locale par rapport à l'euro ? C'est quoi la plus-value etc. ? Et c'est là qu'on s'est dit « ah bah c'est d'autant plus intéressant* » (E12, Cresna) ou aux participants : « *Il y a eu aussi des présentations de la Gonette aux étudiants. On leur a expliqué le projet, etc.* » (E13, Gonette). Mais, même si la confiance hiérarchique leur est attribuée, ces fonctions de facilitation sont parfois jugées insuffisantes « *Je ne sais pas exactement comment... Comment ils fonctionnent* » (E19, Chaire Tralim). Nous placerons ces actions sous le rôle de facilitateur interne, c'est-à-dire comme participant à la construction et au transfert de connaissance à destination des coporteurs et citoyens participants.

La mise en œuvre de la dimension démocratique est fortement liée à l'orchestration (prises de décisions) et à la facilitation (circulation des connaissances). Au sein de notre cluster de 3 projets, il y a une gradation de cette dimension démocratique, entendue ici comme l'implication des participants à l'expérimentation dans le projet lors de temps d'échanges ou d'espaces dédiés. Premièrement, elle est absente du P5 de Lyon avec la Gonette où les étudiants n'étaient

pas adhérents à l'AML³¹ et n'ont pas eu d'espace de rencontre (hors un atelier de cuisine et une conférence sur l'agriculture biologique) avec uniquement des communications par mail. Pour Soli'doume, les participants sont virtuellement intégrés à la caisse par une cotisation suite à un mail en début de mois et une redistribution le 12 du mois. Les participants sont des adhérents préalables à l'AML et disposent donc des espaces déjà présents dans celle-ci (bénévolat, groupes locaux, AG)³². Néanmoins, les porteurs du projet évoquent la volonté de créer un espace d'échange dédié à Soli'doume, « *Mais aujourd'hui, par rapport à plein d'autres caisses qui sont en France, où il y a vraiment les participants à la caisse, ils forment un groupe, en fait. Ils discutent ensemble. Actuellement, il n'y a pas ça. Actuellement, il n'y a pas cet espace-là. C'est quelque chose qu'on veut travailler* » (E1, La Doume). Et ce, notamment pour mieux comprendre et développer la dimension de solidarité sous-tendant la caisse de redistribution, pouvant être parfois mal comprise : « *Ils ne réalisaient pas qu'ils allaient recevoir. [...] ils ont l'habitude de faire des dons* » (E1, La Doume). Enfin, pour le projet étudiant à Bordeaux, ils expérimentent un nouveau dispositif de caisse locale visant à être un espace d'échange et de prise de décision avec « *toutes les parties prenantes. Donc des bénéficiaires, des individus, des associations d'étudiants, des associations d'aide alimentaire, des producteurs agricoles, maraîchers, des magasins, Biocoop, des collectivités locales et quand on se réunit, tout le monde est invité et la décision est prise* » (E3, Gemme). Ainsi, P2 joue un rôle d'orchestration et de facilitation supplémentaire en préparant en amont des temps démocratiques lors des réunions de caisses locales, en décidant de ce qui est à l'ordre du jour et en préparant des scénarios. Dans ces actions, les AML renforcent leurs rôles de facilitateurs interne et d'orchestration d'animation.

Facilitatrice externe

Dans le cas du rôle de facilitateur, nous retrouvons également des actions dirigées vers des acteurs non membres du projet. Nous dirons que les AML sont des facilitatrices externes. C'est le cas par exemple de la Doume qui participe à des instances nationales comme le collectif « *pour une SSA* ». Les trois AML Doume, Gemme et Gonette sont adhérentes du Mouvement Sol et actives dans ses groupes de travail.

Innovatrice technologique

Enfin, les AML jouent ici des rôles d'innovateurs. Principalement, elles endossent à elles seules un rôle d'innovateurs technologiques. C'est le cas principalement de la Doume qui a mobilisé des bénévoles pour construire un outil de cotisation-redistribution, en s'appuyant sur des compétences internes déjà existantes³³. « *Il a fallu développer un module logiciel. Ça a pris un peu de temps. [...] On a dû essayer les plâtres sur le logiciel* » (E1, La Doume). Cet outil est

³¹ Légalement, l'adhésion est obligatoire pour avoir un compte Gonette. Elle a donc été prise en charge par le projet et réalisée par la Gonette. Cependant, ce n'était pas une démarche volontaire des participants qui n'étaient pas adhérents avant et qui ont fourni les informations nécessaires mais n'ont pas rempli les dossiers.

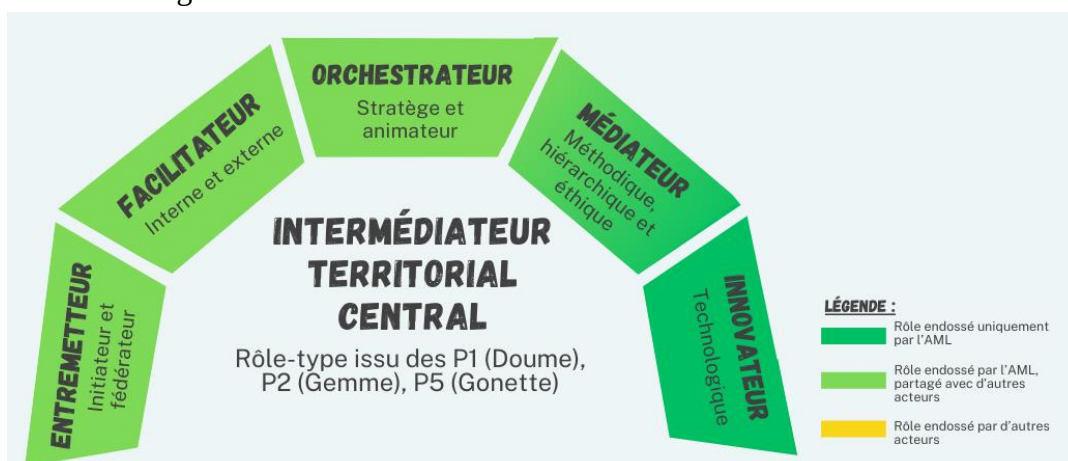
³² Théoriquement, des participants peuvent rejoindre le projet Soli'doume, sans avoir connu la Doume en amont, mais doivent dans tous les cas passer par la case Doume.

³³ Ici, nous supposons que la capacité d'innovation d'une monnaie dépend largement d'un terreau favorable préalable. Par exemple, la Doume connaît une activité particulièrement importante notamment sur le territoire de Sauxillanges qui a pu créer un supermarché coopératif en réponse à un besoin du territoire, projet né sous l'ADML63 qui a pris son indépendance par la suite.

unique, le projet Soli'doume est le seul à le mobiliser³⁴, les autres utilisent le nom « *caisse* » pour décrire un espace symbolique de partage. Pourtant concrètement il s'agit de deux virements unidirectionnels, d'abord du cotisant-participant vers les comptes bancaires des gestionnaires puis du gestionnaire vers le cotisant-participant. Le cas de Soli'doume est particulier, notamment car il est le seul à verser la moyenne des cotisations et donc à avoir un montant mensuel variable. Pour la Gemme, le projet a accéléré le passage au numérique de l'AML, condition sine qua non à son lancement. La Gonette quant à elle ne semble pas porter d'innovation technologique dans le cadre de ce projet. Ces innovations technologiques sont également liées au rôle de médiateur hiérarchique, les AML exercent les missions de gestion de projet d'innovation sans remise en question de leurs capacités à les mener à bien.

Finalement, cette gradation observée, des AML du P5, puis P1 puis P2, à la fois dans leurs rôles d'orchestratrices, de facilitatrices mais également dans leurs actions d'innovation semble être liée à la proximité de ces expérimentations avec le projet SSA, reflétée par la typologie proposée en 1.3.3. En effet, les acteurs ne sont pas toujours unanimes sur l'inscription du projet dans une expérimentation inspirée d'une SSA³⁵. Pour le P5, seul un des quatre porteurs évoque la SSA, pour le P1, deux des trois porteurs sont intimement rattachés à ce projet et souhaitent amplifier ce lien quand le 3ème évoque des réticences de rattacher Soli'doume à une forme de SSA : « *et limite je ne m'y intéresse pas parce que pour moi ce n'est pas la finalité en fait* » (E12, Cresna). Enfin, le P2 est pleinement inspiré d'une SSA, comme l'indique le nom du projet, les éléments de communication et l'attachement des porteurs au caractère innovant de l'expérimentation. Ils évoquent même s'être inspirés du P5 en proposant de « *prendre cette base de Lyon et carrément en faire une expérimentation de SSA* » (E8, Crepaq).

À l'issue de cette sous-partie, nous concluons que les AML Doume, Gemme et Gonette, respectivement impliquées dans les projets P1, P2 et P5 mettent en place un large éventail d'actions. Elles sont des intermédiaires territoriales complètes dont les sous-rôles sont résumés dans la Figure 5.



Source : autrice

Figure 5: Sous-rôles d'un intermédiaire territorial complet

³⁴ L'AML du département de l'Yonne, la Cagnole monte un projet mobilisant l'outil créé par la Doume.

³⁵ Pour P5, 1 sur 4, pour P1, 2 sur 3 et pour P2, 2 sur 2 des porteurs se revendiquent d'une SSA.

Cet intermédiaire territorial complet correspond au rôle-type des AML dans ces trois projets. L'AML est porteuse du projet dès ses prémises, orchestratrice et entremetteuse. Grâce à son rôle de médiateur complet, créateur et développeur de confiance elle permet la mise en place très rapide du projet, son pilotage technique et conserve son « identité propre » (paiement en ML, mobilisation de son réseau de pros, de bénévoles). Cet intermédiaire complet trouve dans ces projets une augmentation temporaire du nombre d'adhérents, de la masse monétaire et plus globalement le moyen de mener à bien des objectifs internes à l'association que seuls des projets de coopération multipartenariaux permettent.

Dans les coopérations entre AML et SSA, nous n'identifions pas qu'un rôle d'intermédiaire complet mais également une implication plus partielle des AML, cas des projets P4 et P7.

2.2 Des projets auxquels la monnaie contribue : un rôle d'intermédiaire territorial périphérique

Parmi les projets où nous constatons effectivement une coopération entre AML et SSA, et après avoir analysé trois d'entre eux (P1, P2, P5), nous nous intéresserons aux P4-Montpellier et P7-Toulouse³⁶. Pour une description de ces projets individuellement, se référer aux monographies en Annexe 4. En effet, les AML, respectivement la Graine et la Sol-Violette semblent jouer dans ces projets des rôles d'intermédiation très semblables. Nous les qualifierons d'intermédiaire territorial périphérique, caractéristique que nous veillerons à détailler dans cette sous-partie.

2.2.1 Des parties-prenantes conviées à un projet en montage : des orchestratrices partielles

Les projets de Toulouse et de Montpellier remplissent des calendriers différents des projets précédemment analysés. Ces derniers sont nés entre 2021 et 2022 pour des lancements en 2023 et Septembre 2024 sur des durées de 12 mois.

Entremetteur : rôle de porteurs non AML

Dans ces cas, les AML sont conviées à un projet déjà en construction. La Sol-Violette nous explique : « On a été sollicité [...] ça s'est fait un peu par hasard » (E17, Sol-Violette). Il constate que les projets sont proches et « On s'est dit que ce serait chouette de bosser ensemble. Donc assez tôt, on a rencontré les gens de Caissalim, et on s'est dit qu'on allait travailler ensemble » (E17, Sol-Violette). Dans le cas de la Graine, pour le projet de la CAC de Montpellier, l'AML a été conviée par le collectif construisant le projet de SSA, Territoires à Vivres. Elle était bien connue des acteurs déjà partie-prenantes, notamment grâce à un projet passé élaboré ensemble : dispositif de bonus alimentaire avec des graines. Ce passé a joué

³⁶ Le projet de Toulouse est divisé en quatre territoires avançant à des rythmes différents. Ainsi, le lancement des versements est prévu en septembre 2024 pour le Nord et Sud. Les caisses Est et Ouest démarreront plus tard. Pour plus de convenance et dans la suite de ce mémoire nous considérerons les éléments d'informations valides pour les territoires Nord et Sud.

favorablement pour l'AML, démontrant ses capacités à participer à un projet de solidarité et à mettre à disposition son association pour le mener à bien. Ainsi, dans les projets P4 et P7, les AML ne jouent pas le rôle d'entremetteuses puisqu'elles sont invitées par les acteurs initiant le projet et dont certaines modalités sont déjà fixées.

Orchestratrices partielles

Leur place dans la gouvernance est limitée et elles ne sont pas considérées comme porteurs de ces projets³⁷. Dès le départ, la Sol-Violette témoigne *« Au début, dans la première phase, celle de 2023, on n'avait pas forcément d'implication. On aurait pu participer par curiosité, mais le Sol-Violette n'avait rien à apporter en tant que monnaie locale, dans cette première étape, et du coup, on a surtout suivi de loin »* (E17, Sol-Violette). De la même manière, la Graine n'a pas pu s'impliquer dans cette gouvernance. Alors, le rôle d'orchestration entendu comme l'animation du réseau de porteurs et le pilotage stratégique de l'expérimentation est limité pour les AML des P4 et P7. Au sein de ces projets, l'assise démocratique est un des enjeux principaux. Aussi, la CAC de Montpellier regroupe un comité citoyen d'une cinquantaine d'habitants et le projet toulousain est constitué de 4 caisses indépendantes au nombre variable. Les citoyens, après un large temps d'appropriation des enjeux du système alimentaire, sont amenés à prendre de nombreuses décisions : montant et modalités des cotisations, critères de conventionnement, professionnels sélectionnés dans le réseau. Dans ces projets, la dimension démocratique donne plus de pouvoir au panel de citoyens en comparaison des P1, P3, et P5 et des décisions préalablement allouées aux AML (cas P1, P2, P5) leurs sont transférées. Pourtant, ces comités citoyens restent peu compétents sur la question monétaire. Ils font donc appel aux AML de leur territoire : *« Il y a des partenaires plus transversaux [...] et d'autres qui vont avoir un apport technique, ou qui vont apporter des compétences particulières. Donc le Sol-Violette, on est plus dans cette catégorie-là »* (E17, Sol-Violette). La question monétaire est un sujet central dans des expérimentations visant à verser une allocation mensuelle, comme nous le rappelle la Monnaie 6, présente au focus-groupe et anticipant ces éléments pour son propre projet : *« le choix de l'outil monétaire était un sujet en tant que tel et qu'il y avait tout un débat à avoir là-dessus et qu'il y avait plusieurs options qui s'ouvraient, qu'il devrait y avoir une comptabilité dédiée, un outil dédié, un suivi dédié, du temps dédié, donc des financements dédiés »* (Monnaie 6).

2.2.2 Des AML expertes de la question monétaire : facilitatrices et médiatrices répondant à un besoin précis

Facilitateur interne

Elles semblent plutôt être mobilisées pour leurs compétences techniques en réponse à un besoin, le transfert monétaire : *« notre implication réelle, elle est plus là, depuis le début de 2024, parce qu'il y a toute la partie concrète, sur la partie système monétaire, sur la partie conventionnement des pros, etc. C'est plus là-dessus, nous, qu'on est mobilisés. Donc là, c'est en ce moment que c'est assez dense, Caissalim, pour nous, en tout cas »* (E17, Sol-Violette). La Graine elle aussi apporte son expertise : *« On a commencé à travailler avec eux pour*

³⁷ Pour le projet P7, la Sol-Violette est partenaire mais le projet est coordonné par l'Inrae et les caisses locales sont souveraines. Pour le projet P4, c'est le collectif et désormais association Territoires à Vivres qui porte ce projet.

développer un outil de transaction rattaché à la caisse. Parce qu'on n'allait pas distribuer des euros aux gens » (E9, TAV Montpellier).

Alors, les AML ne participent pas à la prise de décision mais peuvent soumettre des propositions de modalités, des scénarios plausibles aux instances citoyennes. Par exemple, sur le nom ou sur le support (papier (P7) numérique (P4 et P7)) du moyen de paiement. Elle transmet ses connaissances, mène des actions de traduction pour soutenir le rôle d'orchestration des porteurs et des citoyens. Ces AML, dans les P4 et P7 sont caractérisées par des compétences complémentaires aux missions du comité citoyen et des porteurs. Concrètement, cela passe par la mise à disposition de temps salarié (P7) ou le portage d'un premier poste salarié dédié au projet SSA (P4). Alors, l'AML n'est pas une orchestratrice stratège mais endosse plutôt le rôle de facilitatrice interne.

Néanmoins, il convient de souligner qu'à la différence des AML de P1, P2, P5, celles de nos deux projets P4 et P7 ne présentent pas leur fonctionnement aux parties-prenantes du projet, et en particulier aux citoyens : *« On a par exemple demandé à aller devant le comité citoyen de l'alimentation pour expliquer la position d'une monnaie locale telle que la graine. Pour l'instant, on n'a pas pu y aller » (E10, Graine).*

Médiatrice méthodique et hiérarchique

Une fois la solution monétaire choisie, et comme dans nos trois cas précédents, c'est l'AML qui est en charge des dimensions opérationnelles comme la gestion de comptes bancaires, la mise en place des outils de gestion chez les professionnels, la réception des cotisations, etc... Cette position centrale dans le pilotage de l'outil technique confirme le rôle de médiateur méthodique, associé à la confiance en la valeur du moyen de paiement, dépendant du rôle de médiateur hiérarchique, soit la confiance en l'AML en tant qu'association légitime à réaliser ces actions.

Médiateur éthique : un rôle du comité citoyen

Ici, le comité citoyen choisit le réseau de professionnels de l'expérimentation et joue le rôle d'entremetteur fédérateur avec ces derniers. En établissant eux-mêmes les critères de sélection de ces professionnels passant par la rédaction d'une charte, les citoyens endossent le rôle de médiateur éthique. Ils sont garants du bien commun et de la validité du réseau choisi face aux valeurs du projet. Cette fonction de médiation éthique transférée de l'AML aux citoyens est une spécificité des projets P4 et P7.

En somme, le rôle de médiatrice de l'AML-type des P4 et P7 n'est pas tant dans la confiance éthique, que dans la confiance hiérarchique et méthodique pour la mise en place et la gestion de cette nouvelle solution monétaire. Dans le développement de cette solution, les AML sont des innovatrices technologiques.

2.2.3 Des innovations technologiques : anonymisation de l'AML au service du projet de démocratie alimentaire ?

Pour mener à bien ce projet, les AML mènent donc des actions de facilitation interne pour apporter un éclairage technique et ensuite mettre en place concrètement les décisions prises par

les porteurs et le comité citoyen. Alors, elles sont amenées à combiner certains critères, dont le fléchage vers l'alimentation et sont systématiquement sources d'innovations.

Innovatrices technologiques

C'est dans ce contexte qu'est née la première monnaie alimentaire ou MonA, à Montpellier grâce à la Graine et à des développeurs locaux. Dans ce projet, la monnaie alimentaire mobilise Kohinos, logiciel en libre accès et disponible en version numérique. Les participants peuvent consulter leurs soldes et les lieux conventionnés sur une plateforme internet et ils peuvent dépenser leurs MonAs grâce à un code à 4 chiffres transmis au commerçant. Au sein du projet P7, le système est similaire et la ML n'est pas mise en avant : *« la monnaie, qui s'appellera la MonA aussi, ici, sera totalement distincte du sol-violette. C'est-à-dire que les gens ne vont pas recevoir de sol-violette, ne vont pas dépenser de sol-violette »* (E17, Sol-Violette). Bien qu'ils reprennent le même nom-concept qu'à Montpellier, ils poursuivent l'innovation en s'installant avec Cyclos, déjà utilisée par l'AML comme logiciel de paiement. Le logiciel n'étant pas en libre accès, l'AML ne peut pas assurer son développement et va *« faire l'intermédiaire entre la SSA et Cyclos pour développer l'outil de gestion »* (E17, Sol-Violette). Aussi, l'AML du P7 est la première à proposer une *« carte vitale de l'alimentation »* de façon palpable et concrète pour dépenser ses MonA grâce à un QR code³⁸. Cela peut être en lien avec leur passé d'innovateurs avérés *« on a été une des premières monnaies locales à numériser »* (E17, Sol-Violette).

Dans les projets P4 et P7, l'innovation technologique au service de l'innovation sociale est peut-être le cœur des fonctions d'intermédiation des AML. Celles-ci permettent de créer l'innovation et de pérenniser son usage en prenant en charge les tâches de gestion, de réception des cotisations et versement des allocations. Aussi, elles contribuent à nouveau à la médiation méthodique et hiérarchique en installant les dispositifs chez les professionnels et en assurant leur maintenance au besoin *« on est là en support sur le conventionnement des professionnels. Parce que nous, c'est notre cœur de métier. Dans une monnaie locale, on sait faire, d'aller démarcher des pros, de leur expliquer comment ça fonctionne, un système un peu complexe, de les accompagner, etc. Et du coup, vis-à-vis de Caissalim, on fait ça aussi »* (E17, Sol-Violette). Les AML participent donc à l'innovation et à la facilitation à un instant t mais s'engagent également comme médiateur pour assurer la gestion technique sur le long terme : *« Définir le système monétaire, c'est fait. Et mettre en place ce système de gestion, ça, c'est en train d'être fait. Mais ça, après, ce sera opérationnel. On ne va plus y intervenir dessus. Par contre, la partie accompagnement des professionnels, ça, ça va être plus durable, je pense, jusqu'à la fin de l'expérimentation »* (E17, Sol-Violette).

Pourtant, nous constatons que cette innovation engendre une perte d'identité et de spécificité de l'AML. L'association peut être ici rapprochée d'un prestataire technique ayant la particularité de transmettre des connaissances et d'aider à la mise en place technique du projet. Les spécificités territoriales de l'AML sont ici effacées : n'est mobilisé ni son nom, ni son réseau, et parfois pas ses propres logiciels. Dans ce contexte, l'AML ne bénéficie pas d'une augmentation de titres de paiement en circulation ou de nombre d'adhérents professionnels. Le

³⁸ Le sol violette a déjà, comme la Gonette, la spécificité d'utiliser des QR code pour activer les billets.

projet ne lui permet que partiellement d'avoir plus de visibilité car elle n'est pas diffusée sous le même nom et fait partie des partenaires non porteurs. De plus, la MonA emploie un nom générique évoquant le même objet ici et ailleurs alors que les noms des AML sont différenciés généralement selon les spécificités de leur territoire (Blanc et al., 2023). Le réseau de professionnels où est dépensé la MonA découle de choix des comités citoyens selon des critères variés et pouvant potentiellement surpasser les frontières s'ils le décident. D'un autre côté, les AML définissent un périmètre de circulation de leurs titres de paiement et le territoire géographique et administratif fait partie intégrante de leur définition. Ainsi, la coordination entre les décisions faites par les comités citoyens et les préalables de l'AML semblent être impossible. Il y a un ensemble de distinctions effectuées : entre l'outil monétaire mobilisé et la ML, entre la communauté monétaire de l'AML et le réseau de particuliers et professionnels de l'expérimentation. Ainsi, la forte implication de l'AML face aux bénéfices pour son association pousse ces dernières à identifier un risque. De façon assez imagée, une AML nous confie : « Cette histoire d'effet domaine, que parfois j'appelais, pour marquer un peu les esprits dans les réunions, je parlais de cannibalisation, pour avoir un terme un peu plus fort » (E10, Graine).

À l'issue de cette sous-partie, nous concluons que les AML Graine et Sol-Violette, respectivement impliquées dans les projets P4 et P7 mettent en place un large éventail d'actions nous permettant de confirmer qu'elles sont des intermédiaires territoriales. Néanmoins, certains de ces rôles sont entièrement endossés par d'autres acteurs, alors nous les qualifierons d'intermédiaires territoriales périphériques, dont les sous-rôles sont résumés dans la Figure 6.



Source : autrice

Figure 6: Sous-rôles d'un intermédiaire territorial périphérique

Cet intermédiaire territorial périphérique correspond au rôle-type des AML de ce deuxième cluster de coopérations ML/SSA, composé de P4 et P7. L'AML-type joue un rôle d'intermédiaire périphérique au service d'un besoin intellectuel et technique du projet. Elle est conviée par les initiateurs reconnaissant son expertise et efface son identité propre (titres de paiements externes, mobilisation de professionnels hors de leur réseau de pros). En tant que médiatrices méthodique et hiérarchique du moyen de paiement, ces AML participent au projet

mais n'exercent pas l'ensemble des actions de facilitation, d'entremetteuse et d'orchestration comme les trois premiers projets. Ces AML ne partagent pas leurs spécificités de ML du territoire mais abordent des questions plus larges visant à réaliser des transferts monétaires et à construire une solution adaptée à l'expérimentation. Alors, on peut l'associer à un prestataire technique d'un projet dont elle partage les valeurs et les finalités et pour lequel elle est prête à contribuer de manière presque anonyme.

2.3 De nouveaux rôles identifiés : construction d'une grille de l'AML comme IT des SSA

Nous identifions ainsi 2 rôles types des AML impliquées dans des projets SSA, correspondant à différentes intermédiations endossées par l'AML : une centrale et une périphérique. Parallèlement, l'étude de terrain nous a permis de détailler d'autres actions déployées par l'AML, correspondant à une déclinaison des éléments génériques issus de l'IT de Bourdin et al. (2020); Nadou & Pecqueur (2020) et de la littérature sur les AML dans le Tableau 2. Nous pouvons ainsi affiner les cinq rôles pour contribuer à construire un cadre particulièrement adapté à ces nouvelles coopérations de SSA, vu comme un complément et une discussion des rôles précédemment présentés (2.3.1). Nous veillerons à conclure sur les comparaisons entre nos 5 AML réunies en deux clusters (2.3.2) et enfin, nous dresserons des limites et perspectives sur la grille de l'IT et sur l'usage que nous en avons fourni (2.3.3).

2.3.1 Les 5 rôles de l'intermédiation territoriale : des rôles aux multiples facettes ?

Les 5 rôles étudiés jusqu'ici apparaissent pertinents dans nos cas étudiés. Néanmoins, nous réduisons ici leur caractère généraliste et nous les affinons pour distinguer nos acteurs. Les études de cas permettent d'étayer les actions mises en œuvre par les AML. En les associant aux rôles correspondants, nous pouvons affiner leur description et identifier des sous-rôles.

Entremetteur, un rôle à deux temps

L'entremetteur initiateur correspond aux prémisses et à la mise en lien des porteurs du projet. L'entremetteur fédérateur veille à convier les acteurs indispensables pour la mise en œuvre concrète, plus tardivement après le montage.

Facilitation, un rôle à l'interface

Nous identifions 2 types de facilitation. La première, que nous nommerons facilitation interne concerne des actions au sein du projet ou avec le panel d'acteurs. L'objectif du facilitateur interne est de favoriser la dynamique, de faciliter la compréhension de l'AML. Par exemple, il vulgarise des propositions de solutions, ensuite soumises aux votes des comités citoyens. Le facilitateur externe mène des actions en direction d'une sphère autre que les parties-prenantes du projet. Son objectif est de diffuser les pratiques et les connaissances acquises au sein du projet, d'en acquérir de nouvelles et de favoriser la mobilisation. Ses actions peuvent permettre de mieux comprendre les AML pour les acteurs tournés vers la SSA ou de mieux comprendre la SSA pour les AML non familiarisées avec le sujet.

Dans nos projets et au sein des AML, nous observons des individus particulièrement impliqués que nous nommerons facilitateurs passeurs. À la croisée de la facilitation interne et externe ces

personnes réalisent les ponts entre le projet et l'extérieur, les AML et les autres acteurs. Par exemple, dans le projet P7 « *Un salarié de l'asso avait participé en 2023, voir même en 2022, à un temps de présentation de la SSA, à une soirée, où on va rencontrer les gens qui portaient Caissalim* » (E17, Sol-Violette). Au sein du P1, c'est la coordinatrice de la Doume qui est également impliquée dans le collectif national « *pour une SSA* » au sein duquel elle discute de la question des AML. Cependant, il faut veiller au caractère pivot de ces personnalités passeuses qui peuvent s'avérer indispensables : *quel avenir pour les coopérations si elles quittent le projet ?*

La triple médiation, un rôle en partie indispensable

Suite à nos études de cas, nous identifions un triple rôle de médiateur, le médiateur méthodique (stabilité du moyen de paiement), le médiateur hiérarchique (légitimité de l'émetteur) et le médiateur éthique (garant des valeurs et du bien commun). Ceux-ci sont largement issus du croisement avec les trois types de confiance d'Aglietta & Orléan (1998). Cependant, il convient de nuancer les actions associées à chacun de ces rôles. En effet, la confiance est acquise en cascade et de façon cumulative. Les trois confiances sont assez poreuses, en particulier les confiances méthodiques et hiérarchiques. La confiance en l'outil déclenche la confiance en l'association et la confiance méthodique n'est acquise que si la légitimité de l'acteur est reconnue (confiance hiérarchique). Pour autant, la légitimité est difficile à évaluer. Nous constatons que ces confiances sont indispensables à la coopération, ce qui n'est pas le cas de la confiance éthique.

Orchestrateur, un rôle atténuant également les conflits

L'orchestrateur est d'abord chargé du pilotage de l'expérimentation et de la recherche de financements, aspects étroitement interdépendants, c'est alors un orchestrateur stratège. Aussi, il peut être chargé d'animer, la coordination ou les caisses locales citoyennes, nous le nommons orchestrateur animateur. Lorsque des conflits existent, qu'ils soient majeurs ou mineurs, internes à l'expérimentation ou entre expérimentations sur un même territoire, l'AML est un acteur neutre. Elle tente en particulier de favoriser des discussions ayant cessées et se positionne comme un intermédiaire impartial avec qui il est aisé d'échanger, se rapprochant d'un diplomate. Au sein du projet Soli'doume, l'AML nous confie « *[des réunions] ont accentué les tensions [...] Il y en plus du passif, des trucs qui s'étaient déjà mal passés entre les deux [...] la Doume travaille en bilatéral* » (E1, Doume). Ici, un conflit interne est en passe d'être résolu ou atténué. De même, la Gemme est un interlocuteur privilégié lorsque le dialogue est difficile entre acteurs d'un même territoire « *je suis rentré en contact avec le cabinet [...] il y a eu quand même des réunions pour essayer de travailler ensemble* » (E3, Gemme). En participant à limiter les conflits, les AML permettent la pérennisation des projets. Nous relierons ces actions à celles d'un orchestrateur diplomate, sous-rôle enrichissant celui d'orchestrateur.

L'innovation, un rôle aux dimensions sociale et technologique

Nous avons analysé ici l'innovation technologique, spécifiquement endossée par les AML en créant des outils de transfert monétaire ou des caisses de péréquation automatisées. Néanmoins, dans des coopérations inspirées d'une sécurité sociale de l'alimentation, l'innovation comporte également des dimensions sociales. Nous définissons le processus d'innovation sociale comme

« *l'émergence de nouvelles pratiques sociales qui visent à répondre à des besoins sociaux mieux que les solutions existantes* » (do Adro & Fernandes, 2020). Dans nos expérimentations, il s'agit de construire des projets de solidarité dépassant la simple aide alimentaire. Néanmoins, ce type d'initiatives est déjà largement répandu dans l'ESS. Ici, c'est peut-être la dimension démocratique, et particulièrement l'association d'acteurs variés qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble, qui constitue l'innovation sociale, souvent partenariale. Par exemple, la caisse locale est une configuration jamais constatée au préalable : elle réunit l'ensemble des maillons de la chaîne alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs) et parties prenantes au projet (participants étudiants, associations porteuses, pros, collectivités, ...) pour discuter des modalités du projet et des constats communs afin de construire une culture commune. Dès lors, l'innovation sociale n'est pas spécifique aux acteurs, elle est sous-entendue par le projet, elle est incarnée par tous dès lors qu'ils acceptent d'y participer. Ce qui remet en cause la pertinence de ce rôle d'innovateur social dans un projet multipartenarial d'envergure comme celui-ci où l'idée innovante n'est pas issue d'un unique acteur mais est le fruit de réflexions et de constructions collectives. Le rôle d'innovateur social est donc partagé entre tous les partenaires quand le rôle d'innovateur technologique n'est associé qu'à certains d'entre eux, ici l'AML.

2.3.2 Les AML comme intermédiaires territorialisés des SSA : comparaison d'intermédiateurs centrales et périphériques

Après avoir analysé les cinq projets SSA impliquant des AML et introduit des nuances aux rôles de l'IT de la littérature, nous pouvons dresser une grille bilan des résultats obtenus. Celle-ci constitue la version enrichie par le terrain d'une première proposition faite grâce à la littérature présentée en partie 1.2.3. Le Tableau 4 ci-dessous résume pour chaque projet, les actions mises en œuvre par les 5 ML étudiées.

		P1	P2	P5	P4	P7
Entremetteur						
Entremetteur initiateur	Mise en lien des acteurs futurs porteurs du projet					
	Mise en lien avec les collectivités*					
Entremetteur fédérateur	Mise en réseau entre les membres de la "communauté monétaire" et les acteurs de l'alimentation durable du territoire					
	Favoriser l'identification des professionnels à conventionner, compléter le réseau					
	Mise en lien avec usagers					
Facilitateur						
Facilitateur interne	Analyse des solutions techniques et soumises aux citoyens pour décisions*					
	Partage de connaissances sur le fonctionnement de la ML*					
	Partage de connaissances autour du système monétaire*					
	Intermédiation d'apprentissage (formations, etc)					
	Partage des connaissances autour de la sélection des professionnels et plus globalement des acteurs du territoire					
	Analyse statistique des dépenses des participants dans le projet (lieux, pourcentage allocation, ...)*					
Facilitateur externe	Transfert de savoirs par la mise à disposition de guides, logiciel, wiki					
	Participation à des instances nationales, groupes d'échanges de pratiques, travaux de recherche, etc. Et diffusion des connaissances*					
	Éléments de communication*					
	Construction de connaissances / conclusions*					
Médiateur						
Médiateur méthodique	Garant de la confiance envers la ML en tant que moyen de paiements pour réaliser des transferts monétaires					
	Garant de la confiance envers la solution de paiement mobiliser pour réaliser les transferts monétaires*					
	Inscription administrative des nouveaux adhérents*					
	Gestion des comptes bancaires pour réception des cotisations et redistributions*					
	Gestion des outils chez les pros (mise en place individuelle, support en cas de bug, etc)*					
Médiateur hiérarchique	Garant de la confiance en l'outil de cotisation et redistribution de la caisse*					
	Garant de la confiance du lien avec les professionnels et des compétences pour communiquer avec eux et introduire un nouveau moyen de paiement, outil de gestion dans leurs caisses*					
	Portage du système monétaire de l'expérimentation*					
Médiateur éthique	Garant de la confiance du processus de sélection de ses professionnels et de son caractère démocratique					
	Mise en lien avec de nouveaux professionnels de l'alimentation, identifiés par les groupes de citoyens*					
Orchestrateur						
Orchestrateur stratège	Pilotage de l'expérimentation					
	Recherche de financements					
Orchestrateur animateur	Animation du réseau - porteurs					
	Animation des caisses locales*					
Orchestrateur diplomate	Gestion des conflits*					
Innovateur						
Innovateur social	Accompagnement émergence de projets d'innovation sociale					
Innovateur technologique	Innovation technologique, monnaie numérique dédiée avec adaptation de l'outil de gestion*					
	Innovation technologique, double filtre pour les professionnels dédiés au projet*					
	Innovation technologique, caisse de péréquation automatisée*					
	Création de nouveaux outils de fléchage*					

Légende :

Les actions suivies d'un * ont émergé après la phase d'enquête et sont complémentaires à la grille initiale (Tableau 2)

	Aucune action, par aucun acteur dans le cadre de cette expérimentation
	Action réalisée par un autre acteur que l'AML
	Action habituelle de l'AML, pas dans le cadre du projet

Source : autrice, d'après entretiens et grille de l'IT.

Tableau 4: Grille des actions de l'IT mises en œuvre par les AML dans les 5 cas d'étude

En somme, nous constatons que dans l'ensemble de ces coopérations entre AML et SSA, les AML endossent systématiquement les rôles de facilitateurs, en traduisant et diffusant les connaissances acquises et construites, et de médiateurs méthodiques et hiérarchiques, en prenant en charge le pilotage de l'outil de paiement, de sa mise en place à sa gestion quotidienne. En ce sens, ce sont des acteurs pivots qui répondent à un besoin précis et ont des compétences techniques. De plus, et comme l'ensemble des parties-prenantes, elles participent à l'innovation sociale, cœur de l'objectif de ces projets transformateurs.

Néanmoins, parmi ces 5 AML, nous identifions deux types d'intermédiation (centrale et périphérique), dont les distinctions sont nombreuses. L'intermédiaire complet est le rôle-type issu des AML Doume (P1), Gemme (P2) et Gonette (P5). Il se distingue principalement par ses actions d'entremetteur et d'orchestrateur nous permettant d'affirmer qu'ils sont coporteurs de ces projets. Aussi, l'IT complet endosse le rôle de médiateur éthique, il est garant de la confiance aux valeurs portées par son réseau de professionnels préalablement sélectionné et mis à disposition. Ce n'est pas le cas de l'intermédiaire périphérique qui est impliqué dans des projets où les comités citoyens sont les médiateurs éthiques. L'intermédiaire périphérique quant à lui est plus effacé dans la gouvernance, partagée entre les coordinateurs non AML et les comités citoyens. Cependant, il se distingue par l'innovation technologique qu'il déploie, en créant un outil de fléchage parfaitement adapté aux besoins et objectifs des expérimentations. En pratique, cela se traduit par la mise en place d'une solution monétaire très différente dans ces deux projets. D'une part une qui représente et sert l'AML mais ne permet pas aujourd'hui de flécher vers l'alimentation et d'autre part une autre faisant de l'ombre à l'AML en la rendant opératrice et gestionnaire d'un outil de paiement pouvant la concurrencer.

2.3.3 La grille de l'IT une grille à enrichir : limites et perspectives

Nous dresserons 2 types de limites en lien avec le cadre de l'intermédiation territoriale : sur les rôles qu'elle propose et sur l'usage que nous en avons fait.

Bien que l'IT se soit révélée très utile pour analyse des projets multipartenariaux rapprochant des acteurs de proximité et en particulier pour des projets d'innovation sociale, nous avons connu des difficultés lors de sa mise en adéquation avec notre terrain. Tout d'abord et tout au long de ce travail, nous avons eu des difficultés à faire correspondre certaines actions à un rôle précis. Nous identifions donc une confusion sur la définition des rôles et une perméabilité de ces derniers. Par exemple, compléter le réseau de professionnels de l'alimentation au cours du projet nous a paru alternativement correspondre au rôle d'entremetteur et d'orchestrateur.

Parallèlement, nous avons connu des difficultés pour classer une série d'actions quotidiennes comme les transferts monétaires ou la maintenance du logiciel de gestion. Dans la grille de Bourdin et al. (2020), nous les avons rattaché au médiateur. Néanmoins, une subtilité de leur action n'est ici pas représentée, la dimension quotidienne. Un retour à la littérature nous a mené vers les travaux de Veyssièrre-Matino (2023). Elle propose dans sa thèse un enrichissement de

la grille de l'IT et y introduit le rôle d'opérateur. Définit dans le contexte de la mise en œuvre de l'économie circulaire, nous pouvons adapter sa formulation et proposer une définition valable dans notre contexte. L'opérateur est un acteur chargé des activités courantes de gestion et contribue par cela à l'opérationnalisation du projet de SSA. Il s'agit notamment de fournir des prestations intellectuelles ou de services. Veyssière-Matino (2023) introduit également le rôle de support à l'orchestration. C'est un « acteur fournissant une prestation intellectuelle ou technique, de type recherche et développement, en mesure d'apporter son expertise pour créer une ressource par l'expérimentation. », correspondant largement aux rôles nos AML. Ce dernier peut avoir un lien avec les actions d'innovation que nous avons identifiées, aspect absent de ses travaux.

Au-delà de l'exhaustivité de ces rôles nous pouvons énoncer des limites quant à la façon dont nous les avons mobilisés. Premièrement, nous avons uniquement considéré les AML et non l'ensemble des acteurs pour analyser les rôles de l'IT. Parfois, nous avons pu identifier d'autres structures partageant des actions. Néanmoins, certaines sont et doivent être exercées en groupe comme le pilotage stratégique. En analysant spécifiquement les rôles des AML nous perdons la dimension collective de ces projets coopératifs. Ensuite nous avons approximé les propos d'une personne morale interrogée à ceux de la structure depuis laquelle elle s'exprime. Or les acteurs, et en particulier les collectivités territoriales sont des structures très hétérogènes et les propos recueillis ne peuvent pas représenter l'ensemble de la collectivité mais bien ceux de la personne ou du service depuis lequel elle s'exprime. Enfin, nous avons vu émerger tardivement les particuliers ou les comités citoyens comme catégorie d'acteur à part entière endossant des rôles de l'IT (entremetteur, médiateur éthique, orchestrateur animateur). Initialement non anticipé comme un acteur type, nous nous sommes rapprochés de citoyens uniquement pour le dernier projet étudié (P7).

Ici, nous proposons une analyse figée. Bien que nous ayons eu une approche historique en nous intéressant à l'ensemble du projet depuis son initiation, nous réalisons une image du rôle des AML dans l'IT à un instant t. Or, ces projets sont récents, mouvants, en émergence. Il serait intéressant de saisir le dynamisme et le caractère mouvant des rôles au cours du temps. Pour cela, il faudrait se rapprocher à nouveau des mêmes projets dans quelques mois.

Nous introduisons la notion de territoire construit (Courlet et al., 2013) dans notre revue de littérature (1.2.3) mais remobilisons peu ce concept théorique dans l'analyse effectuée. A cette fin, il pourrait être opportun de s'intéresser de plus près aux collectivités et à la place qu'elles prennent. Nous devinons un nouveau rôle de l'IT, correspondant à celui d'accompagnateur pouvant être associé à ces acteurs dans les SSA. Elles mènent des projets de territoire en favorisant l'exercice de la territorialité active des autres acteurs par le biais de financements publics. L'étude de la place de l'acteur public semble d'autant plus pertinente qu'au sein même des expérimentations SSA, les avis divergent largement. Certains sont en faveur d'une place de choix et d'autres sont plus précautionneux. Il aurait été intéressant de creuser le lien entre place des collectivités avec rôle endossé par les AML dans ces projets.

Enfin, nous analysons ici les rôles de l'IT des AML de manière comparative, sans inclure les spécificités de chaque projet. Par exemple, il serait intéressant de rapprocher la place de l'AML avec les caractéristiques pratiques de ces projets : durée, nombre de personnes impliquées, montants mensuels, constats sur les changements de pratiques. Ces données sont disponibles mais n'ont pas été associées à l'analyse dans ce mémoire. Nous constatons des tendances mais il serait intéressant d'y adosser des analyses plus quantitatives.

Dans cette seconde partie, les AML des cinq cas étudiés (P1, P2, P4, P5 et P7) incarnent deux types d'intermédiation territoriale : une centrale et une périphérique, en lien avec les acteurs présents et les dimensions (nombre de participants/budgets) du projet. Dans l'ensemble de ces cas et pour ce terrain de coopération, nous pouvons enrichir les différents rôles identifiés dans la littérature sur l'IT en y ajoutant des sous-rôles dont celui d'innovateur technologique ou d'orchestrateur diplomate.

Au-delà de l'analyse de l'AML comme intermédiaire territoriale, nous pouvons nous interroger sur les difficultés auxquelles les différents acteurs ont pu faire face à des difficultés lors de la mise en place de ces coopérations. En particulier, nous cherchons à identifier les freins à la participation d'une AML dans un projet SSA et les éventuels moyens de les dépasser. La suite de cet écrit veillera à comprendre, au-delà du rôle d'IT, les conditions favorables à la présence ou non d'une AML dans ces projets coopératifs.

Partie III - Quelles conditions de réussite pour des coopérations renforçant la synergie ?

Certaines expérimentations de SSA naissent sur des territoires où une AML est déjà présente. Cependant, elles font le choix de ne pas verser l'allocation en ML comme moyen de paiement et de ne pas mobiliser l'AML en tant qu'association partenaire. Dans notre échantillon, c'est le cas des projets P3 - CCA Gironde et P6 - Lyon 8ème qui mobilisent d'autres solutions répondant à leurs besoins : la MonA non portée par une AML et le chéquier vert³⁹. Ainsi, nous nous interrogerons sur les raisons ayant mené à décliner l'AML comme partie-prenante, décision peu évidente : « *Je n'ai pas d'avis tranché sur quel est le meilleur moyen de paiement* » (E15, Métropole de Lyon). Nous cherchons donc à identifier les freins à la coopération entre AML et SSA, résumés dans la Figure 7.

Les cinq projets précédemment analysés ainsi que des participants au focus-groupe ont également mentionné des freins rencontrés et les solutions mises en place pour les surmonter. Plus généralement, il s'agit de dresser les conditions de réussite d'une coopération AML/SSA, en évoquant les solutions apportées ou imaginées face à ces freins pour finir par formuler des recommandations et pistes de travail pour les projets futurs.



Source : autrice

Figure 7 : Les freins potentiels à la coopération entre une AML et une SSA

³⁹ Lors du choix de l'échantillon à étudier, la "MonA" du projet 3 de Gironde évoquait la MonA du projet de Montpellier et il s'agissait alors de creuser leurs différences. D'un autre côté, le choix du P6 Lyon 8ème a été fait au mois de juin 2024, au cours de l'étude, alors que la ML était une option fortement envisagée en mars 2024.

3.1 Des freins liés à la priorisation de la démocratie alimentaire

Nous identifions trois freins liés au projet politique porté à l'échelle nationale, projet en phase émergente construisant son ancrage sur les territoires, limitant la pleine mobilisation de l'AML : interconnaissances, polymorphismes des caisses SSA, incompatibilité des deux réseaux de professionnels choisis.

3.1.1 Acculturation des professionnels et des mangeurs à la ML : une priorité secondaire

Les AML des coopérations étudiées sont comprises entre les cluster 2 et 5 définissant les tailles des AML⁴⁰. La médiane, contenue dans le cluster 2, dispose de 204 usagers particuliers et 94 usagers professionnels (Blanc et al., 2023). Le nombre d'adhérents est donc relativement faible. En effet, même si elles sont ouvertes à tous, elles restent très innovantes et militantes : *« même quand j'en parle autour de moi, les gens ne connaissent pas [...] Ils militent pour une monnaie locale, citoyenne. Donc il y a quand même cet aspect très engagé »* (E19, Chaire Tralim). Ainsi, certains évoquent la nécessaire acculturation des participants à la ML comme un frein. L'acculturation est considérée comme le processus d'appropriation du projet et du fonctionnement des AML. Dans ces projets d'innovation sociale, les participants doivent se saisir des concepts de système alimentaire, démocratie alimentaire, réciprocité. Les porteurs décident parfois de ne pas ajouter l'AML comme variable supplémentaire que les participants devraient également s'approprier. Alors, ils excluent la ML en tant que solution monétaire, comme en témoigne l'enquête chez Sol-Violette à propos de la MonA toulousaine : *« de l'extérieur, oui ce sera deux systèmes différents, avec leurs propres chartes graphiques, leurs propres noms, etc. Justement pour éviter un peu la confusion. [...] on avait peur que ce soit un peu le bordel aussi derrière, en termes de compréhension des gens. [...] de devoir faire la distinction en tant que particulier entre le sol violette, le sol violette mais qu'on ne peut utiliser qu'à certains endroits »* (E17, Sol-Violette).

Ce n'est pas seulement du côté des participants habitants que l'acculturation apparaît limitante dans les conditions du projet, mais également du côté de professionnels conventionnés : *« On s'est dit que ça pouvait être bloquant pour certains commerçants potentiellement pour accepter ce moyen de paiement »* (E16, TAV Lyon), pour lesquels il est important qu'ils n'aient *« pas de double comptabilité »* (E7, Département Gironde). En particulier des producteurs, professionnels de l'alimentation difficilement intégrés dans les réseaux de ML : *« Il n'y a pas de producteur au sol-violette aujourd'hui, typiquement. Alors qu'à l'inverse, la SSA, l'idée, c'est surtout de conventionner dans un premier temps, des producteurs »* (E17, Sol-Violette), ou encore à Lyon *« c'est d'autres problématiques qui se posent, c'est que les producteurs sur les marchés de plein vent, ok, vous nous donnez de la monnaie, mais nous, on en fait quoi ? C'est une autre question qui s'est posée et qui n'a pas abouti du coup »* (E14, Ville de Lyon). Cette acculturation, d'abord au projet de la ML et ensuite aux pratiques qu'elle sous-entend comme limiter les reconversions en euros, peut être un obstacle trop important à surpasser lorsque ces

⁴⁰ Plus précisément on retrouve : 1 AML du cluster 2 – de petite taille (Gemme), 2 AML du cluster 3 – de moyenne taille (Sol-Violette, Graine), 1 AML du cluster 4 – taille importante (Doume) et 1 AML du cluster 5 – taille grande (Gonette). A titre de comparaison, l'Eusko est la seule AML du cluster 6 (Blanc et al., 2023).

projets de SSA sont déjà novateurs. C'est ce qui a définitivement poussé Montpellier à décliner la circulation de la Graine dans leur caisse: *« C'est vraiment le frein majeur que je vois. C'est le fait qu'on vient ajouter un système qui est déjà un peu complexe - cotiser en fonction de ses moyens, conventionner - cette dimension circulaire qui, du coup, pour moi, limite l'adhésion des points de vente et des producteurs au projet, et donc limite un peu son développement »* (E9, TAV Montpellier). Plus généralement, cette difficulté apparente des ML de notre échantillon à intégrer des producteurs peut aussi être reliée à la dualité rural/urbain où les ML sont davantage développées en zones urbaines alors que les projets de SSA essaient de se déployer sur des territoires plus ruraux⁴¹.

Cette difficulté à envisager l'utilisation de la ML par un public de participants et la réticence à l'imposer aux professionnels du réseau conventionné pourraient découler d'un manque d'actions de facilitation visant d'abord l'appropriation par les parties prenantes du projet, puis par les participants et, plus largement, par l'ensemble de la population du territoire. Pourtant, nous avons vu que cela n'est pas toujours considéré comme bloquant. Dans P1, P2 et P5 au contraire, ils ont le *« souhait de démocratiser plus largement la monnaie »* (E14, Ville de Lyon).

3.1.2 Diversification des expérimentations : une démarche active

La récurrence des projets n'apporte pas de modèle de référence et la proposition du collectif national reste muette à propos d'une formule à mettre en place. L'écosystème s'enrichit de chaque projet naissant et est à la recherche de ce polymorphisme, teste de nouvelles modalités, encourage l'hétérogénéité des caisses et de leurs choix de gouvernance. Cette pluralité des expérimentations est la richesse du vivier SSA. Après avoir testé des variétés d'options, des conclusions seront tirées pour construire un modèle idéal, si tant est qu'il existe. C'est une démarche de plusieurs réseaux et notamment des élus *« [...] multiplier les expérimentations. Et on est persuadé de ça, c'est qu'en fait, il n'y a pas de mauvaises expérimentations. Ça ne fera que de la matière pour constituer, après, le modèle final »* (E14, Ville de Lyon). Cette volonté de diversification se retrouve également au sein des ML qui ont notamment testé des logiciels de gestion et de paiement variés: *« Ça permet de ne pas avoir de monopole »* (E10, La Graine). La recherche de polymorphisme est largement évoquée par l'ensemble des enquêtés. Ils ne nient pas s'inspirer du travail déjà fait ailleurs mais cherche à avoir une spécificité et à participer à l'hétérogénéisation des caisses. Alors, la réussite ou non de la coopération est conditionnée plus globalement à la contribution au projet SSA en phase émergente.

Cette recherche de polymorphisme concerne tous les pans des expérimentations SSA, comme la structuration et l'accompagnement des caisses locales *« Chacune de ces caisses, elles sont plus ou moins accompagnées [...] ou assez indépendantes. Donc c'est aussi une façon de voir comment les initiatives peuvent avancer »* (E17, Sol-Violette). Mais cette quête d'hétérogénéité concerne également le choix du système monétaire. C'est le cas du P6 de Lyon 8^{ème} où ils ont choisi les chéquiers verts, un dispositif jusqu'alors jamais mobilisé : *« Pour l'instant on a une*

⁴¹ Dans notre échantillon de 7 cas, le projet de la Gironde a 1 caisse sur 4 en territoire rural, tout comme le projet toulousain. Les projets de Bordeaux, Lyon8, Lyon étudiants ou Montpellier sont entièrement situés en zones urbaines. La Doume est déployée sur des territoires urbains et ruraux.

biodiversité des caisses, on teste différents processus et on fera aussi le point entre nous à un moment sur ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné. Ce n'était pas inintéressant de ce côté-là de tester aussi autre chose [comprendre les chéquiers verts] » (E16, TAV Lyon). Cet argument est mis en avant de façon secondaire et n'évoque pas les spécificités des monnaies locales sur les territoires (taille de l'association, processus de gouvernance, compétences internes, crédibilité et légitimité auprès d'autres acteurs notamment publics). Le Tableau 5 ci-dessous montre la diversité des systèmes monétaires choisis dans notre échantillon de 7 cas.

Identifiant projet	Nom	Logiciel	Moyen de paiement
P1 - Soli'doume	Doume	Kohinos	Numérique & Papier : application & billets doumes
P2 - Bordeaux SSAé	Gemme	Lokavaluto	Numérique : application gemmes (billets sur demande)
P3 - Gironde	MonA	Kohinos	Numérique : code d'accès auprès du professionnel
P4 - Montpellier	MonA	Kohinos	Numérique : code d'accès auprès du professionnel, site
	Graine	Cyclos	Numérique & Papier
P5 - Lyon étudiant	Gonette	Cyclos	Numérique : application gonettes (billets sur demande)
P6 - Lyon 8ème	Chéquier vert	Cyclos	Numérique, code d'accès auprès du professionnel
P7 - Caissalim Toulouse	MonA	Cyclos	Carte vitale alimentaire (QR code) et coupons de 10 unités
	Sol-Violette	Cyclos	Numérique & Papier

Source : autrice d'après entretiens

Tableau 5: Moyens de paiements et outils de gestion pour les 7 cas étudiés

Ce récapitulatif ne s'intéresse qu'aux aspects techniques et non pas aux rôles des AML comme analysés dans le II. Nous observons une diversité dans le choix des outils de gestion où les variables prises en compte sont : le coût, l'accès libre ou non du logiciel et les ressources humaines environnantes les maîtrisant. Ces derniers sont adaptables au besoin, par l'ajout de modules spécifiques. Concernant la MonA, nous constatons que le même nom est choisi pour mentionner des systèmes monétaires différents, fonctionnant sous plusieurs logiciels et moyens de paiement. Ces choix d'un instant t sont amenés à évoluer selon les dynamiques citoyennes et après avoir été éprouvés : « On expérimente. Et après, ça peut évoluer. L'idée, c'est qu'on a jusqu'à fin 2025. Peut-être que dans trois mois, [...] Ils vont se dire, non, le ticket, c'est nul. Ou à l'inverse, non, la carte, c'est nul. On ne garde que des tickets. Ça peut changer. On verra » (E17, Sol-Violette). Surmonter ce frein apparent revient à renforcer la fonction d'innovation technologique de la ML, proposant alors de nouvelles modalités à mettre à l'épreuve.

3.1.3 Conventionnement et sélection des professionnels : deux processus jugés incompatibles

Mener un conventionnement démocratique par les citoyens des caisses alimentaires en partant d'une feuille blanche est une démarche partagée par les quatre projets de la typologie « caisse

citoyenne » (P3, P4, P6, P7)⁴² dont les effectifs, temps dédié et finesse des décisions prises par les citoyens peuvent varier. Néanmoins, mener une démarche de novo pour définir un réseau de professionnels est au cœur de la démarche *« Il y avait toute une notion de démocratie citoyenne aussi derrière. Et c'était important pour eux que ce soit leur comité citoyen qui puisse labelliser les commerces »* (E13, Gonette). Les choix faits ne sont pas figés et peuvent être soumis à nouveau au débat. À Caissalim, ils mettent en place des *« assemblées citoyennes, des commissions, des comités citoyens, je ne sais plus ce qu'ils sont, [...] tous les 3 mois, pour remettre sur le tapis des sujets, si jamais il y a besoin de revoir des trucs à conventionner ou pas à conventionner »* (E18, Inrae Toulouse). Dans ces projets, la ML est un intermédiaire périphérique ou absente. Ils partagent le constat d'incompatibilité entre cette démarche de conventionnement SSA et le réseau préalable des ML. D'un côté les porteurs nous livrent *« la Graine avait des points de vente déjà conventionnés selon leurs propres critères, et nous on voulait vraiment repartir de zéro »* (E9, TAV Montpellier). De l'autre, les ML sont parfois les initiatrices de cette distanciation *« Si on prend la Gemme, c'est toute la Gemme, c'est tous les prestataires et c'est incompatible avec tout le débat qu'il y a eu sur le conventionnement »*⁴³ (E3, Gemme).

Pourtant, la sélection des professionnels des ML se revendique comme *« totalement un processus démocratique »* (E17, Sol-Violette) où *« les groupes locaux sont souverains »* (E1, Doume). La mobilisation du réseau de professionnels de la ML apparaît alors comme une certitude pour certains acteurs *« ça nous paraissait l'évidence même qu'il fallait associer une monnaie locale, que ça donne une tonalité, ça amène une richesse [...] sur tout ce qui concerne le conventionnement, tout un circuit déjà établi de magasins et de producteurs »* (E8, Crepaq), qui mentionnent un travail déjà fait *« On a fait le choix d'aller directement sur un système de monnaie préexistante où il y a déjà des commerces qui sont dans le circuit »* (E14, Ville de Lyon) où il est inutile de *« réinventer la roue »* (E8, Crepaq). La confiance envers ce processus transparait aussi dans les projets en ébauche: *« On a une expérience [de conventionnement] certifiée [...] donc on est naturellement partenaire »* (Monnaie 1).

Afin de concilier démarches citoyennes SSA et sélection démocratique des ML, certains envisagent des formats hybrides innovants *« On aurait pu aller encore plus loin [...] que des nouveaux magasins qui sont ciblés par ce pôle d'étudiants, qui vivent l'expérimentation, rentrent dans le dispositif »* (E14, Ville de Lyon). La Doume envisage aussi d'élargir ses débouchés par proposition des participants Soli'doume, cela n'est cependant pas mis en place et n'est pas priorisé par les porteurs.

Établir une charte est un point commun aux ML et aux SSA. Cette formalisation de valeurs et de critères de conventionnement⁴⁴ est rarement commune mais est d'inspiration mutuelle. Les

⁴² L'échelle de la typologie définit ce mode de conventionnement à 4. C'est d'ailleurs principalement ce critère qui discrimine.

⁴³ La Gemme s'exprime ici à propos de la Caisse de Gironde (P3), qui a été montée sur son territoire alors même qu'elle était déjà impliquée dans un projet SSA étudiante (P2).

⁴⁴ Une même AML ou expérimentation peut rédiger différentes chartes. Généralement, une charte générique sur les valeurs communes et parfois une charte plus précise sur les critères utilisés pour discriminer les professionnels.

caisses SSA mobilisent les chartes des ML pour établir les leurs : « *quand on a réfléchi aux critères de conventionnement, on s'est basé sur plein de chartes existantes, dont celle de la Graine* » (E9, TAV Montpellier). Et les ML envisagent d'enrichir leurs chartes grâce à l'expérimentation SSA : « *La SSA va apporter à la monnaie locale un regard nouveau sur les critères de conventionnement* » (Monnaie 5). Ces démarches, séparées mais communes peuvent renforcer l'argumentaire démocratique des projets.

Malgré ces convergences, la tendance est de ne pas « *couper la décision purement démocratique, [...] même si à terme, on se rendrait compte que c'est les mêmes magasins. [...] Même si les critères sont les mêmes ou se ressemblent* » (E14, Ville de Lyon). Pour certains, il s'agit d'élargir le public « *avec d'autres citoyens, notamment des citoyens précaires, pour bien faire tout ce travail de démocratie alimentaire* » (E9, TAV Montpellier). Enfin et de façon marginale, certains acteurs écartent même le terme démocratique pour qualifier la sélection des ML. En particulier, 3 enquêtés sur 20 ont répondu être en accord avec l'affirmation : « *Le processus de sélection des professionnels de la ML n'est pas démocratique* » et 6 enquêtés sur 20 ne connaissent pas suffisamment les AML pour se prononcer. Cela semble plutôt provenir d'une méconnaissance des pratiques internes et d'une volonté accrue de mener une démarche participative avec les citoyens des caisses.

En somme, la « *longueur d'avance* » (solution monétaire, réseau de professionnels sélectionné selon une charte, ...) des AML mobilisées dans les P1, P2, P5, projets dits « *Caisses sociales* » et « *Caisses solidaires* », se transforme en obstacles dans d'autres configurations, P3, P4, P6, P7 ou « *Caisses citoyennes* ». Dans ces dernières, le rôle d'entremetteur vers les professionnels est laissé volontairement et systématiquement aux comités citoyens SSA. Alors, l'AML n'endosse plus ce rôle et est une solution monétaire au service d'une démocratie alimentaire naissante.

Ainsi, les coopérations ML/SSA peuvent d'abord être déclinées pour limiter les concepts nouveaux, auxquels il faut se familiariser et dont la priorité est donnée à ceux du projet SSA. Ensuite, les porteurs des SSA, favorisent l'hétérogénéisation des nouveaux projets et enrichissent le panel des modalités, notamment concernant le système monétaire, pour constater leurs résistances et créer un écosystème d'expérimentation soumis aux forces en présence sur le territoire construit. Enfin et principalement, c'est la difficulté à coordonner deux processus de travail similaires, le conventionnement et la sélection des professionnels qui peut-être un argument réhibitoire dans et hors de la ML dans ces projets de démocratie alimentaire.

3.2 Des freins liés à la construction d'un projet socialement innovant

Nous identifions également quatre freins, cette fois-ci liés au caractère émergent et expérimental d'un projet socialement innovant. L'absence de mobilisation de l'AML peut aussi être due aux coûts de son investissement comme partenaire, aux périodes d'émergence du sujet dans les projets, à la sécurité de ces derniers et enfin, mais très majoritairement, à la nécessité de dépenser les fonds de la caisse pour des denrées alimentaires.

3.2.1 Coûts de développement

L'ensemble des actions réalisées par les ML, comme décrites dans la partie II de ce rapport, nécessitent des ressources humaines (temps et compétences) et matérielles (hébergement logiciel, impression de coupons, ...). Ainsi, la participation des ML, comme tout acteur partie-prenante dans le pilotage stratégique ou technique, a besoin d'être financée bien qu'elles soient des structures principalement basées sur le bénévolat. Le coût de ces actions comprend le développement et l'ingénierie pour adapter les outils de la ML ou en créer de nouveaux. Celui-ci a pu être évoqué comme frein, pour des projets émergents dont le financement est sur modèle associatif. Ces ressources sont issues de subventions de collectivités, des fondations privées ou encore font suite à des appels à projets lancés par l'État. Parfois, la variable coût de la solution monétaire n'a pas été anticipée ou le projet est davantage restreint financièrement⁴⁵. Alors la coordination de l'expérimentation se retrouve à faire des choix *« plus en termes de coûts, en lien avec le budget disponible »* (E16, TAV Lyon). C'est le cas de la caisse du 8ème, qui a *a priori* décliné la proposition de la Gonette et a préféré un devis moins élevé pour des questions budgétaires : *« Finalement, c'est vraiment une question de coûts, je pense. [...] c'était moins cher, c'était vraiment significativement moins cher »* (E16, TAV Lyon). La Gonette avait pourtant émis des propositions innovantes, contribuant au renforcement du polymorphisme des caisses *« on était en capacité de créer un équivalent d'un deuxième réseau [...] spécifique pour ces commerces-là, puisque de toute manière, on était obligé d'avoir un portefeuille numérique spécifique pour ces cotisants-là »* (E13, Gonette) mais la question budgétaire est restée bloquante *« on a fait des efforts de chiffrage, mais il y a un moment, il y a aussi une réalité »* (E13, Gonette).

Pourtant, pour d'autres projets les constats sont opposés. L'expertise déjà acquise de la monnaie et sa connaissance des logiciels de gestion, de la comptabilité et des éléments législatifs lui offrent un avantage financier de taille : *« Ça permet que ce soit moins cher »* (E17, Sol-Violette). Pour l'AML support de la MonA toulousaine, le logiciel Cyclos ayant des modules clés en main et déjà éprouvé par la ML amplifie cet avantage : *« ça réduit énormément les coûts. Je pense qu'à Caissalim, on va avoir le système monétaire le moins cher par rapport aux autres initiatives de SSA, à ce stade. C'est quand même un argument intéressant »* (E17, Sol-Violette). Pourtant, le choix d'un autre partenaire n'est pas forcément vécu comme une décision évidente. Notamment en termes de services proposés *« après je pense qu'on verra aussi à l'usage, [...] à quel point c'est une différence de prix pour un même service, ou à quel point c'était des services différents »* (E16, TAV Lyon).

Ici, émerge une forme de paradoxe : les expérimentations SSA œuvrent pour que les finances ne soient pas un frein à avoir une alimentation de qualité respectant des valeurs communes, elles luttent contre une forme d'alimentation discount de basse qualité. Pourtant, elles se retrouvent à faire des choix financiers et sont, en quelque sorte, soumises aux contraintes contre lesquelles elles luttent : faire le choix de ne pas favoriser une association vertueuse à l'ancrage local pour des raisons économiques. La participation de l'AML dépend aussi des ressources

⁴⁵ Pour le cas du P6, le choix de la solution monétaire était concomitant avec des réponses négatives d'AAP pour financer le projet. Cette situation moins confortable qu'anticipée a influé sur la décision.

disponibles : *Dès lors, les projets précaires préféreront-ils des solutions moins coûteuses et/ou déjà existantes ?*

Pour autant, le budget ne semble pas être l'unique facteur affectant cette décision et d'autres pistes émergent, comme le besoin de sécuriser les transferts monétaires tout au long du projet.

3.2.2 Confiance en l'association ML insuffisante et réflexions tardives des coordinations

« Mais après c'est plus en termes de coûts, en lien avec le budget disponible, et de garantie en termes de délai et de ... de sécurité aussi. Nous de dire, il y a quand même des enjeux politiques forts, il faut qu'on soit serein sur le fait qu'on va pouvoir avoir l'outil dans les temps et... et maintenir sur la durée quoi » (E16, TAV Lyon). C'est la notion de confiance qui apparaît ici, lorsque le comité technique du P6 a choisi de placer le critère de "sécurité" en priorité d'ordre 1. Dans ce cas précis, la décision est liée avec le contexte économique de l'association porteuse de la ML, où une situation financière difficile est rendue publique⁴⁶ était simultanée à ces choix. Alors, le rôle de médiateur pleinement endossé dans les coopérations étudiées en partie II apparaît ici comme une condition sine qua non à l'initiation de ces coopérations. Malgré tous les avantages de la ML et les compétences qu'elle apporte, il s'agit de ne pas démultiplier les fragilités de ces structures, comme nous le rappelle une collectivité : « Oui, mais un projet fragile, plus un projet fragile, ça ne fait pas toujours un projet solide. C'est ça, le risque. C'est une question de risque. Si ça marche, c'est la belle histoire. Si tout le monde s'effondre, eh bien, c'est deux projets plantés, quoi. Mais je n'ai pas de réponse évidente » (E15, Métropole Lyon). La subtilité du rôle de médiateur tient donc dans sa volatilité temporelle et partenariale. La même association peut l'endosser pleinement en 2022 et non en 2024 selon sa situation à l'instant t et le réseau d'acteurs avec qui elle projette cette coopération. Il s'agit d'être un médiateur, garant de la confiance hiérarchique et méthodique : « C'était sécurisant d'avoir quelqu'un qui était garant de la gestion de ces flux-là. Et eux, ils sont développeurs plutôt informatiques, d'une solution plateforme » (E16, TAV Lyon).

Au-delà des actions nécessaires de médiation, le sujet du support monétaire peut arriver tardivement dans les expérimentations. Pour le P6, c'est par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) et non par contact bilatéral que le choix du support a été effectué, témoignant du caractère de prestataire endossé par la structure répondante. Cet AMI a été transmis en mars 2024, alors même que le lancement était prévu pour juillet 2024 et un délai de 2 semaines a été imposé⁴⁷. Alors, le rôle d'entremetteur serait à renforcer pour prendre contact et poser la question de manière précoce et celui de facilitateur interne pour favoriser l'interconnaissance. C'est ce que semble anticiper la Monnaie 6 du focus groupe : « Nous on est arrivé [...] 3 mois après. Aussi bien qu'aujourd'hui, un an après [les débuts] [...] Ça fait juste 2 réunions que le

⁴⁶ La chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône-Alpes publie un rapport le 24 juin 2024 de contrôle de l'association portant la Gonette. Téléchargeable au lien suivant : https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-06/ARA202434_0.pdf

⁴⁷ Pour resituer, Calim 8, soit le comité citoyen au cœur du projet, se réunit depuis février 2024 mais les discussions au sujet de l'expérimentation du 8ème ont lieu depuis 2023.

collectif vient de comprendre que le choix de l'outil monétaire était un sujet en tant que tel et qu'il y avait tout un débat à avoir là-dessus [...] Donc il y a un décalage entre le niveau d'avancement du projet, qui est plutôt très très avancé, bien avancé et l'usage de la monnaie locale dans le projet qui lui est plutôt démarrant ». La temporalité des autres projets ne semble pourtant pas suivre cette tendance. Pour les P1, P2, P3, P4, P5 et P7, la monnaie était impliquée dès les prémisses et d'autres raisons ont mené à sa mobilisation ou non⁴⁸.

Enfin, nous constatons que les choix de l'implication d'une ML ne sont pas laissés aux comités citoyens et caisses locales. Ces derniers participent via « *un sondage qui a été fait pour le choix du nom* » (E17, Sol-Violette), à Toulouse comme à Montpellier. En général, ce sont les porteurs et accompagnateurs sous la forme de comité technique ou de comité de pilotage qui imposent ces choix en amont. Cela peut aussi être en lien avec les dossiers de financement : « *On n'était pas encore totalement dans la boucle à ce moment-là, et du coup, il y a un gros financement de la Fondation de France qui a été obtenu assez tôt, avec une présentation du projet qui disait qu'il allait y avoir un système monétaire propre. Et du coup aussi, il y avait cet engagement vis-à-vis des financiers qui fait qu'on était aussi limité dans nos marges de manœuvre* » (E17, Sol-Violette), corroborant l'implication de la ML sur l'opérationnel et non sur le pilotage stratégique. Rares sont ceux qui consultent les caisses citoyennes pour les modalités pratiques (billet, numérique, nom...), c'est le cas de P7.

Ici, c'est une réflexion plus large sur la gouvernance et les limites de la démocratie alimentaire qu'il convient d'initier. Les projets en montage mentionnent des interrogations majeures : « *trouver le juste milieu entre ce qui est acquis, descendant, vers les citoyens, c'est ce qu'on décide, nous 12, et puis c'est comme ça. Ou ce qu'on soumet à décisions. C'est quoi le bon équilibre ?* » (Monnaie 6). Alors, dans ces projets de démocratie alimentaire où la prise en main des enjeux par les citoyens semble être un objectif majeur, de quelle forme de démocratie parle-t-on ? Ce concept est pluriel dans la littérature, Collart Dutilleul (2020) identifie 3 approches : l'une souligne l'importance des politiques publiques par Tim Lang, l'autre est basée sur la responsabilité et la liberté individuelle par Neil Hamilton et la dernière définit la démocratie alimentaire comme le fruit d'une construction d'un système agroalimentaire alternatif basé sur des associations et mouvements sociaux par Neva Hassanein. Ici, et notamment sur le choix d'utiliser l'AML ou non, naît une difficulté à distinguer ce qui relève de décisions collectives. Cela mène à l'émergence de tensions : *Où se situe la limite du pouvoir décisionnel citoyen ?*

3.2.3 Fléchage vers l'alimentation : une MonA nationale en développement ?

Les ML peuvent être dépensées dans l'ensemble des secteurs de l'économie. Or la SSA est destinée en partie à diminuer le frein économique pour s'alimenter. Ainsi, dépenser l'allocation uniquement dans des commerces alimentaires apparaît comme un questionnement pour chacun des projets, le sujet est intervenu spontanément chez 18 des 20 enquêtés. Nous identifions trois types de réponses face à cette interrogation : le choix du non-fléchage en passant par la ML (P1, P2, P5), le choix d'un nouvel outil de fléchage pouvant être mis en place par l'AML (P4, P7)

⁴⁸ Pour le P7, c'est une action volontaire de l'AML de mobiliser des ressources pour le projet uniquement quand elle y voit une valeur ajoutée.

ou non (P3, P6).

Pour P1, P2 et P5, faisant circuler la ML, le réseau de pros est repris tel quel et ne permet pas un fléchage vers l'alimentation mais n'est pas évoqué comme une contrainte par ces derniers. Certains se basent uniquement sur la confiance (P1), d'autres y ajoutent un engagement et fédèrent autour de discussions sur l'alimentation (P2) et finalement d'autres associent la confiance à des incitations par la rédaction de flyers recensant les professionnels de l'alimentation au sein du réseau, actualisés et diffusés de façon mensuelle (P5)⁴⁹.

Les projets de la typologie « *Caisse citoyenne de l'alimentation* » (P3, P4, P6, P7) évoquent le fléchage comme indispensable: « *L'idée, c'était que ce ne soit que des produits alimentaires, parce que justement, l'alimentation, c'est souvent la variable d'ajustement. Et donc la volonté à travers le projet, c'était de pouvoir sanctuariser un budget alimentaire* » (E6, Acclimat'action). Alors, nous constatons l'émergence d'autres solutions que les billets et applications de ML. La caisse de Montpellier (P4) est la première de notre échantillon à prendre en main cet aspect et à innover pour créer un outil adéquat. C'est donc en janvier 2023 qu'est dépensée la première MonA ou monnaie alimentaire, un moyen de paiement spécifique pouvant être dépensé dans les lieux conventionnés par le comité citoyen : « *La MonA, c'est la graine, mais déclinée pour la caisse alimentaire commune* » (E11, Montpellier Métropole). Ils ont développé un module logiciel sur Kohinos⁵⁰, logiciel en accès libre. Le développement a été effectué par des professionnels hors de l'AML, la Graine, mais c'est celle-ci qui prend en charge le reste des actions de gestion, notamment en faisant du portage salarial⁵¹ avec un chargé de pilotage Mona : flux monétaires, mise à jour des lieux alimentaires, facilitation envers les particuliers et les professionnels. Sous un format similaire, le P7 a aussi décidé de mobiliser la MonA, cette fois-ci en utilisant les infrastructures déjà utilisées par le Sol-Violette numérique⁵², où Cyclos est utilisé comme outil de gestion médiateur de confiance car professionnalisé. Ici, il s'agira de créer un sous-réseau de professionnels dans le logiciel de gestion de l'AML, créant un objet totalement différent vu de l'extérieur (moyen de paiement, tickets, plateforme, ...).

Les projets P3 et P6 ont, quant à eux, pris la décision d'utiliser un moyen de paiement permettant le fléchage vers des professionnels de l'alimentation, respectivement la MonA et le chéquier vert, sans impliquer l'AML, considérant qu'elle n'était pas nécessaire voir incompatible dans le développement de cette solution et font appel à d'autres prestataires : « *On ne voulait pas adosser [la MonA] à la Gemme, parce que, déjà, faire se caler deux chartes de conventionnement, c'était compliqué. Et puis, leur charte de conventionnement, aussi, conventionne des commerces non alimentaires* » (E7, Département Gironde). Alors, les porteurs peuvent internaliser les actions que l'AML prend en charge dans d'autres projets, comme en Gironde « *sur le conventionnement, c'est moi qui dois créer tous les comptes des*

⁴⁹ Pour ces 3 projets, l'achat de denrées d'hygiène par exemple est considéré comme essentiel et témoigne d'une situation de précarité, ce n'est pas problématique.

⁵⁰ La Graine numérique est basée sur Cyclos. La MonA gérée par la Graine est basée sur Kohinos.

⁵¹ Le poste de chargé de pilotage a été le premier poste salarié de la Graine.

⁵² Cyclos est le logiciel de gestion de la Sol-Violette numérique, aussi utilisé par la MonA toulousaine. La Sol-Violette est une des premières monnaies locales à avoir mis en place une version numérique en France.

points de vente conventionnés » (E6, Acclimat'action). Ces nouveaux supports monétaires des projets présentant des différences avec les ML. Elles sont résumées dans le Tableau 6.

Éléments de comparaison	Monnaie locale	MonnA
Origine	Assos, dev depuis 2010	Expé SSA, janv 2023
Occurrence	73	4 (Mtp, Gironde, Toulouse, Dieulefit)
Circulation	Circulante	Non circulante
Equivalence euro	1 ML = 1 euro	1 MonA = 1 euro
Conversion	Le professionnel peut conserver la ML et peut la convertir en euros	Le professionnel ne peut pas dépenser la MonA, il doit la convertir en euros
Fléchage	Non fléché, possibilité de “double filtre” en développement	Fléchée vers l'alimentation
Support	Numérique & papier	Numérique (& 1 papier)
Logiciel	Kohinos, Lokavaluto, Cyklos	Kohinos, Lokavaluto, Cyklos
Fond de réserve	oui	non, compte bancaire des assos porteuses
Services annexes au moyen de paiements	Réseaux de pro, educ pop, comptes bancaires, maîtrise technique...	Support technique (coop dev) ou asso de MLC
Cadre légal	Loi 2014	Code du travail / Tickets restaurants dématérialisés ?

Source : autrice, d'après entretiens et données secondaires, juin 2024.

Tableau 6: Comparaison monnaie locale et monnaie alimentaire

La capacité circulatoire est le principal frein et permet de remettre en question le terme « monnaie » pour désigner le moyen de paiement. Il se rapproche plutôt du « *chèque alimentaire qui a été rédigé par des citoyens* » (E5, CCAS Bordeaux)⁵³. Or, l'absence de circulatoire du moyen de paiement réduit son potentiel transformateur. Le titre est émis puis obligatoirement converti en euro à la réception par le professionnel, il ne peut pas remonter les filières et diffuser dans l'économie locale. Bien qu'absents de notre comparatif car peu mobilisés, les chèques verts aussi ne circulent pas. L'entreprise lucrative s'adresse directement aux expérimentations SSA sur son site internet et propose une solution “clé en main” après que les porteurs aient fait le choix des lieux (réseau de professionnels), choix du support (moyen de paiement) et choix des règles (démocratie). Ils semblent anticiper les questionnements et points de vigilance des porteurs comme la facilité d'usage, en proposant des solutions sécurisées, efficaces et rapidement opérationnelles (Le chéquier vert, s. d.)⁵⁴.

Les Source : autrice d'après entretiens

Tableau 5 et Tableau 6 nous montrent que le nom unique « monnaie alimentaire » cache des réalités diverses (structure de gestion, logiciel, ...) en ayant 2 avantages principaux : la lisibilité et le fléchage vers l'alimentation. Ainsi, en constatant la naissance de la MonA en janvier 2023 (P4) et son essaimage en avril 2024 (P3) puis septembre 2024 (P7), nous observons une forme

⁵³ Cette formulation n'est pas intervenue spontanément par l'interrogée, elle est la réponse à la phrase “La MonA, c'est un bon d'achat fléché vers l'alimentation”.

⁵⁴ Le chèque vert se présente comme “expert de la mise en place de dispositifs d'aide alimentaire depuis 15 ans.”. L'onglet est consultable à l'adresse suivante : <https://www.lechequiertvert.fr/securite-sociale-alimentaire/>

de réseau d'urgence partageant leurs pratiques. Alors, il est légitime de s'interroger sur le potentiel élargissement de cette MonA à un large panel d'expérimentations SSA : *Est-elle la future monnaie alimentaire d'une SSA nationale ?* C'est ce que certains participants commencent à mentionner, notamment en imaginant la mise en place d'une 6^{ème} branche de la Sécurité Sociale où la MonA permettrait d'effectuer ses achats sur l'ensemble de la France, en conservant des caisses sur les territoires : « *MonA, c'était assez... Voilà, ça veut dire ce que ça veut dire. Et ensuite parce que ça fait aussi référence à celle de Montpellier. Donc, il y a l'idée à terme que la SSA, ce soit un projet national. Et du coup, de se dire que dès maintenant, on prend un réflexe d'avoir un nom qui est commun à d'autres initiatives. Ça peut être plus simple derrière. Pour faire tache d'huile* » (E17, Sol-Violette).

Cet essaimage nous pousse à réfléchir à la généralisation de l'usage de la MonA. Dès lors, nous pouvons imaginer une « *monnaie alimentaire locale nationalisée* » où toute MonA serait utilisable nationalement, dans les magasins alimentaires de chaque territoire sélectionné par sa caisse locale. Avec une possible mutualisation des logiciels et des économies d'échelle pour le développement et la gestion des infrastructures de paiement, « *Symboliquement, je pense que c'est fort d'avoir une monnaie alimentaire nationale. [...] parce que le but c'est quand même d'aller vers une SSA, et en créant cette monnaie locale, cette monnaie nationale, [...] C'est plus des initiatives locales, c'est une initiative nationale* » (E20, Citoyen Caissalim).

Nous constatons que les cas de la typologie « *Caisse citoyenne* » font le choix de fléchir vers l'alimentation. Ainsi, nous supposons que la volonté d'ouverture à un public large et de mener un conventionnement avec un comité citoyen conduit à choisir une solution plus large et moins territorialisée que la ML, à savoir la MonA ou le chéquier vert. Parallèlement à ces développements, une autre solution alliant utilisation de la ML et fléchage vers l'alimentation existe et/ou est en cours de développement : l'imbrication d'une sélection de professionnels dans le réseau des adhérents de la ML. Ainsi, à l'intérieur de l'ensemble des pros de la ML, il est possible de créer un sous-groupe, constitué de professionnels de l'alimentation et pouvant être proposés par les caisses locales, résolvant ainsi deux freins en parallèle. Cette solution, appelée « *double filtre* », est envisagée par P1 mais a été déclinée pour le projet P6. Elle sera néanmoins mise à l'épreuve dans un futur proche par les Monnaies 7 et 5 avec une « *évolution de notre logiciel qui va permettre de faire un sous-groupe au sein du groupe, c'est en développement chez Kohinos* » (Monnaie 5).

Un conventionnement non seulement par professionnel mais aussi par produit est mis en place dans le P3. L'allocation SSA dans ce cas peut être dépensée pour un nombre limité de produits dans un même commerce : « *On a un conventionnement qui est à double entrée [...] au sein de ces lieux de distribution, tous les produits ne vont pas être conventionnés [...] Par exemple, le proxy du coin, le petit casino peut être conventionné, mais dans le casino, on ne va pas conventionner le coca, on va vraiment conventionner les produits qui répondent à la charte de conventionnement, donc qui sont locaux, sous pratique agricole durable* » (E7, Département Gironde). Ce double conventionnement est évoqué comme soutenant le choix de la MonA adaptée à l'expérimentation : « *C'était là un petit peu la subtilité de réussir lors du passage en caisse à avoir un outil qui puisse leur permettre d'avoir les produits référencés et de pouvoir*

avoir ce double paiement » (E7, Département Gironde). Cette démarche est aujourd'hui faite manuellement avec le commerçant, une salariée du dispositif est chargée d'étiqueter dans le magasin les différentes denrées : *« C'est moi qui vais dans les plans de vente conventionnés, et ils me font une proposition, on fait le tour des rayons [...] et moi je me fais le porte-parole de cette liste théorique »* (E6, Acclimat'action). Bien que certains projets l'aient aussi envisagée, cette démarche reste aujourd'hui marginale et difficile à mettre en place techniquement : *« rentrer dans la caisse des commerces pour pouvoir dire, ce produit-là, Ok, tu peux le payer en Gonettes, celui-là, non, etc. Ça rajoute une complexité de dingue. En tout cas, pour l'expérimentation, on leur a dit que techniquement, ce n'était pas faisable »* (E13, Gonette).

Aussi, pour les projets mobilisant déjà la MonA, il serait envisageable de convertir la MonA utilisée par les participants et reçue par les professionnels en ML une fois dans la caisse de ceux-ci, permettant de dépasser la non-circulation de la MonA dans l'ensemble des secteurs économiques, frein au potentiel transformateur du projet SSA. C'est ce que nous livre un membre du projet P4 : *« Ce qu'on propose [...] c'est que la MonA devienne de la graine dès qu'elle arrive dans la caisse d'un commerçant »* (E10, Graine)⁵⁵. Pour le moment, il existe des freins techniques (la solution n'existe pas encore) et stratégiques (la gouvernance n'en est pas à ce stade de réflexion). Dans une perspective d'élargissement à une expérimentation nationale, la reconversion de la MonA en ML est également brièvement mentionnée mais n'est pas réfléchie sérieusement à l'heure actuelle.

Pourtant, l'existence de la MonA⁵⁶ pour une SSA peut être considérée comme concurrente avec les ML existantes. La monnaie du P4 parle d'un risque d'effacement de la Graine au profit de la MonA, où il pourrait y avoir de la part des commerçants un *« effet d'aubaine en disant moi la MonA je la prends, mais finalement la graine ça m'intéresse moins »* (E10, Graine). Ce choix préférentiel des commerçants pour la MonA, faisant défaut à la ML, est aussi identifié dans le P7 où l'AML parle de concurrence comme un risque à anticiper.

En somme, la participation de la ML engendre des coûts pouvant être contraignants mais sa mobilisation est principalement une solution bon marché pour les projets. De façon exceptionnelle et en raison d'un événement soudain, l'association de ML peut avoir des difficultés à être garante de ses actions dans le temps et peut peiner à s'affirmer lorsque les délais sont contraints. Après l'opposition entre conventionnement et sélection des professionnels, le nécessaire fléchage vers l'alimentation apparaît comme le frein principal à l'utilisation d'une ML. Des solutions existent pour combiner les deux mais sont peu mobilisées alors que la MonA a le vent en poupe. De façon transversale aux sept freins précédemment développés, le temps s'impose comme contrainte centrale : temps des participants citoyens, des coordinateurs ayant des activités externes, temps imposés par les financeurs. Sa répartition est contrainte, à la manière de ressources monétaires. Il est, légitimement au vu des objectifs des projets, choisi de le placer davantage dans la construction d'un groupe de citoyens formés aux enjeux du système alimentaire qu'aux enjeux ML ou MonA.

⁵⁵ MonA et Graine ne sont pas codées sur les mêmes logiciels, difficulté supplémentaire évoquée par le membre de la ML.

⁵⁶ Ou de tout autre véhicule financier d'une expérimentation

3.3 Formulation de recommandations pour les nouvelles générations d'expérimentations

Après l'étude de coopérations entre ML et SSA, qu'elles soient achevées, toujours en cours ou en construction, que les monnaies soient effectivement utilisées ou non, nous nous essaierons à la formulation de préconisations. L'objectif de cette partie est de dresser des pistes de réflexion et de travail, pour réussir de telles coopérations. Par réussite, nous entendons une coopération pérenne qui réponde aux conditions de stabilité de chaque acteur. Nous présenterons ces recommandations, au nombre de 11, en lien avec les rôles de l'IT qui seraient alors à renforcer.

3.3.1 Recommandations sur la facilitation et la médiation

Les actions de construction et partage de connaissances peuvent être renforcées dans la perspective d'améliorer les coopérations entre ML et SSA, fortement liées à garantir la confiance et à initier la coopération. Alors, nous pouvons formuler 4 recommandations en lien avec ces actions d'intermédiation.

Recommandation n°1 : Prendre le temps de l'interconnaissance et de la traduction : qu'est-ce que la monnaie locale, quels sont ses principes et quelles sont ses pratiques ?

Nous avons vu que les actions de traduction peuvent être considérées comme insuffisantes. Elles ne permettent pas toujours aux participants et acteurs découvrant les AML de se les approprier. Aussi, la diffusion de ses connaissances sur le choix de l'outil monétaire ne sont apparues prépondérantes que dans le projet 7. Pour impliquer une association et comprendre ce qu'elle peut apporter au projet, la phase d'interconnaissance apparaît essentielle, bien qu'elle nécessite un temps conséquent.

Recommandation n°2 : Rendre plus transparent et valoriser le processus de sélection des professionnels. La charte de valeurs servant généralement de base à la sélection des professionnels est accessible sur les sites internet ainsi que les principales structures de gouvernance des associations de ML. Pourtant, les autres membres des expérimentations interrogés semblent peu informés des aspects concrets de cette sélection, pouvant engendrer scepticisme ou *a minima* empêchant de se projeter pour dupliquer ces pratiques. En l'explicitant aux partenaires des projets, cela pourra augmenter la confiance accordée à ce processus et asseoir son caractère démocratique.

Recommandation n°3 : Répandre l'outil de double filtre dans le réseau de la monnaie. Cet outil permet de réaliser un conventionnement indépendant de celui existant au sein de la ML pour l'expérimentation, et est une réponse satisfaisante au nécessaire fléchage vers l'alimentation. Concrètement, les monnaies 7 et 5 seront amenées à le tester dans un futur proche⁵⁷. Il s'agira alors de faciliter la compréhension de ce double filtre, de le répandre entre monnaies (partage de connaissance et intermédiation d'apprentissage). En découle indirectement un élargissement du réseau de professionnels et permettrait peut-être d'impliquer

⁵⁷ Théoriquement, le Sol-Violette utilise déjà ce double réseau sous Cyklos mais distingue l'affiche et les moyens physiques de paiements pour l'expérimentation et sa ML.

ceux déjà présents dans la dynamique SSA. Des actions de facilitation interne et externe sont à mener pour répandre son usage et faciliter son acceptation par les partenaires.

Recommandation n°4 : Renforcer le plaidoyer sur les synergies ML/SSA, notamment sur la dimension systémique de restructuration de l'économie. Finalement, pour favoriser des coopérations futures, les projets déjà existants pourraient travailler sur les avantages apportés par l'utilisation de la monnaie dans le cadre de leurs expérimentations et les diffuser. Il s'agira aussi de renforcer la dimension théorique sur le potentiel transformateur de ces coopérations. Par exemple, en insistant sur les retombées territoriales de l'usage d'une monnaie locale par une entrée alimentaire. *“ Enfin, moi, je trouve que c'est la limite de la SSA. C'est que du coup, ça... Dans le projet, il y a vraiment aussi de restructurer tout le système productif alimentaire. Mais avec un outil de paiement qui ne fonctionne qu'une fois, ce n'est pas possible, en fait. Parce que derrière, ça ne peut pas remonter les filières et du coup, ça ne peut pas les structurer. Donc, pour moi, c'est la grosse limite des systèmes de SSA. Mais ça n'a pas été quelque chose de trop discuté à ce stade, je pense.”* (E17, Sol-Violette). Ainsi, c'est un cercle vertueux d'une économie complète, par la circulation des ML qui assurerait les acteurs de l'alimentation en son sein. Pourtant, cet aspect n'est que rarement évoqué par les ML ou peu développé, il est aussi rarement mentionné par les partenaires. L'échelle pertinente pour diffuser ce plaidoyer semble être nationale, et le Mouvement Sol peut s'en emparer comme c'est déjà envisagé.

3.3.2 Recommandations sur l'orchestration et le rôle d'entremetteur

La mise en lien et le pouvoir décisionnel qu'il soit stratégique ou technique influent largement la place de la ML dans les projets (II & II.1, II.2). Les ML peuvent les renforcer mais il faut donner la priorité à l'association elle-même et à son développement, nous formulons ainsi quatre recommandations destinées à renforcer ces fonctions.

Recommandation n°5 : Développer l'AML, son nombre d'adhérents et son réseau de pros. En interne pour la ML, il s'agira de continuer son développement pour trois retombées bénéficiant aux projets SSA. Premièrement, pour rompre la barrière de l'acculturation en dépassant les barrières des réseaux militants ou des entre soi où un public et réseau d'acteurs territoriaux plus large seraient familiers avec la ML. Ensuite, cela permettra de renforcer l'argument de diffusion à d'autres secteurs que l'alimentaire pour la circulation de la monnaie par l'augmentation du réseau de professionnels et de la masse monétaire des adhérents. Finalement, la taille de l'association peut être liée à la confiance donnée par les autres acteurs et l'augmenter permettrait de démontrer sa viabilité et sa fiabilité à s'insérer dans des projets de telle envergure. Cette démarche doit être extérieure aux projets car les expérimentations SSA ne peuvent pas être considérées comme des opportunités pour augmenter cette taille : les adhérents particuliers recueillis ne sont pas pérennes (P2, P5). Pour autant, le développement des AML est dépendant de ressources pouvant être limitées.

Recommandation n°6 : Diminuer le taux de reconversion⁵⁸ des professionnels pour remonter les filières. Afin de renforcer le potentiel d'une monnaie alternative circulant dans un réseau, il convient de limiter le taux de reconversion de celle-ci, transformant les ML en euros. C'est la démarche entreprise par 48 AML qui imposent des frais à la reconversion entre 1% et 5% (Blanc et al., 2023) ou encore la Gonette qui prévoit de « *repérer [les professionnels] qui reçoivent le plus de gonettes, et commencer à aller travailler avec ceux-là pour essayer de maximiser rapidement les taux de reconversion* » (E13, Gonette) en encourageant l'approvisionnement chez d'autres partenaires du réseau. Néanmoins, les projets SSA pourraient être l'occasion de travailler cet aspect plus en profondeur. À ce jour, cette « taxe » à la reconversion est parfois mentionnée comme bloquante pour les professionnels mais il est aisé d'imaginer que ses retombées positives aboutiraient à gommer ce frein et viendraient renforcer le plaidoyer sur l'intérêt des AML pour les SSA.

Recommandation n°7 : Créer et/ou renforcer un réseau de monnaies impliquées dans des dispositifs SSA. Déjà existant par le biais du groupe Alim-Agri du mouvement Sol, ce réseau pourrait se spécifier ou se dédoubler vers les enjeux d'une SSA. Alors, tout en veillant à ne pas créer une couche supplémentaire au mille-feuille de réseaux déjà existants, un GT spécifique à ces enjeux pourrait être apprécié. Cela est confirmé par les retours et engouements des AML pour le focus groupe. À l'image de réseaux déjà existants, ses actions sont tournées vers la facilitation. Il permet de renforcer le partage de bonnes pratiques, d'accélérer la construction d'un plaidoyer, d'essaimer des outils techniques ayant fait leurs preuves ou de solliciter du soutien face à des difficultés. Ce réseau permettrait aussi d'ouvrir le sujet au sein de certaines AML, devenant entremetteuses, ou de maintenir son dynamisme là où les réalités de terrain peuvent l'essouffler, renforçant l'orchestration.

3.3.3 Recommandations sur l'innovation

Enfin et en guise de dernière partie de ce mémoire, nous formulons des recommandations dirigées vers l'avenir et vers les scénarios se dessinant pour les projets SSA. Dans ces derniers, les AML, en tant qu'innovatrices technologiques participant également aux innovations sociales (II.3.2) peuvent tenir une place centrale. Ces 3 dernières recommandations sont destinées à poursuivre des réflexions en cours et peuvent parfois apparaître loin des réalités actuelles. Il convient néanmoins d'imaginer le potentiel transformateur que pourraient avoir de telles coopérations.

Recommandation n°8 : Travailler sur la circularité et la reconversion de la MonA en monnaie locale. Pour conserver les bénéfices de la ML, circulation dans l'économie de proximité sur son territoire en combinant avec le fléchage alimentaire des allocations par les MonA existantes, les associations peuvent travailler sur leurs conversions mutuelles. Ainsi, les MonA dépensées par un particulier dans un commerce alimentaire du réseau SSA seraient converties en ML, comme le propose la Graine dans le cas P4 à Montpellier. Alors, le professionnel ne possède qu'une caisse unique de ML, provenant du réseau SSA ou du réseau

⁵⁸ Le taux de reconversion correspond au ratio des unités de ML reconverties en euros dans l'année divisée par le nombre d'euros convertis en unités de ML dans l'année.

ML et peut les dépenser dans d'autres commerces pour son approvisionnement ou pour verser les salaires aux travailleurs.

Recommandation n°9 : Initier des recherches sur un conventionnement par produits.

Aller dans une finesse produit est la volonté de plusieurs expérimentations même si peu d'entre elles le mettent en pratique. À la fois pour exclure les produits non alimentaires de certains magasins tels que les épiceries ou encore pour sélectionner les produits alimentaires selon des critères géographiques et de qualité, cette démarche pourrait potentiellement se répandre à l'avenir. Certains modèles tels que les tickets restaurants⁵⁹ utilisent déjà une forme de conventionnement par produit. Initier une réflexion sur une solution technique au sein des monnaies locales, c'est avoir un temps d'avance sur les projets à venir.

Recommandation n°10 : Explorer la conciliation d'un projet national avec des monnaies locales.

Dans le cas d'une généralisation de la SSA telle qu'évoquée par le collectif et par quelques acteurs, il s'agirait d'avoir une gouvernance locale des caisses chargées du conventionnement des professionnels. À l'échelle nationale, le modèle économique pourrait être équilibré et légalement encadré bien que cette perspective s' imagine à très long terme. Alors, *Comment envisager l'hétérogénéité des territoires couverts ou non par les ML ? Si une ML est présente, comment envisager l'hétérogénéité des tailles et des développements de celles-ci dès lors qu'elles existent ?* Si la MonA est le titre de paiement choisi pour homogénéiser l'idée d'une SSA, à l'image d'une carte vitale alimentaire : *Comment concilier MonA-s nationale-s et monnaies locales ? La MonA nationale peut-elle être convertie en ML sur un territoire où celle-ci circulerait ?* Par exemple, une MonA générique est reconvertie chez les commerçants en ML dont ils auraient le plus l'usage, possibilité bénéfique évoquée pour des producteurs transfrontaliers (entre 2 territoires de ML) faisant les marchés⁶⁰. Cette coordination et interconversions entre l'essence locale des ML et la perspective nationale d'une SSA sont à imaginer. Nous ne dressons ici que des pistes de questionnements, ni exhaustives ni prédictives.

L'ensemble de ces 11 recommandations offre un large éventail de pistes. La priorisation, en lien avec le caractère indispensable de médiateur, doit être de développer la ML afin de renforcer son plaidoyer dans lequel les ML accélèrent le potentiel transformateur des SSA. Ces acteurs territoriaux doivent aussi engager une démarche active de lien avec les acteurs locaux de l'alimentation. Et les projets en construction, des Monnaies 1 à 8 semblent anticiper ces recommandations et constituent peut-être une nouvelle génération de coopération ?

Finalement, face à la diversité de freins présentés, il apparaît que les monnaies locales ont une marge de manœuvre réduite (coût, conventionnement). La co-construction avec la pluralité d'acteurs constitue la richesse et la spécificité de chaque projet. L'ouverture et le dialogue pour échanger sur les intérêts mutuels restent alors la base du travail.

⁵⁹ Les titres-restaurants doivent permettre l'achat de produits alimentaires directement consommables uniquement à partir du 31 décembre 2024, ils devront donc préciser leur catalogue produits, compétence déjà acquise par les différents prestataires.

⁶⁰ On peut aussi imaginer des reconversions entre ML de territoires différents.

Conclusion

Ce mémoire a permis de témoigner de l'émergence de nouvelles coopérations territoriales : des expérimentations inspirées de la sécurité sociale de l'alimentation au sein desquelles on retrouve des associations porteuses de monnaies locales. On observe trois caisses-types de l'alimentation : « *Caisse citoyenne* », « *caisse sociale* » et « *caisse solidaire* », dont l'échelle dépend de la proximité avec la proposition de SSA. L'étude de 7 cas, confrontés au cadre de l'intermédiation territoriale nous a permis de comprendre le rôle des AML. C'est grâce à des entretiens d'acteurs variés regroupés dans un même projet que nous retraçons deux types d'IT. La première, intermédiation territoriale complète laisse une place centrale à l'AML et mène à bien des projets grâce à des éléments déjà constitués de son association (solution monétaire et réseau de professionnels) desquelles elle est garante. La seconde, intermédiation périphérique, laisse une place de prestataire technique à l'AML venant solutionner un besoin de transfert monétaire et correspond aux « *caisses citoyennes* ». Bien qu'elles partagent un socle commun de valeurs et d'ambition de transformation du système alimentaire, la coopération entre AML et SSA n'apparaît pourtant pas comme une évidence. La mise en place d'une démocratie alimentaire semble prendre le pas sur la démocratie économique. L'étude manque cependant de profondeur pour évaluer les impacts sur le territoire de la présence ou de l'absence d'une AML et nous ne pouvons que les imaginer.

Ainsi, de nombreuses pistes pour favoriser ces coopérations ont pu être évoquées dans ce travail, elles sont principalement contenues dans les onze recommandations formulées. En revanche, il convient de souligner les limites de ce travail, aussi présentée comme des perspectives pour enrichir des questionnements futurs. Tout d'abord, les AML ont été ici appréhendées comme des entités semblables et duplicables d'un territoire à l'autre alors qu'elles sont en réalité diverses, en taille ou en ancrages territoriaux. Ensuite, l'attention a été dirigée particulièrement vers l'acteur AML et moins vers les autres partie-prenantes de ces coopérations. Le rôle d'IT se situe pourtant dans un environnement, territoire construit, dans lequel on pourrait analyser les rôles endossés par d'autres acteurs. Ainsi, on pourrait mettre en lumière les rôles plus volatiles ou collectifs de l'IT ou bien les potentiels suppléants des AML. En particulier, les porteurs d'autres solutions monétaires n'ont pas été interrogés. Aussi, les AML déclinées par les SSA présentes dans cette étude sont impliquées dans d'autres projets de SSA sur leurs territoires. Or, la parole d'AML ayant vu leur proposition déclinée sans SSA parallèle n'a pas été recueillie, elle permettrait pourtant de cerner leurs spécificités et de renforcer ou d'invalider certains freins ici énoncés. Enfin, nous ne dressons ici qu'un portrait figé, pris sur l'instant d'une coopération encore mouvante et émergente. Tout juste finies ou encore balbutiantes, ces coopérations seront confrontées au réel et l'expérience viendra enrichir ces conclusions, qu'il faudrait confronter au futur en menant une étude sur le long terme.

Dans un souci de réalisme, il convient de replacer l'ensemble de ces projets dans les contextes économiques et politiques dans lesquels ils s'inscrivent, dépendant largement de subventions publiques et privées pour se développer et dont les perspectives à 2 ans restent très floues. Pourtant, certains d'entre eux mobilisent par l'ambition qu'ils portent et les premiers stades

auxquels ils sont parvenus, leur assurant une longévité à moyen terme. C'est le cas de l'expérimentation de Montpellier, modèle pour d'autres. Engageant un changement, celle-ci a décidé de s'émanciper de l'AML en réalisant un tuilage dans les prochains mois : un transfert de compétences de l'AML aux porteurs de l'expérimentation SSA. La CAC deviendra ainsi indépendante dans la gestion de la MonA d'ici à fin 2024. Cette nouvelle, autant que la création d'un collectif « Vers une SSA dans le Puy de Dôme » là où existe déjà Soli'doume, nous interroge sur la future place de ces monnaies locales. Quel avenir des AML face à l'émergence de solution dont le caractère monétaire est à questionner ? Peut-être la proposition transformatrice et la démultiplication des synergies dans ces coopérations serait-elle trop complexe actuellement ? Ces coopérations portent-elles un programme de société trop prématuré ?

Bibliographie

Articles de revue, chapitres d'ouvrages et thèses

- Aglietta, M., & Orléan, A. (1998). *Monnaie souveraine (La)*. Odile Jacob.
- Blanc, J., & Fare, M. (2016). Turning values concrete : The role and ways of business selection in local currency schemes. *Review of Social Economy*, 74(3), 298-319.
<https://doi.org/10.1080/00346764.2016.1168035>
- Blanc, J., Fare, M., & Lafuente-Sampietro, O. (s. d.). Local currencies for territorial development : Lessons from a national survey in France. *Regional Studies*, 0(0), 1-15.
<https://doi.org/10.1080/00343404.2022.2120974>
- Blanc, J., Fare, M., & Lafuente-Sampietro, O. (2020). *Les monnaies locales en France : Un bilan de l'enquête nationale 2019-20* (p. 57) [Report]. Université Lumière Lyon 2 ; Sciences Po Lyon.
<https://shs.hal.science/halshs-02535862>
- Blanc, J., Fare, M., & Lafuente-Sampietro, O. (2023). *Les monnaies locales en France en 2023. Résultats de la seconde enquête nationale*.
- Bourdin, S., Nadou, F., & Obermöller, A. (2020). Comment les politiques publiques favorisent-elles les dynamiques collaboratives d'innovation ? Analyse du management de l'intermédiation territoriale. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine, Février*(2), 311-335.
<https://doi.org/10.3917/reru.202.0311>
- Collart Dutilleul, F. (2020). Le droit à l'alimentation peut-il être le fondement juridique d'une démocratie alimentaire ? *Raison présente*, 213(1), 21-29.
<https://doi.org/10.3917/rpre.213.0021>
- Courlet, C., Kadiri, N. E., Fejjal, A., & Jennan, L. (2013). Le projet de territoire comme construit d'acteurs et processus de révélation des ressources : L'exemple marocain. *GéoDév.ma*, 1.
<https://doi.org/10.48343/IMIST.PRSM/geodev-v1.612>
- do Adro, F., & Fernandes, C. I. (2020). Social innovation : A systematic literature review and future agenda research. *International Review on Public and Nonprofit Marketing*, 17(1), 23-40.
<https://doi.org/10.1007/s12208-019-00241-3>

En février 2023, les prix à la consommation augmentent de 1,0 % sur un mois et de 6,3 % sur un an—

Informations rapides—63 | Insee. (s. d.). Consulté 30 août 2024, à l'adresse

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6966536>

Grimonprez, B. (2022). “ Méga-bassines ” : Réparer la fracture hydraulique. *Analyse Opinion*

Critique. <https://hal.science/hal-03877406>

Houdart, M. (2021). La contribution des associations de soutien aux Monnaies locales

complémentaires à la territorialisation de l'alimentation. Une illustration à l'échelle du Puy-

de-Dôme, France. *Géocarrefour*, 95(4), Article 4. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.17103>

Kirkpatrick, S. I., & Tarasuk, V. (2007). Adequacy of food spending is related to housing expenditures

among lower-income Canadian households. *Public Health Nutrition*, 10(12), 1464-1473.

<https://doi.org/10.1017/S136898000700081X>

Lafuente-Sampietro, O. (2022). *Les effets des monnaies locales convertibles françaises sur la*

structuration des échanges et l'activité économique des entreprises adhérentes : Une

approche quantitative au prisme de l'économie régionale [These de doctorat, Lyon 2].

<https://theses.fr/2022LYO20017>

Lang, T. (1997). *Food Policy for the 21st Century : Can it be Both Radical and Reasonable?* Thames

Valley University, Centre for Food Policy.

Nadou, F., & Pecqueur, B. (2020). Pour une socioéconomie de l'intermédiation territoriale. Une

approche conceptuelle. *Géographie, économie, société*, 22(3-4), 245-263.

<https://doi.org/10.3166/ges.2020.0016>

Pacione, M. (1997). Local exchange trading systems—A rural response to the globalization of

capitalism? *Journal of Rural Studies*, 13(4), 415-427. [https://doi.org/10.1016/S0743-](https://doi.org/10.1016/S0743-0167(97)00026-0)

[0167\(97\)00026-0](https://doi.org/10.1016/S0743-0167(97)00026-0)

Paturel, D., & Ndiaye, P. (2022). Le droit à l'alimentation durable en démocratie. *Rhizome*, 82(1), 7-8.

<https://doi.org/10.3917/rhiz.082.0007>

PPL Territoires Zéro Faim : Notre collectif reste sur sa faim ! (2024, février 28). Sécurité sociale de

l'alimentation. [https://securite-sociale-alimentation.org/communiqués/ppl-territoires-zero-](https://securite-sociale-alimentation.org/communiqués/ppl-territoires-zero-faim-notre-collectif-reste-sur-sa-faim/)

[faim-notre-collectif-reste-sur-sa-faim/](https://securite-sociale-alimentation.org/communiqués/ppl-territoires-zero-faim-notre-collectif-reste-sur-sa-faim/)

- Théret, B. (2018). Sécurité ou protection ? Assurance des risques ou réciprocité des attentes ? *Revue Française de Socio-Économie*, 20(1), 195-200. <https://doi.org/10.3917/rfse.020.0195>
- Une mobilisation sans précédent pour l'aide alimentaire : L'État débloque 156 millions d'euros pour les associations et salue leur engagement ainsi que celui des collectivités locales | solidarites.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. (2023, septembre 5). <https://solidarites.gouv.fr/une-mobilisation-sans-precedent-pour-laide-alimentaire-letat-debloque-156-millions-deuros-pour-les>
- Veyssi re-Matino, S. (2023). *L'économie circulaire, levier de développement territorial ? Une analyse de 16 projets dans le cadre de la stratégie REV3 de la Région Hauts-de-France* [Phdthesis, Université du Littoral Côte d'Opale]. <https://theses.hal.science/tel-04477154>
- Ramel, M. (s. d.). *Le droit à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire en France*.
- Sauvayre, R. (2013). *Les méthodes de l'entretien en sciences sociales*. <https://hal.science/hal-01139304>
- Sebillotte, M. (2000). Territoires : De l'espace physique au construit social. Les enjeux pour demain et les apports de la recherche. *Oléagineux, Corps gras, Lipides*, 7(6), Article 6. <https://doi.org/10.1051/ocl.2000.0474>
- S curit  sociale alimentaire, mise en oeuvre et gestion. (s. d.). <https://www.lechequiervert.fr/>. Consult  19 ao t 2024,   l'adresse <https://www.lechequiervert.fr/securite-sociale-alimentaire/>
- Th ret, B. (2008). Les trois  tats de la monnaie. Approche interdisciplinaire du fait mon taire. *Revue  conomique*, 59(4), 813-841. <https://doi.org/10.3917/reco.594.0813>

Sitographie

- Assemblée nationale. (s. d.). *Texte de la commission n 2208—Proposition de loi*. Consult  31 juillet 2024,   l'adresse https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b2208_texte-adopte-commission
- Avis n 91 – 10/2022 – Pr venir et lutter contre la pr carit  alimentaire | Conseil National de l'Alimentation. (s. d.). Consult  31 juillet 2024,   l'adresse <https://cna-alimentation.fr/download/avis-n91-10-2022-prevenir-et-lutter-contre-la-precarite-alimentaire-2/>

Démocratie alimentaire. (s. d.). TAV Lyon. Consulté 7 août 2024, à l'adresse <https://tav-lyon.xyz/?DémocratiealimentaireStFons>

Economie de proximités—Bernard Pecqueur , Jean-Benoît Zimmermann—Librairie Eyrolles. (s. d.). Consulté 26 juillet 2024, à l'adresse <https://www.eyrolles.com/Entreprise/Livre/economie-de-proximites-9782746208551/>

En février 2023, les prix à la consommation augmentent de 1,0 % sur un mois et de 6,3 % sur un an—Informations rapides—63 | Insee. (s. d.). Consulté 30 août 2024, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6966536>

FAO. (2015). *Les directives sur le droit à l'alimentation, Documents d'information et études de cas.* <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/680fd071-4498-4d2f-b7cf-55e360f57763/content>

Historique du collectif pour une SSA. (2021, mars 23). Sécurité sociale de l'alimentation. <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/historique/>

La carte des dynamiques locales. (2021, mars 23). Sécurité sociale de l'alimentation. <https://securite-sociale-alimentation.org/les-dynamiques-locales/carte-des-initiatives-locales-de-la-ssa/>

La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire—Insee Première—1907. (s. d.). Consulté 30 août 2024, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6466177>

La Déclaration universelle des droits de l'homme. (2015, octobre 6). <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

Le droit à l'alimentation, un droit en friche (Dominique (...)). (s. d.). Consulté 29 juillet 2024, à l'adresse <https://www.chaireunesco-adm.com/Le-droit-a-l-alimentation-un-droit-en-friche>

Le Mouvement Sol | My Website. (s. d.). Mouvement SOL. Consulté 29 juillet 2024, à l'adresse <https://sol-monnaies-locales.org/mouvementsol>

Le socle commun de la Sécurité sociale de l'alimentation. (2021, mars 15). Sécurité sociale de l'alimentation. <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/a-propos-de-la-securite-sociale-de-lalimentation/>

Les trois piliers du mécanisme de SSA. (2021, mai 16). Sécurité sociale de l'alimentation. <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/les-trois-piliers-du-mecanisme-de-ssa/>

LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (1)—Légifrance. (s. d.).

Consulté 29 juillet 2024, à l'adresse

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCITA000029313310>

Mouvement Sol. (s. d.). *Monnaies locales—Monnaies d'intérêt général.pdf*. Drive Monnaies Locales.

Consulté 30 juillet 2024, à l'adresse <https://drive.monnaies-locales.org/s/9FpDbQHim4RjgBZ>

Mouvement Sol—Monnaies Locales Complémentaires. (s. d.). Mouvement SOL. Consulté 29 juillet

2024, à l'adresse <https://www.sol-reseau.org/Accueil>

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. (s. d.). OHCHR. Consulté 29

juillet 2024, à l'adresse [https://www.ohchr.org/fr/instruments-](https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights)

[mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights](https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights)

Revue de presse. (s. d.). Sécurité sociale de l'alimentation. Consulté 31 juillet 2024, à l'adresse

<https://securite-sociale-alimentation.org/category/presse/>

Une mobilisation sans précédent pour l'aide alimentaire : L'État débloque 156 millions d'euros pour

les associations et salue leur engagement ainsi que celui des collectivités locales |

solidarites.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. (2023, septembre 5).

<https://solidarites.gouv.fr/une-mobilisation-sans-precedent-pour-laide-alimentaire-letat->

[debloque-156-millions-deuros-pour-les](https://solidarites.gouv.fr/une-mobilisation-sans-precedent-pour-laide-alimentaire-letat-debloque-156-millions-deuros-pour-les)

Annexes

Annexe 1 : Liste et carte des 29 initiatives SSA recensées par le collectif national

Les initiatives comprennent expérimentations et groupes locaux

Source : site du collectif national « pour une ssa », consulté le 24/01/24, disponible sur l'url : <https://securite-sociale-alimentation.org/les-dynamiques-locales/carte-des-initiatives-locales-de-la-ssa/>

1	Soli'Doume	11	Caisse de l'alimentation - Territoires à VivreS Grand Lyon	21	Vers une Sécurité Sociale de l'Alimentation à Dieulefit et alentours
2	La cagette verte	12	SoliCagnole	22	Collectif de réflexion et d'action sur la SSA en Belgique
3	Groupe local SSA Sud Ouest IDF	13	Citoyenneté et Alimentation en Couserans (CAC09) - Ariège	23	Pour une Sécurité sociale de l'alimentation - Alsace
4	Manger Demain	14	Caisse sociale de l'alimentation	24	Collectif Acclimat'action: pour réfléchir et expérimenter dans les quartiers populaires
5	La Collab Solidaire	15	La Marmite Rouge	25	Caisse commune de l'alimentation Montpellier
6	SSEA Trièves	16	Collectif SSA - 37	26	Caissalim-Toulouse
7	La MEUP pour l'accélération de la transition alimentaire, écologique et sociale	17	L'ELFE, Epicerie Locale Favorisant l'Entraide	27	Etal Solidaire
8	Projet d'expérimentation d'une SSA pour les étudiant.es des campus bordelais	18	Comité local de l'alimentation	28	Collectif SSA22
9	Collectif SSA 35	19	Epicerie Paysanne Ambulante et Solidaire	29	Groupe local SSA 38
10	conserverie solidaire	20	Local Attitude : une épicerie solidaire et participative mais ce n'est pas tout !		

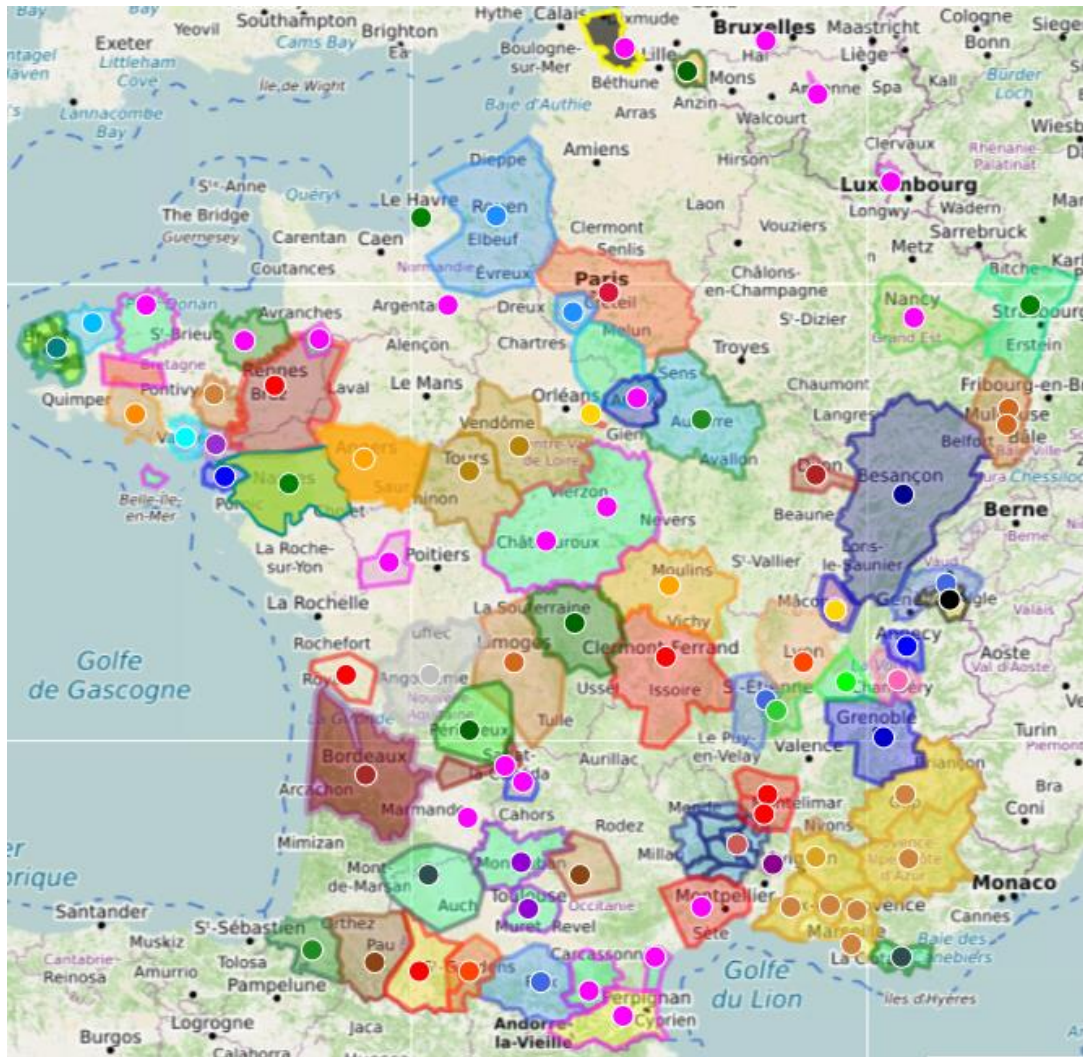
Titre : Les 29 initiatives locales recensées par le collectif « pour une ssa »



Source : site du Collectif « pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation », consulté le 24/01/24, sur l'url : <https://securite-sociale-alimentation.org/les-dynamiques-locales/carte-des-initiatives-locales-de-la-ssa/>

Titre : Carte des 29 initiatives recensées par le collectif SSA

Annexe 2 : Carte des 73 AML en France

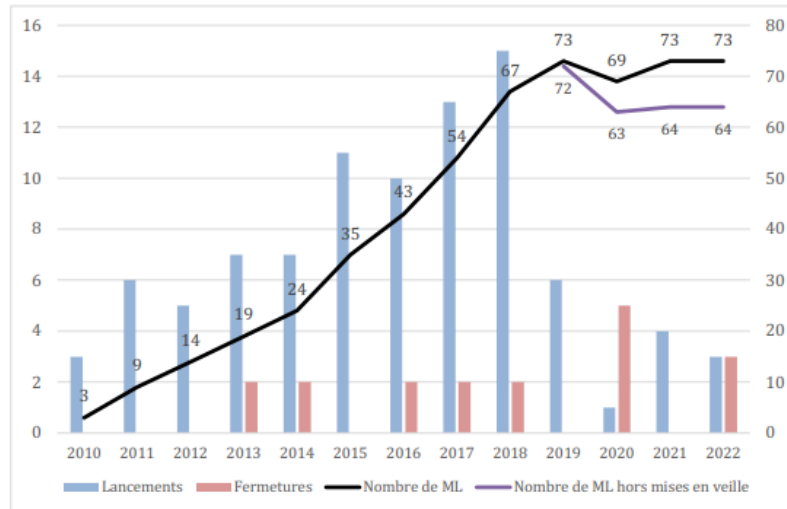


Source : Openstreet map, carte collaborative des MLCC, version du 30/08/24, disponible au lien :

https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/carte-collaborative-des-mlcc_263466?scaleControl=false&miniMap=false&scrollWheelZoom=false&zoomControl=true&editMode=disabled&moreControl=true&searchControl=null&tilelayersControl=null&embedControl=null&datalayersControl=true&onLoadPanel=none&captionBar=false&captionMenus=true

Titre : Carte collaboratives des AML en France

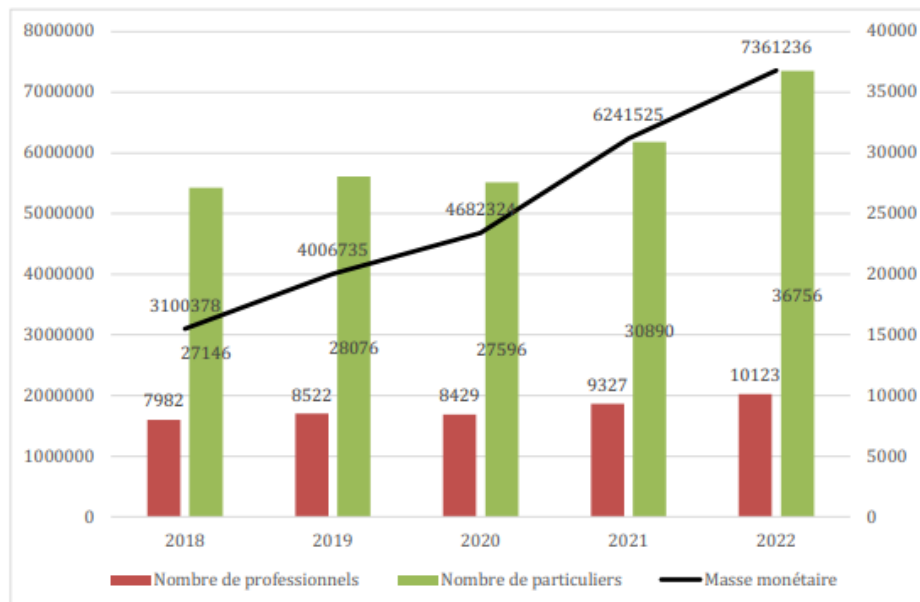
Annexe 3 : Données agrégées de taille sur les AML en France, de 2018 à 2022



Nota : Échelle de gauche : lancements et fermetures. Échelle de droite : nombre total de ML en fin d'année. Ne sont pas prises en compte dans ce graphique les expériences de monnaie SOL initiées avant 2010, étant donné qu'elles ne relevaient pas du même fonctionnement que les monnaies locales dont ce rapport fait état. La courbe des ML hors mises en veille est tracée à partir de 2019, faute d'informations systématiques sur les cas de mises en veille avant 2019.

Source : Seconde enquête nationale sur les monnaies locales en France (Blanc *et al*, 2023)

Titre : Nombre de monnaies locales en circulation en France 2010-22



Nota : Échelle de gauche : masse monétaire, en euros. Échelle de droite : nombre total de particuliers et de professionnels.

Source : Seconde enquête nationale sur les monnaies locales (Blanc *et al*, 2023)

Titre : Données agrégées sur les monnaies locales en France de 2018 à 2022

Annexe 4 : Inventaire initiatives SSA, coopérations éventuelles avec des AML (extrait)

NB : Ce document est un extrait du recensement d'initiatives de SSA sur un territoire où circule une AML. Tous ces projets ne sont pas lancés ni des coopérations effectives.

Id	Lieu	Monnaie locale du territoire	Date	Etat	Public	Montant mensuel	Financement	Conventionnement
1	Bordeaux	Gemme	Sept 2022	En cours	Étudiants	Fixe (100)	Cotisations, Subventions publiques, Fondations et Dons	Lieux de la ML
2	Lyon	Gonette	Janv 2022	Achevé	Étudiants	Fixe (50)	Subventions publiques	Lieux de la ML
3	Alsace	Cigogne & Stück	Janv 2025	A venir	Tous	Fixe (150)	Cotisations, contribution employeurs, financements publics et privés	par les citoyens
4	Montpellier	Graine	Janv 2023	En cours	Tous	Fixe (100)	cotisations, subventions	par les citoyens
5	Clermont-Ferrand	Doume	2022	En cours	Tous	Variable (moyenne cotisations)	Cotisations	Lieux de la ML
6	Toulouse	Sol-Violette	Janv 2023	A venir	Tous	Variable ou fixe ?	Cotisations, subventions (?)	par les citoyens
7	Yonne	Cagnole	2024	A venir	?	Fixe (?)	cotisations (+?)	?
8	Lyon 8ème	Gonette	Janv 2024	A venir	Tous	Fixe (?)	Cotisations, subventions publiques et privées	?
9	Gironde	Gemme	Printemps 2023	En cours	Tous	Fixe (150/pers + 75/adulte supplémentaire)	cotisations, Subventions publiques et privées	par les citoyens
10	Grenoble	Cairn	Oct 2023	A venir	Tous	?	Subventions publiques (+ ?)	Par les citoyens (?)
11	Savoie	Elef	?	A venir	Allocataires CAF	?	?	?
12	Nantes	Moneko	Fin 2023	A venir	Tous	?	Cotisations, subventions publiques et privées	?
13	Annecy	Gentiane	discussion	A venir	?	?	?	?

Annexe 5 : Guide d'entretien (à destination des AML)

Guides d'entretiens

Phase de terrain : avril-mai 2024

NB : Les questions surlignées sont les questions posées prioritairement en fonction du déroulé

Intro :

- Présentation personnelle
- Contexte : recherche sur Monnaies locales et SSA.
- Question de recherche
- Avez-vous des impératifs ? **Entretien avec une durée prévisionnelle de 2h00.**
- Pouvons-nous enregistrer notre échange ? Usage de verbatims
- Rappel de la méthode utilisée, présentation des 2 temps

Méthode employée :

- 1 - 30 min - **“Récit du projet”** : Point de vue de plusieurs personnes l’ayant vécu. Pour voir les éléments essentiels, les événements marquants exprimés par les parties-prenantes.
- 2 - 1h00 - **“Entretien semi-directif”** : Pour aller chercher la donnée qui n’a pas été évoquée spontanément.

Corps du guide : **Monnaie locale (Guide d’entretien destiné à des salariés ou bénévoles de l’AML)**
– 1h30 à 20h00

Introduction – 10 min

Présentation de la personne rencontrée et de son implication dans la monnaie locale

- Pourriez-vous nous présenter rapidement votre parcours ?
- Quel est votre titre/fonction/rôle exact au sein de la monnaie? Pourriez-vous nous préciser quelles y sont vos activités actuelles, succinctement ?

Partie 1 : récit du projet – 45 min à 1h00

“ Pourriez-vous me raconter la naissance de cette expérimentation et l’association entre sécurité sociale de l’alimentation et monnaies locales ? Comment cela s’est-il passé ?”

Interventions possibles : questions de relance, description de contexte, éclairage de séquence, Attention à la situation temporelle des éléments du récit.

Ce que l’on souhaite apprendre durant ce récit :

- *A quel moment est arrivée la monnaie ? (début, questionnement de l’objet monétaire pour flécher?)*
- *Comment a-t-elle été impliquée?*
- *Quelle place tient le projet de SSA au sein de l’association de la monnaie ? Pourquoi s’y sont-ils insérés ?*
- *Quelle place tient la monnaie au sein du projet de SSA ? Comment est-elle perçue/mobilisée par les différents acteurs ?*
- *Les modalités techniques > Vision commune ?*

Partie 2 : Semi-directif – 45 min

A/ Emergence du projet, Objectifs et Gouvernance

0/ Présentation de la ML

- Pourriez-vous présenter la monnaie locale ?
- Quels sont ses principes fondateurs ? Ses objectifs ?
- Date clés (création, élargissement, ...)
- Combien de salariés et de bénévoles ?
- Public adhérents ? (nombre + caractéristiques) Tarifs d'adhésion pros/particuliers?
- Sélection des professionnels ?
- Relations / Soutien avec les politiques publiques
- Part de l'alimentaire dans les flux, nombre de professionnels?
- Votre monnaie est-elle accessible en version numérique ?
 - Depuis quand ? Pourquoi ? Quels avantages et inconvénients ? Sur quel logiciel ?
- Sur l'aspect "Accessibilité alimentaire pour tous" et "Solidarités". Avez-vous déjà mis en place des essais de ce type ?

1/ Emergence de la thématique et volonté de la ML

En interne

- Qui a mis le sujet sur la table au sein de la ML?
 - Quelles modalités ?
- Quelles ont été les processus de discussion en interne (l'émergence!), y-a-t-il eu des divergences au sein de l'organisation ?

En externe

- Qui a convié / a été convié avec les acteurs ?
 - Quelles modalités ?
 - Où vous êtes-vous rencontrés? Avoir la liste des parties-prenantes.
- Quelles ont été les processus de discussion en externe, y-a-t-il eu des divergences de vision au sein du collectif ?

2/ Objectifs de l'expérimentation

- Quelle est la visée de cette expérimentation?
- Qu'est ce qu'elle pourrait apporter au territoire ?
 - Agri? Alim ?
 - Par parties prenantes ?

3/ Connaissance du fonctionnement du projet

- **Comment est organisée l'expérimentation / la caisse, de façon pratique ?**
 - Les étapes principales
 - Qui gère quoi?
 - Quel est le rôle de la ML ?
 - Le montant de l'allocation
 - Le panel de participants
- Quand a-t-elle / va-t-elle être lancée? Serez/Etiez-vous présents lors du lancement ?

4/ Gouvernance

- Comment sont prises les décisions ?
 - Quelles ont été les processus de discussion en interne (!suivi!), y-a-t-il eu des divergences au sein de l'organisation ?
- Par qui, où, comment, quel type ?

5/ Financement du projet

- Quelles sont les sources de financement de l'expérimentation ?
 - Données chiffrées, sources nommées, durées du financement, contreparties, nature (subvention, appel d'offre)
 - Au sein de l'organisation, comment ils financent leur participation (salarial, prestation, ...)
- Quel est le modèle économique envisagé (t0, n+1, ...) ?
- Quels sont les coûts du projet ?

B/ Les 3 piliers de la SSA : appropriation pratique dans le cadre de la coopération

6/ Connaissance de la SSA

- L'initiative se revendique-t-elle comme expérimentation d'une SSA ?
- Connaissez-vous les 3 piliers mis en avant par le collectif "pour une ssa" ?
- (Quelle appréhension des 3 piliers selon-vous dans ce projet ?)
- Quelles relations entreteniez-vous avec ces acteurs avant le projet ?

7/ Conventionnement

- Comment sont sélectionnés les lieux d'approvisionnement en nourriture ?
 - Qui choisit ? Gouvernance ?
 - Délai ?
 - Process ?
- Combien y en-a-t-il ?
- Avez-vous une liste de ces lieux ?
- L'offre alimentaire représentée vous apparaît-elle suffisante pour s'alimenter ?
- Pourquoi avoir fait ce choix de sélection / conventionnement ?
- Y-a-t-il une charte prestataire ? Que contient-elle ?
- Quelle est la perception de la charte de la monnaie au sein du collectif ?
 - Dans quelle mesure le conventionnement / la sélection par les ML sont similaires ?
 - L'expérience de la ML a-t-elle été valorisée/utilisée ? Cela a-t-il été la base de la réflexion (élargi, copié collé) ?
 - Selon vous, cela a-t-il été un frein ou un catalyseur ?
- Considérez-vous le processus choisi pour conventionner les lieux d'approvisionnement est démocratique ?
 - Si oui et sélection ML, demander des détails sur les modalités de sélection ML
 - Quelles pratiques au sein de la monnaie ?

8/ Public

- Quel est le public cible de l'expérimentation ?
- Quels profils ?
- Quel est le public effectivement touché par l'expérimentation ?
- Comment les avez-vous touché ?

- Par quelles structures êtes-vous passés?
- Était-ce un des objectifs initiaux ?
- Quels freins et difficultés ?

9/ Cotisations

- Y-a-t-il des cotisations ?
- Comment le montant est-il déterminé ?
 - Cotisations volontaires ?
 - Montant minimum ?
- Comment ce système de cotisation a été choisi ?
- Quel part du financement de la caisse ?
- Comment envisagez-vous l'évolution à l'avenir ?
 - Difficultés à mobiliser pour la participation aux cotisations?
- Envisagez-vous d'élargir à des cotisations de l'employeur ?

C/ Coopération ML-SSA : Connaissances, Modalités, Opportunités et Risques

10/ Implication de la Monnaie locale

- Quels sont les principes portés par la monnaie locale ? Son organisation ? Sa visée ? Son utilisation ?
 - Quelle connaissance et perception de ces principes par les parties prenantes ?
- Étiez-vous favorables à l'utilisation de la monnaie locale dans cette expérimentation ?
- Quelle est la finalité de cette coopération ?
- Quel est la place de la monnaie dans l'expérimentation ?
- Quelles options ont-été envisagées (MonnA, Double filtre du conventionnement, "concurrence" avec un autre prestataire...)

11/ Opportunités de la coopération

- Pour vous, quels sont/seraient les bénéfices/opportunités de cette coopération ?
 - Pour le projet?
 - Pour la monnaie ?
 - Fédération d'acteurs partageant un projet de société commun?
 - Élargissement du public de la monnaie locale ? En particulier pour des ML en difficulté?
 - Périmètre restreint pour la circulation des biens alimentaires ?
 - Permettre l'accès à une alimentation plus durable pour les participants ?
 - Connaissance technique acquise au préalable par la monnaie ?
 - Maintenir l'indépendance des caisses?
 - Quels seraient les apports de cette coopération pour le territoire?
- Quelle complémentarité entre les projets ? Quelle perception mutuelle?

12/ Risques de la coopération

- Pour vous, quels sont/ seraient les risques de cette coopération ?
 - Pour le projet?
 - Pour la monnaie?
 - Méconnaissance des outils par les participants ?
 - Difficulté à proposer une offre alimentaire large ?
 - Difficultés de coordinations d'associations séparées ?
 - Visions du projet divergentes ?

- Instrumentalisation du projet politique de la monnaie ? Institutionnalisation ?

13/ Numérisation & Fléchage

- Diriez-vous que le passage au numérique a été accéléré par les besoins du projet SSA?
 - Y-a-t-il eu une influence pour le choix du support ? Quelles contraintes imposées ?
 - Comptabilité technique et technologique entre les logiciels ?
- Y-a-t-il un fléchage vers l'alimentation ? Commerce/Produits?
 - Comment ?
 - Avez-vous connaissance de la possibilité de mettre en place un double filtre sur Kohinos (logiciel de paiement) ?
 - Quel intérêt y voyez-vous ? Pourquoi avoir fait ce choix?
 - Si "car la majorité des commerces sont alimentaires" :
 - Si élargissement de la monnaie à plus de professionnels?
- Quelles différences entre la monnaie locale et la monA ?

D/ Projections sur la coopération

15/ Projection sur d'autres territoires

- Quelles sont les spécificités de votre territoire quant à cette coopération?
- Etes-vous insérés dans des réseaux de ML autour de ces questions ?
 - Participation au GT Alim Agri du Mouvement Sol ?
- Avez-vous connaissance d'autres projets de ce type ? Comment être vous en contact ?
- Pour vous, est-il possible qu'il y ait un élargissement de ces coopération sur d'autres territoires?
- Mobilisation d'une monnaie alimentaire nationale ?

16/ Projection sur l'avenir

- Dans votre expérimentation, comment envisagez-vous cette coopération dans 6 mois, 2 ans, 10 ans ? Quel rôle pour la monnaie?
 - Scénarios ?
- Pour l'ensemble de la monnaie, comment vous projetez-vous à l'avenir?
 - Participation à d'autres dispositifs de ce type ? (mécanismes de solidarités pré-existants)? Bonifications ? Distributions de pouvoir d'achat en direction de certains publics? Similitudes avec "Territoires Zéro Chômeur" ? Revenu inconditionnel ?

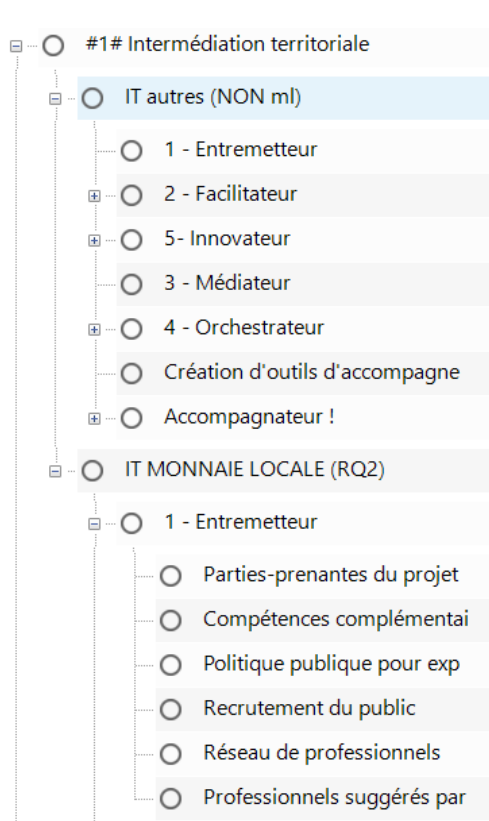
17/ Phrases clivantes

Pour chaque affirmation suivante, pouvez-vous indiquer "d'accord", "pas d'accord" et développer éventuellement?

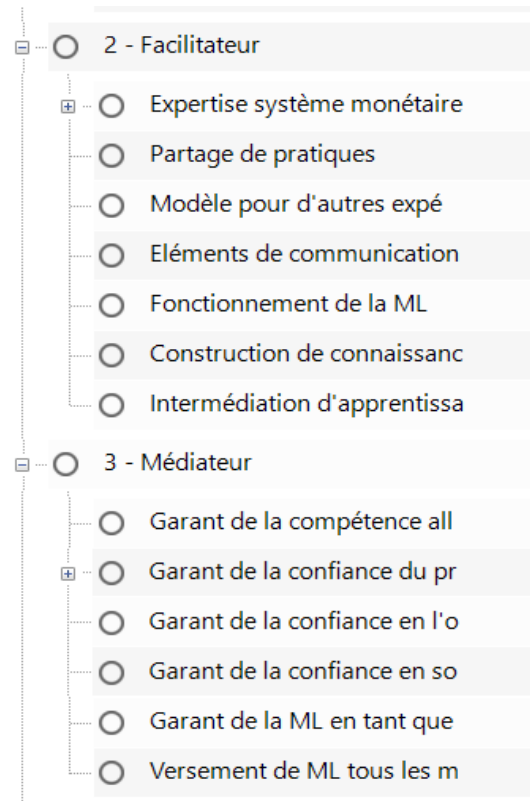
- 1. Dans un projet de sécurité sociale de l'alimentation, la monnaie locale est seulement un outil technique ou l'association portant la ML n'est qu'un prestataire technique.
- 2. La monA, c'est un bon d'achat fléché vers l'alimentation.
- 3. La monnaie locale pourrait garantir l'autonomie de la caisse en cas de généralisation de la SSA.
- 4. La SSA est une opportunité de sauvetage de monnaies locales en difficulté.
- 5. Les collectivités devraient financer le projet mais ne pas participer aux prises de décisions. (ex: au choix des parties prenantes)
- 6. Les monnaies locales sont une solution temporaire avant l'émergence d'un dispositif national généralisé.

- *7.La SSA et la ML partagent des constats communs et ont une vision commune mais apportent simplement des réponses différentes.*
- *8.La sélection des professionnels par les monnaies locales n'est pas un processus démocratique.*
- *9.Pour assurer une démarche démocratique, il est nécessaire de ne pas se baser sur une liste de professionnels préexistants.*
- *10.La ML et la SSA sont incompatibles car leurs publics sont différents.*
- *11.l'avenir, les expérimentations de SSA mobiliseront les ML de manière systématique.*

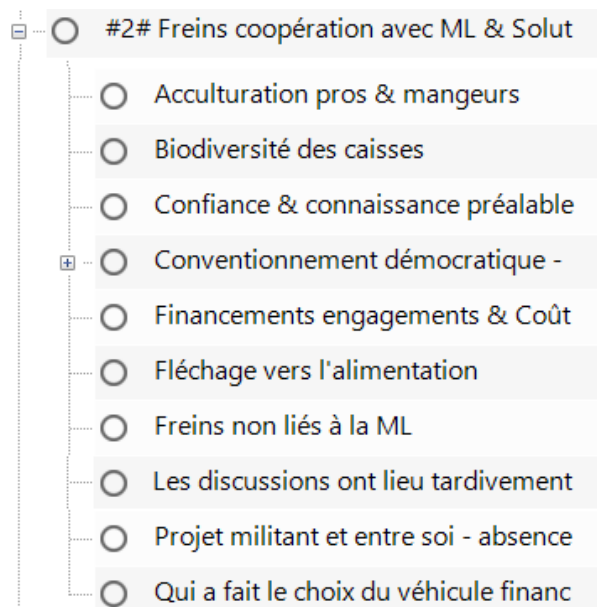
Annexe 6 : Grille de codage Nvivo (extrait)



Extrait 1



Extrait 2



Extrait 3

Annexe 7 : Déroulé prévisionnel du focus groupe du 04/07/24

Focus Groupe « La Sécurité Sociale de l'Alimentation et les Monnaies locales » Déroulé

4 juillet 2024 de 18h30 à 20h30 en visio

Lien visio de la réunion : [Rejoignez la réunion maintenant](#) ; ID de réunion : 375 661 074 537 ; Code secret : mnWDQc

Réunion d'échange initiée par la Chaire ESS et le groupe Alim Agri du Mouvement Sol

Introduction		
18h30	Arrivée des participants	Plénière
18h35	Point cadre de la recherche	
Temps 1 : Tour de table via le mini questionnaire		
18h40	Où en êtes-vous de votre projet ? 1. - Idée interne : « Nous souhaitons nous lancer dans la démarche. » 2. - En ébauche: « Nous réfléchissons aux modalités et aux partenaires. » 3. - Travail de construction du projet en cours « Nous discutons concrètement avec les acteurs partenaires. » 4. - Lancé « Le projet a démarré.»	Plénière
	18h42	
Temps 2 : Temps d'échange – 4 questions partage d'expérience /!\ ancrage, /!\ pas de spéculation/prospection		
18h50	Q1: Qu'apporte ma ML à l'expérimentation de SSA sur mon territoire ? A quels besoins répond-elle? Comment y répond-elle?	Sous- groupes (3 à 6 ML / SG)
19h10	Q2: Qu'apporte l'expérimentation de SSA de mon territoire à ma ML? En quoi cela renforce le projet global/ volet social de la monnaie ? Qu'est-ce qui est complémentaire au projet déjà existant de la monnaie ? Hypothèses du guide : élargissement du public, aide ML en difficulté, permettre l'accès à une alim plus durable pour ses adhérents,...	
19h30	Q3 : Qu'est-ce qui est commun à ma ML et à la SSA sur mon territoire? Quel projet transformateur commun ?	
19h50	Q4: Quelles difficultés je rencontre aujourd'hui dans le montage du projet de SSA sur mon territoire ? Dans leur pratique ? A la coopération ?	
Temps 3 : Mise en commun		
20h10	Présentation de chaque sous-groupe : 3 éléments synthétisés / question (3 min/sous-groupe)	Plénière
Clôture (10 min)		
20h20	Conclu + Déclusion + évènements (rtes, ...)	Plénière
20h30	Fin du focus groupe	

Annexe 8 : Extrait du compte-rendu du focus groupe, question 1

Focus Groupe « La Sécurité Sociale de l'Alimentation et les Monnaies locales » Compte-rendu / Codage / Verbatims

4 juillet 2024 de 18h30 à 20h30 en visio, Chaire ESS Lyon2

Répartition des participants en 2 groupes d'après leur réponse à la question : Où en êtes-vous de votre projet ? 1 - Idée interne : « Nous souhaitons nous lancer dans la démarche. » 2 - En ébauche: « Nous réfléchissons aux modalités et aux partenaires. » 3 - Travail de construction du projet en cours « Nous discutons concrètement avec les acteurs partenaires. » 4 - Lancé « Le projet a démarré. »	
Groupe 1 - En ébauche: « Nous réfléchissons aux modalités et aux partenaires » • Monnaies locales : Monnaie 1, Monnaie 2, Monnaie 3, Monnaie 4, Monnaie 5 • Animatrices : Séverine, Angèle	Groupe 2 - Travail de construction du projet en cours « Nous discutons concrètement avec les acteurs partenaires » • Monnaies locales : Monnaie 6, Monnaie 7, Monnaie 8 • Animatrices : Marie, Julie

*Légende : Les éléments surlignés en gris sont mis en avant par le Groupe 1, les éléments non surlignés sont mis en avant par le groupe Groupe 2.

1. Qu'apporte ma monnaie locale à l'expérimentation de SSA sur mon territoire ?

- **Réseau de l'alimentation aux valeurs "éthiques":**
 - Les monnaies locales possèdent déjà un réseau constitué avec des valeurs de qualité et de proximité, mis à disposition pour l'expérimentation. ! Le réseau, notamment côté producteurs, marchés et magasins de producteurs serait à développer en fonction du projet. !
 - "Ils nous ont approché en nous disant vous avez déjà un réseau constitué avec des valeurs qui nous conviennent de qualité et de proximité" (Monnaie 8)
 - "Nous, on est une monnaie locale qui est installée depuis 6 ans, donc on a on a 1200 utilisateurs et on a 250 partenaires. Donc il y a un réseau, un maillage sur le territoire." (Monnaie 7)
 - "On est sur des valeurs éthiques avec la monnaie locale qui contribue déjà à favoriser le développement du réseau de production locale de qualité, que ce soit en bien ou en service." (Monnaie 4)
 - "En plus il me semble qu'il y avait un projet dans... C'était vers Bordeaux où ils ont spécialement créé une monnaie [...] autant utiliser la monnaie locale qui a déjà son réseau de professionnels. Enfin, y a des professionnels de l'alimentation qui peuvent rentrer dans la sécurité alimentaire et un outil qui est disponible. Donc en fait, je pense que ça peut être quelque chose de très complémentaire quoi. Enfin, je ne vois pas pourquoi ça ne pourrait pas se faire." (Monnaie 3)
- **Compétences dans le conventionnement des partenaires:**
 - La monnaie locale a un processus de conventionnement des professionnels déjà bien expérimenté et parfois reconnu par certaines parties-prenantes.
 - "On est reconnu comme ayant des compétences dans ce qu'on peut appeler le conventionnement des partenaires, c'est à dire que voilà, c'est en tout cas c'est ce que nos partenaires A et B et d'autres partenaires nous reconnaissent." (Monnaie 7)
 - "On a une expérience du conventionnement puisqu'on a déjà donc une cinquantaine de conventionnés, sur des critères qui seront sans doute revues améliorées par le collectif SSA. Et la monnaie locale va enrichir son réseau de de conventionnés" (Monnaie 5)
 - "En tout cas, c'est sûr qu'on a une expérience certifiée, mais assez datée [...] donc on est naturellement partenaire dans une telle démarche." (Monnaie 1)
- **Gestion administrative & outil de gestion des caisses:**
 - Elles prennent en charge la gestion administrative du projet, incluant la collecte (épargne + abondement) et la redistribution des fonds sous forme de monnaie locale numérique avec la création de compte pour chaque usager ou encore la compatibilité du projet.

- Certaines monnaies ont participé au déploiement de l'outil de gestion Kohinos, utilisé dans la Doume ou à Montpellier comme la Monnaie 7 . "En fait c'est un logiciel qui sait faire sur la gestion de la caisse." (Monnaie 7)
- **Moyens pratico-pratiques numériques et papiers "clés en main":**
 - Les monnaies pourraient mettre à disposition leurs applications numériques ou encore leurs coupons.
 - /!\ Incertitude sur l'usage de la ML en tant que telle ou sur une alternative. (Monnaie 6)
 - "On apporte l'outil monnaie numérique qui, sans être indispensable est apprécié par le projet, c'est ça parce que sans outil numérique, il me semble que c'est difficile." (Monnaie 5)
 - "Comme on est en mesure d'outiller sur des outils d'échange. [...], on peut l'adapter à ces démarches spécifiques" (Monnaie 1)
 - "L'association [non ML] se trouve très heureuse s'ils n'ont pas tout à inventer, faire éditer des chèques, des bons, des choses comme ça parce que là du coup tout est fait quoi. Il suffit que les prescripteurs achètent de la ML et la distribuent à leur bénéficiaire.[...]Personne n'a rien à faire de plus. Nous, on a juste à faire le mouvement." (Monnaie 1)
- **Anonymat et inclusion**
 - Utiliser une ML est plus discret qu'un bon alimentaire, ce qui peut être plus valorisant pour les participants et encourager l'utilisation de l'outil dans divers magasins.
 - "C'est quelque chose de plus anonyme dans un magasin, d'avoir une monnaie locale que d'avoir un bon pour dépenser la même chose parce que même les gens qui n'ont pas de bon peuvent avoir de la monnaie locale, donc ça nous intéresse beaucoup nous aussi parce que c'est aussi une façon de se développer qu'on n'aurait pas autrement." (Monnaie 1)
 - "C'est mieux de présenter à la caisse des billets plutôt qu'un bon alimentaire, c'est plus valorisant" (Monnaie 4)
 - "La monnaie plutôt que les bons alimentaires, c'est que du coup la monnaie, elle serait utilisée par tout le monde avec l'idée que voilà, ça n'identifie pas un certain type de public. Et justement, ça rend les choses un peu plus neutre de ce point de vue là, on n'est pas stigmatisé parce qu'on utilise tel ou tel élément." (Monnaie 2)
- **Fléchage vers l'alimentation :**
 - Les monnaies, au sein de leur réseau de pro peuvent créer des sous-réseaux spécifiquement dédiés à l'alimentation.
 - "C'est un outil effectivement qui prend en compte l'ensemble des partenaires de la monnaie. Mais l'outil fera que dans le porte-monnaie numérique dédié à l'allocation, quand la personne voudra payer avec son porte-monnaie numérique de l'allocation, en fait, ça renverra vers un sous-menu d'une sélection de partenaires de la monnaie qui seront conventionnés en fait. Et donc ça sera effectivement que des partenaires alimentaires et des partenaires choisis et des partenaires qui seront liés à un territoire précis." (Monnaie 7)
 - "C'est à dire que dans le projet, il y aura des conventionnés pour la monnaie et au sein de ce paquet, la SSA va choisir parce que tous nos conventionnés sont pas alimentaires donc la SSA va choisir des conventionnés spécifiquement alimentaires [...] et c'est possible par une évolution de notre logiciel qui va permettre de faire un sous-groupe au sein du groupe, c'est en développement chez Kohinos." (Monnaie 5)
- **Avec une vision globale de l'économie pour un développement local:**
 - En intégrant les ML dans le SSA, cela favorise le développement de l'économie locale pas uniquement dans le secteur alimentaire.
 - "La partie apport de la monnaie locale [...] c'est sans doute l'enrichissement de l'écosystème parce que je pense enfin, j'ai l'impression quand même qu'en tournant en rond avec des partenaires [...] c'est négatif et c'est simplement qu'en se limitant à quelques partenaires [...] On n'a pas encore la vision globale de l'économie de la région. [...] Mais c'est vrai qu'en amont de tout ça, c'est surtout le je pense, la vision qu'on a et que les monnaies locales, ou en tout cas que certaines monnaies locales peuvent apporter, que n'ont peut être pas les différentes expérimentations." (La Monnaie 1)
 - "Travailler sur la question du fait que l'euro est une monnaie spéculative, oui on va travailler sur la question d'une économie de proximité." (Monnaie 7)
- **Expertise sur le choix de l'outil monétaire:**
 - Les associations de monnaies locales ont au cœur de leur activité la question monétaire. Celles-ci peuvent apporter une certaine expertise sur le choix de l'outil lui-même

(fonctionnement technique, cadre légal) mais également sur la compréhension des enjeux du système monétaire.

- “Je pense que clairement on va apporter pas mal d'expertise sur le sujet parce qu'on est à peu près les seuls à comprendre ce que représente le choix de l'outil monétaire. L'enjeu qui se cache derrière.” (Monnaie 6)
 - **Mise en lien des acteurs du territoire :**
 - Elles facilitent la connexion entre différents acteurs locaux. Pas forcément des PAT (Monnaie 8), mais ecopôle alimentaire, GRAP (groupement régional de producteurs) pour répondre de façon collégiale.
 - “[...] On pourrait apporter des éléments de réflexion, peut-être ça, c'est enfin probablement, mais aussi des éléments techniques pour faire qu'on puisse permettre l'accès SSA des producteurs qui sont plus respectueux de l'environnement, de la terre, de leurs salariés. [...] Les monnaies locales pour le coup elles font le lien entre des acteurs différents, les collectivités, les assos, les particuliers des producteurs, et je trouve ça intéressant pour ça. C'est ça l'idée de la monnaie. Elle joue son rôle quoi, et elle peut articuler des organismes qui n'interagissent pas toujours.” (Monnaie 2)
 - **Initiation de la dynamique “en urgence”:**
 - L'AML peut-être à l'initiative d'une solution à un problème de son territoire qui demeure non résolu et s'en empare pour y faire face de front et en urgence. Ex: difficulté de la Bio.
 - “C'est la monnaie locale, qui est à l'initiative et le détonateur. Enfin on s'est trouvé en fait au pied du mur [...] En fait, nous, c'est vraiment le fait que sur notre territoire, il y a énormément de producteurs en bio, dans la filière bio qui sont en, le mot est pas trop fort, quasi en détresse hein, parce que ils ont en fait perdu entre la plupart ont perdu au moins 50% de leurs revenus en 2 ans. Donc c'est la situation en fait et en fait c'est trop. C'est à dire que là on a des gens qui sont qui sont au bord du gouffre en fait hein, qui sont prêts à arrêter ?[...] C'est en urgence, en fait, qu'on veut mettre en place les choses parce que parce que les choses se comptent en semaines, en nombre de mois pour que les gens n'arrêtent pas leur activité.” (Monnaie 7)
 - **Choix dans la gouvernance:**
 - La monnaie locale peut participer ou guider des choix stratégiques du projet comme la structuration de sa gouvernance.
 - Ex Monnaie 7: La mise en place des caisses sur des mini-territoires est suivie de “l'installation de Conseil locaux de l'Alimentation pour le suivi démocratique et l'implication des utilisateurs de la caisse.” quitte à s'en éloigner en tant que structure “La monnaie locale en fait, s'est démise quelque part, elle a conventionné avec une nouvelle association, une nouvelle structure qui s'appelle C. Le nom est est quand même très très très proche hein et donc avec A et avec B et avec d'autres partenaires. Et l'idée c'est que cette nouvelle structure qui est dédiée, dédiée à la gestion des caisses elle ait ce rôle là d'être pilote en fait dans et dans la gestion et dans l'animation des caisses.” (Monnaie 7)
 - **Animation des groupes locaux:**
 - Par son implication dans une structure nouvelle issue de la coopération entre partenaires ou non, la monnaie locale peut-être amenée à participer à l'animation et au maintien de la dynamique des caisses locales.
 - “L'idée c'est que cette nouvelle structure qui est dédiée à la gestion des caisses elle ait ce rôle là d'être pilote en fait dans et dans la gestion et dans l'animation des caisses.” (Monnaie 7)
 - **Plaidoyer, Représentation & Partage d'expérience**
 - Les monnaies dédient du temps et de la réflexion à faire essaimer le projet, à centraliser les expériences des autres initiatives françaises.
 - La Monnaie 7 fait partie du collectif national pour une SSA. “On participe aux mensuelles, on prend des responsabilités dans le collectif.”
 - “[Les autres partenaires disent] Dites nous ce qui se fait ailleurs, comment ça marche, ce qui est bien, ce qui n'est pas bien.” (Monnaie 6)
 - Monnaie 6, Monnaie 8 participent à ce temps au nom du projet, pour la représentation
- Fin du codage question 1.

Annexe 9 : Monographies des 7 projets étudiés

Monographie P1 – Soli'doume, Puy de Dôme

Le projet Soli'Doume est un cas de la contribution d'une monnaie locale à une expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation. Historiquement, il constitue la première caisse portée en partie par une monnaie locale. Le projet a émergé en 2021 pour un lancement officiel correspondant aux premiers versements de la caisse en avril 2022.

Soli'Doume est né de la coopération entre 3 structures spécialisées : le Cresna, l'ADML63 et le Cisca autour du sujet de l'accessibilité à une alimentation de qualité pour tous. L'ADML63 est l'association porteuse de la Doume, monnaie locale du Puy de Dôme, créée en 2012 et ayant identifié des lacunes autour d'un de ses objectifs, « s'attacher à mettre la qualité à portée de tous », en 2018. Le Cresna est une coopérative qui accompagne les processus de transitions et changements de comportements. Enfin, le Cisca, Centre d'innovations sociales Clermont Auvergne, est une association visant à favoriser les coopérations entre acteurs de terrain et mondes de la recherche. Le rapprochement de ces 3 structures est à l'initiative du Cisca et amène à la structuration du projet en 2021.

Soli'Doume est un projet à 3 dimensions : redistribution, accompagnement et co-construction. La dimension redistribution est une caisse, portée par l'ADML63. La caisse est ouverte aux adhérents de la Doume. Chaque membre contribue de façon volontaire (entre 20 et 70euros) entre le 1 et le 10 du mois. Le 12 du mois, la moyenne des cotisations est reversée sur les comptes Doume des participants. L'utilisation de la Doume alors répartie est possible sur l'ensemble des professionnels du réseau de la monnaie locale avec un principe de confiance appliqué pour le dépenser de manière privilégié pour des produits alimentaires. Le nombre de participants à la caisse a rapidement évolué : 12 participants le premier mois, 24 le second pour rapidement se stabiliser aux alentours des 46 participants, pallier qui persiste aujourd'hui. Les nouveaux adhérents peu nombreux compensent ceux qui sortent de la caisse pour des raisons techniques (pas assez de Doume sur leur compte), ... L'axe accompagnement est spécifiquement dirigé vers un public étudiant recruté auprès d'acteurs partenaires (mission locale, épiceries sociales et solidaires, ...). Le Cresna est en charge des ateliers, sur un temps long, d'accompagnement aux changements de pratiques vers plus de durabilité, de santé, de localité... A long terme, ces participants seront de potentiels participants à la caisse.

Le territoire du projet Soli'Doume est exactement équivalent au territoire de circulation de la monnaie (le Puy de Dôme) pour l'axe caisse de redistribution. L'axe accompagnement est quant à lui concentré sur Clermont-Ferrand, métropole du territoire.

Le logiciel permettant de réaliser ces transferts monétaires : versement puis redistribution d'un montant variable est Kohinos et a été développé spécifiquement pour le projet par l'informaticien déjà proche de la monnaie. Malgré des bugs récurrents initiaux, l'outil est aujourd'hui fonctionnel et a essaimé auprès d'autres initiatives.

Aujourd'hui, la Doume ne possède pas de structure juridique propre. Ainsi, les fonds récoltés sur le projet le sont par chacune des structures indépendamment puis répartis à nouveau entre les 3 acteurs au titre du projet. La gouvernance du projet repose sur des groupes de travail auxquels les 3 structures sont conviées mais souffre aujourd'hui de difficultés et est en train d'être retravaillée.

Monographie P2 – SSA étudiante, Bordeaux

Le projet SSAétudiante est né à Bordeaux en 2022. Le Crepaq et la Gemme se rejoignent pour monter une expérimentation inspirée de la Sécurité sociale de l'alimentation. Ils décident de cibler un public étudiant suite au contexte post Covid-19 ayant mené à l'explosion de la précarité alimentaire dans cette catégorie socio-économique. Egalement inspirée de l'expérimentation lyonnaise avec la Gonette, le Crepaq et la Gemme souhaitent cependant ajouter des dimensions supplémentaires : une caisse locales d'échanges et de prises de décisions et une caisse de péréquation. En lien étroit avec les Universités, ils recrutent durant l'année 2023 un public étudiant des facs de Bordeaux, de Bordeaux Montaigne et également de Bordeaux Sciences Agro. L'unique critère de sélection apposée étant de vivre hors du domicile familial.

Durant les premiers mois, porteurs, étudiants, commerçants, producteurs, collectivités et universités se sont retrouvés au sein de la caisse locale afin de déterminer les modalités de l'expérimentation. Quel montant ? Quel public ? Quels critères de sélection des professionnels ? Quel moyen de paiement ? Cotisations obligatoires ? Durant ces mois, la caisse locale a aussi participé à la recherche de financements et à la construction du modèle économique de l'expérimentation. En plaçant une cotisation minimale de 10 euros, la part prévisionnelle des cotisations est supérieure à 40%.

En Septembre 2024 sont versées les premières cotisations et allocations. Les 150 étudiants reçoivent 100 gemmes à dépenser dans le réseau de la Gemme. Durant 10 mois, les participants poursuivent leurs réunions en caisse locale. Ils peuvent par exemple proposer l'élargissement du réseau de professionnel de la Gemme, qui se charge d'aller démarcher les commerçants et d'y installer l'outil de gestion. Partiellement médiatisée, cette initiative est bien documentée par les porteurs qui mettent à disposition des compte-rendus.

La Gemme est présente depuis les prémices du projet. Sa participation fait suite à la fusion de deux monnaies locales voisines la miel et l'ostréa. Jeune association de monnaie locale, la gemme a bénéficié d'une augmentation de sa masse monétaire en circulation, de son nombre d'adhérents et de son réseau de professionnels. Parallèlement, elle a acquis une version numérique de son moyen de paiement avant le début de l'expérimentation et prend en charge les aspects techniques, notamment en mettant à disposition du temps salarié pour réaliser les versements suite à la réception des cotisations.

Achevée en mai 2024, les versements et l'expérimentation sont à durée déterminée. Le temps suivant est destiné à capitaliser et à rédiger des conclusions sur les statistiques de consommation des étudiants mais également sur leurs changements de perception, à l'aide d'entretiens réalisés avant, pendant et après l'expérimentation.

Monographie P3 – Caisse Commune de l’Alimentation, Gironde

Fin 2022, le collectif Acclimat’action commence à monter un projet de parcours citoyen en vue d’expérimenter une sécurité sociale de l’alimentation. Un regroupement d’association sur le territoire girondin et en particulier bordelais se regroupe et mobilise des citoyens sur 4 territoires : Pays Foyen, Sud Gironde, Bègles et Bordeaux. Alors, 10 citoyens par caisse se retrouvent toutes les deux semaines afin de construire une culture commune : quels enjeux du système alimentaire ?

Parallèlement, le collectif Acclimat’action, largement appuyé par le Département de la Gironde, construit le projet d’expérimentation d’une SSA en Gironde. Il touchera un large public de plus de 100 personnes, avec la spécificité d’un montant variable en fonction de la composition du foyer. Alors, chaque citoyens reçoit une allocation équivalent à 150 euros, chaque adulte supplémentaire ajoute 75 euros et 50 euros par enfant de moins de 14 ans. Comme dans les autres projets SSA, une cotisation volontaire, anonyme et autodéterminée est proposée. De plus, son versement déclenche le versement de l’allocation.

Durant le parcours d’engagement citoyens, les participants aux 4 caisses, nombre de citoyens inférieurs au panel une fois l’expérimentation lancée, prennent des décisions. Parmi elles, les critères de sélection des professionnels chez qui dépenser l’allocation. Ce projet en Gironde a la particularité de conventionner non seulement les lieux mais également les produits. Ainsi, dans un commerce, il peut y avoir 50, 75 ou 100% des produits conventionnés. Ce conventionnement par produit est issu des discussions des différentes caisses. Par exemple, l’alcool est un produit alimentaire non inclu dans la liste. Cette action est réalisée manuellement, en lien avec les commerçants des différents lieux.

Pour réaliser le transfert monétaire, la monnaie locale du territoire, la Gemme a été déclinée. D’abord, car celle-ci était déjà impliquée dans l’expérimentation avec le Crepaq. Après avoir envisagé de fusionner les deux initiatives, les projets ont décidé de poursuivre séparément selon leurs propres modalités. Ensuite la Gemme a été déclinée car elle proposait de conserver son réseau de professionnels, cœur de son activité d’association fédératrice d’une communauté monétaire. Cela apparaissait contradictoire avec la démarche des caisses citoyennes en cours sur les 4 territoires. Enfin, le projet girondin a des exigences très strictes sur le fléchage, par lieu et par produit. Cela est aujourd’hui techniquement et humainement impossible pour la monnaie locale d’aller dans un tel niveau de détail.

Alors, l’expérimentation de caisse commune de l’alimentation a choisi de développer sa propre MonA, sur le modèle montpelliérain avec des développeurs locaux : CoopDev. Fortement porté politiquement, les collectivités dont le département et la ville de Bordeaux tiennent une place importante dans le financement mais également dans l’accompagnement opérationnel et technique. Ce projet a démarré en avril 2024 et durera durant 12 mois dans un premier temps.

Monographie P4 – Caisse Alimentaire Commune, Montpellier

Depuis juillet 2021 et dans le cadre du programme national Territoires à Vivre, c'est un large panel de partenaire qui se constitue pour former un collectif à Montpellier. Territoires à Vivre Montpellier regroupe alors 25 organisations, parmi lesquelles: Alternatiba, ATD Quart-Monde, CCAS, Chaire Unesco Alimentation du Monde, CIRAD, CIVAM Bio 34, Croix-Rouge Insertion, EPSO – épicerie solidaire – Ugess, FAS Occitanie, FR CIVAM Occitanie, Grenier d'abondance, INPACT 34, La 5e saison, La cagette, supermarché coopératif, La Graine, monnaie locale complémentaire, Les objectifs affichés proposent d'« Expérimentation des nouvelles coopérations pour développer des systèmes alimentaires de proximité en commun : plus durables, plus solidaires et plus démocratiques ».

Durant une dizaine de mois, des une quarantaine de citoyens se réunit tous les quinze jours au sein du comité citoyen. Matinées conviviales, ces temps sont destinés à la construction d'une culture commune et à la prise de décision, au consentement, d'orientation pour la caisse : la cotisation est-elle obligatoire ? la cotisation est-elle autodéterminée ? Quelles sont les critères de sélection pour conventionner les professionnels ? Comment aller voir les professionnels ? Entre les différents comités citoyens, ce sont des volontaires au sein de groupe de travail qui font des propositions pour avancer les sujets. Par exemple, un groupe de travail a permis d'aboutir à la grille de référence pour aider à déterminer sa cotisation.

Dans la volonté de mener un conventionnement avec le panel citoyen de l'expérimentation, l'expérimentation ne mobilise pas le réseau de l'AML. Cependant, elle convie tout de même l'association au projet. Ces dernières ont déjà pu partager des expérimentations de bonus alimentaire, afin de ne pas distribuer des euros. Alors, la Graine et Coop Dev travaillent à développer une solution pour réaliser les transferts monétaires. Les critères sont simples : elle doit permettre le fléchage vers l'alimentation et être simple d'utilisation. Le comité citoyen décide alors de la nommer « monnaie alimentaire » au diminutif MonA. Un nom qui ne tardera pas à essaimer.

Dès Septembre 2024, le projet passera en « phase 2 » avec un élargissement du panel et une éventuelle modification du régime de cotisations et versements. Désormais constitué en association, Territoires à Vivres obtient une structure juridique dans laquelle la place du comité citoyen est questionnée. De plus, d'ici fin 2024, la MonA prendra son indépendance de la Graine et les actions visent à être internalisées au sein de la nouvelle association. Notamment, le salarié financé par le projet sera hébergé avec Territoires à Vivres et non plus chez la Graine.

Monographie P5 – Expérimentation étudiante, Lyon

En mars 2021, la Ville de Lyon réfléchit à une solution pour aider financièrement les étudiants en situation de précarité alimentaire, dont le nombre a largement augmenté à la suite du Covid-19. Le projet réunit 4 partenaires : l'Ardab (désormais Agribio), association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire, la Chaire Tralim, chaire partenariale des transitions alimentaires portées par l'Université Lumière Lyon 2 et le Centre de Recherche de l'Institut LYFE et la Gonette, monnaie locale citoyenne circulant sur le territoire du Rhône.

L'objectif de "Favoriser l'accès des étudiants à une alimentation saine, locale et durable". Initialement, les acteurs se réunissaient pour un projet visant à "Tester l'autonomie économique alimentaire des étudiants". Le projet est largement orchestré par le travail de recherche avec un volet qualitatif d'une part et un volet quantitatif devant mobiliser un panel de 250 étudiants: 5 groupes de 50 étudiants dans des conditions différentes durant 1 an d'autre part. Les 5 groupes étaient soumis respectivement aux conditions suivantes: versement de 50 Gonettes par mois et accompagnement par l'Ardab, versement de 50 Gonettes par mois sans accompagnement par l'Ardab, accompagnement sans versement, utilisation d'une application "gamifiée" et un groupe témoin. Cependant, les groupes sans contrepartie financière ont été difficiles à mobiliser et les effectifs répondant aux questionnaires initial (t0) et final (t0+12 mois) étaient de 191 et 108 au lieu de l'effectif théorique de 250.

Les étudiants n'ont pas de caisse commune ou de lieu d'échange hormis les 3 temps d'accompagnement (conférence, visite de ferme et atelier cuisine) pour quelques-uns d'entre eux. Après une réunion d'information, ils reçoivent des communications par mail. Aucune contribution ou cotisation n'est demandée ou possible les étudiants reçoivent un montant fixe sans contribuer selon leurs moyens. Le budget total du projet est de 100 000€ et permet de couvrir les versements aux étudiants, la rémunération des structures participantes et la création d'une application. La Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la DRAAF ont chacune participé au financement, respectivement à hauteur de : 40 000€, 30 000€ et 30 000€.

La monnaie locale au sein de cette expérimentation était distribuée à 100 étudiants, chaque mois durant 12 mois. L'association Gonette prenait en charge l'ouverture des comptes, les versements mensuels, l'application de paiement numérique, et son réseau de professionnels déjà conventionnés. Ainsi, aucun fléchage vers l'alimentation n'était strict mais les étudiants étaient encouragés à dépenser dans des magasins alimentaires notamment par les ateliers et par la réalisation d'un flyer mensuel des lieux alimentaires du réseau Gonette, actualisé chaque mois.

La Ville de Lyon a mis en avant ce projet comme apportant "un argument de plus pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation", notamment dans des articles de presse. Cependant, les autres acteurs ne semblent pas s'emparer du concept et le mettre en avant. Pour eux, il s'agit plutôt d'une expérimentation de lutte contre la précarité alimentaire étudiante qui sort du chemin classique de l'aide alimentaire et n'utilisant pas de chèque alimentaire.

Clôturé en 2023, ce projet a fait l'objet de retours d'expérience, de partage auprès d'autres collectivités et devrait être poursuivi. La deuxième phase, nommée "Projet Jeune" devrait s'intéresser cette fois à un public jeune et plus seulement étudiant, augmenter le nombre de participants et le montant mensuel. Le groupe recevant une aide financière couplée à l'accompagnement par l'ardab ayant donné les meilleurs résultats dans la phase 1, l'ensemble des participants seront dans ces conditions avec un accompagnement pré-établi pour la moitié et un accompagnement co-construit pour l'autre. Prévue pour Septembre 2024, le début du Projet Jeune est différé de quelques mois en raison de difficultés connues par la Gonette, structure sans laquelle le projet ne peut pas être mis en œuvre.

Monographie P6 – Calim8, Lyon 8ème

Le projet de Caisse Alimentaire dans le 8ème arrondissement est porté par Territoires à Vivres Grand Lyon et tous les membres. La caisse est la formalisation d'un des axes de travail du projet TAV sur la démocratie alimentaire et est issue d'une démarche de longue date. Depuis 2021, des citoyens ont initié des temps de rencontres ayant abouti à la MESA puis à la série des Tables du 8ème pour finir par la formalisation d'une caisse de l'alimentation. Cette caisse repose largement sur la mise en pratique d'un droit à l'alimentation au sein d'une démocratie alimentaire.

Cette caisse est coordonnée par TAV, les 4 salariées dont 2 ont des missions dédiées au projet (chargée de mission démocratie alimentaire et chargée de mission caisse alimentaire", les membres du bureau, issus des associations VRAC Lyon, Habitat et Humanisme ou encore le Gesra et enfin par toute personne adhérente à l'association ou conviée aux comités de pilotage. Les décisions sur le fonctionnement de la caisse, quant à elles, sont prises par le comité de citoyen.

Ce dernier a choisi de se nommer "Calim8" et est composé d'une trentaine de personnes se réunissant de manière bimensuelle depuis le 17 Février 2024. Depuis, ils ont d'abord construit une culture commune en assistant à des conférences, en conduisant des débats. Puis, ils ont pris de nombreuses décisions tel que le montant des versements en fonction de la composition du foyer, la cotisation obligatoire pour déclencher les versements mais autodéterminée sans justificatif. Durant l'été 2024, ils s'adonnent au choix des lieux conventionnés pour un lancement des cotisations-redistribution fin Septembre 2024.

Hormis un comité citoyen qui a une place centrale dans la prise de décision, la caisse du 8ème tient sa spécificité dans l'important budget qui lui est alloué **Montant**. Celui-ci permet de financer des frais de fonctionnement mais également et surtout une part allouée à la caisse. Alors, les scénarios possibles sont nombreux et riches d'ambitions. Au 5 juillet 2024, il a été décidé d'un montant 150 euros/pers, 75 euros par personne supplémentaire et 45 euros pour un enfant de moins de 14 ans. Ces sommes sont supérieures à toute autre expérimentation et permettrait de mesurer l'impact simultanée d'un renforcement de la démocratie alimentaire en totale autonomie économique alimentaire.

En mars 2024, l'association a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour répondre au besoin de transfert monétaire dans les lieux conventionnés par Calim8. La Gonette et le chéquier vert se sont positionnés sur le projet, proposant des solutions semblables consistant à offrir une solution numérique avec un logiciel dédié et prendre en charge sa gestion auprès des particuliers, des professionnels conventionnés et de prendre en charge les flux financiers. Après une délibération peu aisée, leur choix s'est porté sur les chèquiers verts, pour une raison apparente d'ordre budgétaire. La monnaie locale n'est donc pas partie-prenante du projet de Caisse du 8ème mais le choix du chéquier vert est une modalité nouvelle, encore jamais éprouvée sur des expérimentations de SSA.

Monographie P7 – Caissalim, Toulouse

Le projet Caissalim est issu de l'agrégation de projets déjà présents sur le territoire toulousain. Ainsi, 4 territoires, Nord, Est, Sud et Ouest, correspondent à 4 caisses, respectivement nommées "Caissalim Nord", "Le Noyau", "Calim'Potes" et "Caisse d'Alimentation des Pradettes". Ces dernières indépendantes les unes des autres et constituent le projet global Caissalim se revendiquant comme inspiré d'une sécurité sociale de l'alimentation. Ce dernier est coordonné par Sarah Cohen, membre active du collectif national "pour une ssa", en poste dédié au projet au sein de l'Inrae de Toulouse, dans l'UMR AGIR. Les objectifs du projet sont au nombre de 3. D'abord "Construire une capacité d'action des citoyens sur leur alimentation et sur les enjeux de la transition écologique", puis "Assurer un accès digne de toutes et tous à une alimentation de qualité et choisie" et enfin "Soutenir les professionnels de l'alimentation - paysans, artisans, magasins, restaurants...- engagés dans des pratiques durables pour la transition des systèmes alimentaires".

Une des spécificité de cette caisse tient dans son rattachement à la recherche avec notamment un comité scientifique, dédiée à cette recherche-action. Il s'intéresse par exemple aux "formes organisationnelles alternatives" pour développer des pratiques démocratiques ou encore à comment "évaluer les effets de ces caisses d'alimentation" sur des systèmes alimentaires transformés et "vecteurs de transitions écologiques économiques et sociales". Le projet Caissalim est divisé en 5 phases, découlant des objectifs énoncés, débutant dès janvier 2023 : engagement des citoyens, compréhension des impacts et construction d'une culture commune, définition collective des modalités de fonctionnement, choix du conventionnement et enfin, le lancement, prévu pour le 21 Septembre 2024, correspondant au début des cotisations et versements des budgets alimentaires. Concrètement, les 4 caisses ont une gouvernance différente. Au sein des caisses Nord et Sud, la coordination tient une place importante, avec l'appui de membres d'Edenn (espace de coopération et d'expérimentation à la nature urbaine) dans la caisse Nord. Les caisses à l'Est et à l'Ouest, quant à elles, sont plus indépendantes et avancent à leur rythme en ayant une animation plus autonome. Cette dynamique est liée à l'ancrage des associations et collectifs sur le territoire. Par exemple, le collectif Mama (Meilleure Alimentation, Meilleurs achats) dans la caisse Ouest, gère l'animation en autonomie. Ces dernières travaillent indépendamment des chartes de conventionnement et des guides de cotisation. Ainsi, en Septembre 2024, seules les caisses Nord et Sud débiteront les cotisations et dépenses de budget alimentaire. Elles ont décidé que ce dernier serait dépensé en MonA ou monnaie alimentaire dans le réseau de professionnels conventionnés. La monnaie locale du territoire toulousain, la Sol-Violette a été conviée au projet dès ses débuts, en sachant d'ores et déjà que la Sol-Violette ne serait pas utilisée comme titre de paiements. Aujourd'hui, la Sol-Violette mène des ateliers concernant le choix de l'outil monétaire et ses modalités de fonctionnement (numérique, papier, ...). La ML est ici support du dispositif, elle utilise ses ressources humaines et ses compétences de gestion pour mettre en place cette MonA dédiée au projet Caissalim.

Annexe 10 : Modalités de paiement des 7 cas et monnaies locales associées

P1 - Soli'doume :



Source : Article du journal La Montagne publié le 26/10/20 et accessible au lien suivant : https://www.lamontagne.fr/aubiere-63170/actualites/la-doume-presentee-aux-aubierois_13864301/

Titre : Billets de la Doume

P2 - Bordeaux SSAé - La Gemme :



Source : site de la Gemme, consulté le 02/08/24, url : <https://lagemme.org/>

Titre : Billet de la Gemme

P3 - Gironde - La MonA :

Pas de ressources disponibles

P 4 - Montpellier :



Source : Site de la Graine, onglet "L'association/Découvrir la Graine", consulté le 02/08/24 et accessible au lien suivant : <https://lagraine34.org/decouvrir-la-graine/>

Titre : Billets de la Graine

The screenshot shows the MonA website interface. At the top, there's a navigation bar with the MonA logo and links for "Points de vente", "Comptoirs des habitants", "Aide", and "Actualités". Below the navigation bar, there's a section titled "Situier les points de vente" with a map of Montpellier showing various points of sale marked with icons. To the left of the map, there's a sidebar with a menu icon and the text "À ce jour". Below this, there are three checkmarks indicating statistics: "473 utilisateurs", "55 Points de vente", and "4 Comptoirs des habitants". Further down, there's a section titled "Rubriques" with a list of categories: "Artisan-traiteur / Primeur / ...", "Commerce alimentaire 12", "Marchés 2", "Producteur.ice.s 33", and "Restaurant, bar, traiteur 1". To the right of the map, there's a section titled "Actualités" with two news items. The first item is "Le Locavorium accepte la MonA !" with a "LIRE LA SUITE" button. The second item is "La Crèmerie rejoint la Caisse Alimentaire Commune !" with a "LIRE LA SUITE" button. At the bottom of the page, there's a footer with the MonA logo and the text "Monnaie Alimentaire".

Source : site Territoires à Vivres Montpellier, consulté le 02/08/24 et accessible au lien suivant : <https://monnaie.caisse-alimentaire-commune.fr/prestataires/carte>

Titre : Visuels du moyen de paiement (interface MonA) du projet de CAC de Montpellier

P5 - Lyon étudiant :



Source : article rue 89Lyon, publié le 22/01/2020 et accessible au lien suivant : <https://www.rue89lyon.fr/2020/01/22/avec-son-passage-au-numerique-quel-avenir-pour-la-la-monnaie-lyonnaise-gonette/>

Titre : Billets et Application de la Gonette

P6 - Lyon 8ème : pas de représentation du support utilisé par les participants

A screenshot of the 'Sécurité sociale alimentaire' (Food Social Security) website. The header features the 'Lechequiert VERT' logo on the left and navigation links: 'Solutions', 'Chèques Verts', 'Où les utiliser', 'Contact', a search icon, a shopping cart icon, a green 'COMMANDER' button, and a 'SE CONNECTER' button. The main banner has a light green background with illustrations of a leaf, a basket of food, and three fruits (pear, kiwi, apple). The text on the banner reads: 'Sécurité sociale alimentaire', 'Créez votre SSA selon vos enjeux', and 'Expert de la mise en place de dispositif d'aide alimentaire depuis 15 ans, nous mettons nos outils à disposition pour la réussite de votre projet.' Below the banner, there are three white boxes with green icons and text: 'Le choix des lieux' (with a location pin icon), 'Le choix du support' (with a card icon), and 'Le choix des règles' (with a scales icon). A green button labeled 'ME FAIRE APPELER' is located to the left of these boxes.

Site du chèque vert , consulté le 19/08/24, disponible à l'adresse suivante : <https://www.lechequiertvert.fr/securite-sociale-alimentaire/>

P7 - Toulouse :



Source : site de la Sol-Violette, consulté le 30/08/24, url : <https://sol-violette.fr/>

Titre : Billets Sol-Violette (non utilisés par caissalim)



Source : site Caissalim, onglet "Accueil", consulté le 02/08/24 et accessible au lien suivant : <https://www.caissalim-toulouse.org/>

Titre : Visuels du moyen de paiement du projet Caissalim (caisses Nord et Sud

Résumé du mémoire

		Diplôme : Ingénieur Agronome Spécialité : Génie de l'environnement Spécialisation / option : ADT Enseignant référent : Gilles Maréchal	
Auteur(s) : Julie LE CALVEZ		Organisme d'accueil : Université Lumière Lyon 2, Chaire ESS Adresse : 86 rue Pasteur, 69007, Lyon Maîtres de stage : SALEILLES Séverine Co-encadrante : FARE Marie	
Date de naissance: 29/02/2000			
Nb pages : 96 Annexe(s) : 10			
Année de soutenance : 2024			
Titre français : Monnaies locales et expérimentations de Sécurité sociale de l'Alimentation. Étude du rôle des associations de monnaies locales dans ces nouvelles coopérations territoriales			
Titre anglais : Local currencies and social security for food experimentations. Study of local curreceny association's role in those new territorial coopérations			
Résumé (1600 caractères maximum) :			
Ce mémoire met en lumière l'émergence de nouvelles coopérations territoriales, entre associations de monnaies locales (AML) et expérimentations inspirées d'une sécurité sociale de l'alimentation (SSA). Depuis 2021, ces acteurs portent des ambitions parfois communes de transformation sociale et économique des territoires. Ce travail essaie d'identifier la particularité des AML et de comprendre leur rôle dans ces SSA. C'est en mobilisant la grille de l'intermédiation territoriale de Bourdin et al. (2020) que nous comprenons qu'elles sont des acteurs centraux de ces projets d'innovation sociale : alternativement entremetteuses, facilitatrices, médiatrices, orchestratrices et innovatrices. La recherche s'appuie sur sept cas concrets, projets pionniers en France aux mises en pratiques diversifiées avec une approche méthodologique mixte combinant entretiens individuels, de groupes et observations. Tour à tour, les AML se révèlent être intermédiaires centrales ou périphériques offrant toujours une solution monétaire adaptée. Dans certains cas cependant, la possible coopération est déclinée. C'est alors qu'apparaissent les fragilités d'un tel modèle coopératif et les difficultés à combiner démocratie alimentaire et projets déjà existants : acculturation, fléchage vers l'alimentation, ... Ce travail offre des perspectives nouvelles pour les acteurs de terrain en aboutissant à la formulation de recommandations pour favoriser ces coopérations. Pourtant, l'émergence rapide d'autres solutions non monétaires ouvre des réflexions sur le devenir des monnaies locales dans la SSA.			
Abstract (1600 caractères maximum) :			
This thesis highlights the emergence of new territorial cooperations, between associations supporting local currencies (AML) and experiments inspired by social security of food (SSA). Since 2021, these stakeholder have been sharing a common transformative project. By highlighting their ambitions for the social and economic transformation of territories, this work attempts to identify the particularity of local currency associations and understand their role in these SSA. It is by mobilizing Bourdin et al. (2020) grid of territorial intermediation that we will understand they are central actors in these social innovation projects: alternately matchmakers, facilitators, mediators, orchestrators and innovators. The research is based on seven case studies, pioneering projects in France with a wide range of practical applications, using a mixed-method approach combining individual interviews, group discussions and observations. In turn, local currencies prove to be central or peripheral intermediaries, always offering a suitable monetary solution. In some cases, however, possible cooperation is declined. It is at this point that the fragilities of such a cooperative model become apparent, as well as the difficulties of combining food democracy with existing projects: acculturation, only food products, etc. This work offers new perspectives for stakeholders, leading to the formulation of recommendations to encourage such cooperation. However, the rapid emergence of other non-monetary solutions raises questions about the future of local currencies in the SSA.			
Mots-clés : Monnaies locales ; Sécurité sociale de l'alimentation ; Intermédiation territoriale ; Rôle ; Coopération ; Système alimentaire ; Innovation sociale.			
Key Words : Local currencies; Social food security; Territorial intermediation; Role; Cooperation; Food system; Social innovation.			

